



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/49/15(Vol. II)
12 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session

Genève, 7-18 octobre 2002

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 7 au 18 octobre 2002

Volume II

Résumé des débats

Préface

Le présent volume (vol. II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-neuvième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la quarante-neuvième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies^{*}. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, ainsi que des questions de procédure et des questions institutionnelles.

^{*} Voir TD/B/49/15 (Vol. I).

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
I. Déclarations liminaires	4
II. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: les pays en développement et le commerce mondial.....	13
III. Progrès de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	26
IV. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: ajustement structurel et réduction de la pauvreté en Afrique	45
V. Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement.....	59
VI. Activités de coopération technique	75
VII. Déclarations de clôture.....	82
<u>Annexe</u>	
Participation	84

Chapitre I

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Président** a dit que la contribution apportée par la CNUCED à la formation d'un consensus était largement reconnue. Le Groupe D était conscient de l'importance de la CNUCED et espérait qu'une plus grande attention serait accordée aux préoccupations des pays en transition. Concernant les travaux de la session, les questions essentielles à examiner au titre du point 3 de l'ordre du jour relatif à l'interdépendance comprenaient l'accès aux marchés, l'effet sur les perspectives de développement de l'apparition de réseaux internationaux de production dans des secteurs tels que l'habillement, les télécommunications et l'audiovisuel, ainsi que la contribution du commerce au développement compte tenu des variations défavorables des prix des exportations d'articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre. Au sujet du point 4 relatif aux PMA, le Président a noté que la mise en place de capacités efficaces et durables dans ces pays était une entreprise complexe et de longue haleine. S'agissant du statut de PMA, il était prévu de soulever des questions d'orientation générale touchant aux avantages effectifs procurés par ce statut pour déterminer les moyens de mieux les cibler et d'en améliorer l'utilisation par les PMA. Concernant le point 5 relatif à l'Afrique, le rapport du secrétariat constatait notamment que, si l'approche actuelle mettait à juste titre l'accent sur l'importance capitale d'une croissance rapide et soutenue pour l'atténuation de la pauvreté, elle continuait dans le même temps d'adhérer à des politiques de stabilisation et à des réformes structurelles qui n'avaient que péniblement réussi à engendrer la croissance et à réduire la pauvreté en Afrique au cours des 20 dernières années. Pour améliorer les chances de succès de la stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique, il fallait reconsidérer les responsabilités respectives des autorités nationales et de la communauté internationale. Pour ce qui était du point 7 b) relatif à l'assistance technique au peuple palestinien, il était à noter que la crise qui sévissait dans la région avait non seulement laminé les avantages procurés par les efforts de développement depuis une dizaine d'années, mais également provoqué un véritable retour en arrière de l'économie palestinienne. L'usure des ressorts de l'économie menaçait de créer une dépendance à long terme et accentuait la vulnérabilité, d'où la nécessité de redoubler d'efforts sur le plan du développement pour renforcer la résilience de l'économie tout en la plaçant sur la voie d'une reprise durable. Enfin, concernant le programme de l'après-Doha, l'on pouvait s'interroger sur la question de savoir si celui-ci produirait des résultats propices au développement et dans quelle mesure il réussirait à réorienter le système de l'OMC vers le développement.

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la situation internationale actuelle comportait deux risques particuliers. Le premier était que les questions politiques et stratégiques prennent à nouveau le pas sur les problèmes de développement parmi les priorités internationales. Le second était que, l'accent étant mis sur la sécurité, l'attention se détourne entièrement du processus consistant à offrir aux pays en développement et aux pays en transition les conditions nécessaires à leur développement.

3. La période dite de l'après-guerre froide avait à présent pris fin. Ayant débuté par l'effondrement du mur de Berlin, elle avait été marquée par la démolition des barrières matérielles ou juridiques entre les pays ou les peuples, notamment l'apartheid, le mur entre les deux Allemagnes et les enceintes qui empêchaient les pays de l'ex-Union soviétique d'accéder à l'indépendance. Il y avait également eu la perspective d'une abolition des obstacles existant

dans les secteurs du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie. La nouvelle période semblait annoncer un nouveau type de guerre froide, mais à la différence de la période antérieure, une véritable guerre ne semblait plus improbable: ce risque ne cessait au contraire de s'accroître. Cela signifiait que les sujets d'hier perdaient de leur importance, pratiquement de jour en jour. La mondialisation, par exemple, n'allait pas disparaître, mais ce thème était de moins en moins présent dans les débats pour la simple raison que les impératifs politiques l'emportaient à nouveau sur la sphère économique. Une guerre contre l'Iraq aurait certainement un impact sur l'économie mondiale, mais cet aspect n'était pas considéré comme essentiel dans le débat, car d'autres considérations étroitement liées à la sécurité et aux affaires politiques retenaient davantage l'attention.

4. La meilleure image de cette nouvelle phase de l'histoire qui débutait était non pas tant celle d'avions s'écrasant contre le World Trade Centre que celle des nouveaux murs qui s'élevaient, qu'il s'agisse des murs physiques destinés à prévenir l'infiltration de terroristes, des remparts juridiques et politiques dressés contre les immigrants ou les réfugiés économiques, des barrières commerciales et économiques contre des produits déterminés, notamment les denrées agricoles sensibles provenant des pays en développement, des murs contre les manifestants antimondialisation comme on en voyait chaque fois qu'avait lieu une grande conférence, ou des différents dispositifs de protection des bâtiments publics. Des murs pouvaient s'avérer nécessaires dans un bon nombre de cas, mais ils dénotaient généralement l'incapacité de résoudre des problèmes. Les menaces réelles devaient certes être prises au sérieux: cependant, le problème allait bien au-delà du terrorisme, qui était l'expression d'un phénomène plus vaste, à savoir l'insécurité. Celle-ci avait aujourd'hui de multiples causes, et la solidarité requise pour y faire face devait être indivisible pour qu'on puisse réellement parler de solidarité. Une action totalement solidaire était essentielle à l'égard de problèmes tels que le réchauffement de la planète ou le sida, mais également dans la lutte contre l'extrême pauvreté, le désespoir et l'insatisfaction.

5. L'un des éléments rassurants était que, dans le commerce international, il avait été jusqu'ici possible de préserver les structures multilatérales: l'important était de veiller à ce que, au niveau multilatéral, l'on s'attache à démolir les barrières plutôt qu'à en élever de nouvelles. L'autre idée importante était que l'économie ne devait pas être considérée comme indifférente aux valeurs morales et éthiques. L'un des excès de la période des illusions quant à la mondialisation tenait précisément à l'idée que l'économie, tout comme l'astronomie ou la physique, était totalement neutre sur le plan de la morale ou de l'éthique. Or la corruption, qui touchait non seulement les gouvernements mais également les marchés, était là pour démentir une telle idée. Tant l'État que le marché nécessitaient un fondement moral, indispensable à leur bon fonctionnement. Les marchés ne pouvaient fonctionner lorsqu'ils étaient aux mains d'initiés et d'acteurs guidés par l'opportunisme, non plus que les gouvernements ne pouvaient agir comme ils le devaient lorsqu'ils se trouvaient sous la coupe de personnes corrompues et avides: le développement lui-même était impossible à moins que les marchés et les gouvernements ne fonctionnent correctement, en collaboration. Divers aspects de ce qu'on avait appelé l'échec du développement au cours des 50 dernières années pouvaient être aisément élucidés si l'on se rappelait ce principe.

6. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les conséquences négatives de l'incertitude qui prévalait dans le monde lors de la quarante-huitième session du Conseil perduraient. Si la plupart de ces conséquences étaient

propres au monde développé, elles touchaient également le monde en développement. En outre, la mondialisation, étroitement liée à un système commercial international en mutation, avait eu un certain nombre d'effets néfastes.

7. Les économistes avaient annoncé que le ralentissement de l'économie mondiale pouvait être enrayeré plus rapidement qu'on ne le prévoyait. Ce processus s'amorcerait dans le monde développé, qui avait un large éventail d'outils à sa disposition, à la différence des pays en développement. Dans ces derniers, les difficultés suscitées par les crises économiques étaient plus graves et se manifestaient également sur les plans social et humain. La fragilité de leurs structures empêchait les mesures d'ajustement économique d'opérer en souplesse, d'autant que ces pays n'avaient pas de politiques monétaires ou budgétaires suffisamment efficaces pour faire bénéficier la population de filets de sécurité. Il n'en restait pas moins que l'attention de la communauté internationale était surtout centrée sur les pays développés et sur les synergies entre leurs différents secteurs. La CNUCED avait donc un rôle primordial à jouer, car elle considérait les mutations de l'économie mondiale sous l'angle du développement. Elle accomplissait à cet égard une tâche importante grâce à ses travaux d'analyse et à ses programmes d'assistance technique. Le Groupe des 77 et la Chine appuyaient sans réserve son action et invitaient les États membres à continuer de collaborer pour renforcer l'organisation.

8. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, a exprimé sa satisfaction devant les travaux réalisés par le secrétariat dans l'année écoulée, au cours de laquelle il avait été procédé à l'examen à mi-parcours. La onzième session de la Conférence devait fixer des priorités clairement définies pour les activités la CNUCED et contribuer à la doter d'un programme de travail plus cohérent et mieux ciblé.

9. Il était utile que le débat de haut niveau se concentre sur les objectifs de développement fixés à Doha, l'UE jugeant souhaitable que la CNUCED s'attache en priorité à donner suite à la Déclaration adoptée à cette occasion. Les débats devaient s'orienter vers l'appui à apporter aux pays en développement pour leur permettre d'atteindre ces objectifs. En matière d'interdépendance, il convenait d'étudier comment rendre le commerce plus avantageux pour tous et veiller à ce qu'il contribue davantage à la réduction de la pauvreté. Vu que les pays les plus pauvres étaient ceux qui avaient le plus pâti du ralentissement de l'économie mondiale, il faudrait, au cours de la session, examiner la contribution apportée par la CNUCED au développement des PMA grâce au renforcement des capacités et à des conseils pratiques. L'UE envisageait avec intérêt le débat sur l'Afrique et l'examen de l'assistance technique. S'agissant de celle-ci, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique était une initiative prometteuse qui témoignait de la volonté résolue des dirigeants africains d'assumer la responsabilité du développement de leurs pays.

10. Le représentant du **Royaume-Uni** a dit que son pays était sur le point de verser diverses contributions extrabudgétaires en faveur des travaux de la CNUCED sur l'investissement. Ces contributions comprenaient un versement de 387 000 livres sterling sur 18 mois visant à aider sur le plan technique les pays en développement à renforcer leurs capacités au titre du paragraphe 21 de la Déclaration ministérielle de Doha, ainsi qu'un appui à l'élaboration de l'édition de 2003 du *Word Investment Report* et à la participation d'experts de pays en développement à deux réunions consacrées à l'investissement en 2002.

11. Le représentant de la **Finlande** a dit que les réunions d'experts n'avaient pas encore tenu leurs promesses. Son pays appuyait les efforts visant à assurer le financement à long terme de ces réunions et entendait verser une contribution de 100 000 euros pour financer la participation d'experts de PMA.

12. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que, comme l'avait souligné le Secrétaire général de la CNUCED, le principal problème auquel se heurtaient les pays en développement et les PMA tenait non pas tant à la mondialisation et à la libéralisation qu'à l'absence des capacités nécessaires pour s'adapter au rythme de tels processus. En même temps, ces pays étaient confrontés à toutes sortes de pratiques commerciales internationales défavorables, tandis que les dispositions figurant dans les Accords de l'OMC ne tenaient pas compte des capacités dissemblables des pays en développement ni de la disparité de leurs niveaux de développement. L'autre obstacle tenait à l'absence de volonté politique et d'engagement de la part des pays développés s'agissant de donner effet aux dispositions relatives au traitement spécial et différencié.

13. Vu que les pays en développement devaient participer efficacement à l'économie mondiale, le principal objectif consistait à les rendre mieux à même de s'y employer. Cette tâche incombait au premier chef, pour l'essentiel, aux pays en développement eux-mêmes, mais il leur était difficile, voire impossible de se ménager une place sur la scène mondiale en raison des déséquilibres et des asymétries du système commercial et financier global et faute d'un environnement international favorable. Par conséquent, il était primordial de veiller à ce que les arrangements économiques actuels se renforcent mutuellement pour contribuer à une croissance et à un développement équitables, rapides et durables. De même, une refonte des arrangements multilatéraux et des politiques mondiales s'avérait nécessaire pour donner aux pays en développement une plus grande marge de manœuvre face aux transformations et aux défis découlant d'un processus accéléré de mondialisation. Il fallait en outre prendre des mesures pour que les politiques économiques définies au niveau mondial soient plus cohérentes et mieux coordonnées et que les pays en développement participent davantage aux arrangements institutionnels internationaux.

14. Enfin, le monde avait besoin d'un système commercial plus équilibré, assorti de règles internationales plus équitables. Le programme de travail de l'après-Doha devait donc viser à remédier aux déséquilibres de ce système, tout en donnant pleinement effet à ses aspects touchant au développement. À cet égard, l'aide apportée par la CNUCED aux pays en développement était d'autant plus cruciale que les défis qu'ils avaient à relever devenaient plus complexes et plus redoutables.

15. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'Afrique restait le continent le plus marginalisé et qu'il était temps de prendre des dispositions visant à remédier à la situation critique de ses populations. De récentes analyses de la CNUCED donnaient à penser que les démarches traditionnelles suivies en matière de libéralisation économique et de lutte contre la pauvreté n'avaient guère donné de résultats dans la plupart des pays africains et qu'il fallait donc peaufiner encore les politiques et stratégies de développement.

16. Une nouvelle initiative audacieuse avait été lancée, à savoir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui reposait sur ce que l'Afrique considérait comme des conditions *sine qua non* pour libérer le continent de la pauvreté et du sous-développement. La réaction

positive de la communauté internationale contribuerait grandement à la réalisation des objectifs de cette initiative.

17. L'économie mondiale était empreinte de profondes incertitudes. Ses perspectives de redressement restaient tributaires des résultats affichés par les États-Unis, les pays de la zone euro et le Japon, qui avaient tous systématiquement revu leurs prévisions de croissance à la baisse. L'instabilité des taux de change, l'effondrement des prix des actions et les fluctuations des prix du pétrole suscitaient des préoccupations croissantes. Il apparaissait clairement qu'une meilleure répartition de la demande et une harmonisation des politiques macroéconomiques entre les grands pays seraient plus propices à une reprise durable de l'économie mondiale.

18. Les tendances protectionnistes persistantes constatées aux États-Unis et en Europe avaient tempéré l'optimisme né de la Réunion ministérielle de Doha. Et surtout, la promotion de projets agricoles dans le Sud, qui ne s'était pas accompagnée de réformes d'orientation dans le Nord, avait entraîné une forte chute des prix des produits de base, ne laissant à 25 millions d'agriculteurs – au bas mot – que le strict minimum pour survivre dans plus d'une cinquantaine de pays. L'instabilité du système financier international et l'absence de procédures cohérentes à appliquer à la dette internationale continuaient d'entraver les efforts entrepris pour intervenir en cas de crise.

19. Un consensus international était en passe de se former concernant les moyens de lutter contre la pauvreté. Les gouvernements des pays africains et leurs partenaires de développement concevaient de plus en plus leurs programmes en fonction de l'objectif consistant à réduire la misère. Comme il était clairement apparu au Sommet mondial sur le développement durable, la réduction de la pauvreté n'était pas simplement une question de planification budgétaire, mais mettait en jeu un large éventail d'impératifs d'ordre social, économique et environnemental. La Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement montrait que l'aide au développement devait s'accompagner de réformes d'orientation dans les pays nantis en faveur des pays pauvres. Par ailleurs, il fallait que les organismes internationaux et les institutions financières collaborent étroitement pour éviter d'adresser des recommandations et des prescriptions contradictoires à ceux qui avaient besoin de leur aide, et que la communauté des donateurs harmonise ses politiques, ses pratiques et ses procédures. À cet égard, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté - tout en constituant des outils importants - étaient administrativement contraignants sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre et pouvaient donc être liés, entre autres, aux processus budgétaires nationaux et à d'autres mécanismes de financement extérieur.

20. Le Groupe africain se félicitait des travaux réalisés par le bureau du Coordonnateur spécial de la CNUCED pour les PMA. Le Bureau du Haut Représentant récemment créé à New York devait compléter les activités menées par la CNUCED en faveur des PMA. Le Groupe espérait que le paragraphe 3 de la résolution 56/277 de l'Assemblée générale, demandant au Secrétaire général de l'ONU de renforcer les activités opérationnelles de la CNUCED, serait appliqué dans les meilleurs délais.

21. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a constaté que l'économie mondiale se caractérisait par toutes sortes de disparités et que les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, étaient soumis à diverses restrictions et contraintes. Des analyses faisaient apparaître un lien étroit entre le commerce, le

développement et la réduction de la pauvreté. Le programme de travail adopté à la Réunion ministérielle de Doha définissait le cadre stratégique à prévoir en vue de mesures concrètes qui, si elles étaient appliquées, permettraient aux pays en développement et, en particulier, aux pays les moins avancés de relever les défis auxquels ils étaient confrontés.

22. Si la libéralisation du commerce international – pierre angulaire des négociations en cours – se concrétisait, l'expansion de l'économie mondiale qui en résulterait dégagerait quelque 2 500 milliards de dollars de ressources et libérerait 320 millions de personnes de la pauvreté absolue au cours des 13 prochaines années, conformément à l'objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire. Cependant, les échanges mondiaux subissaient encore de graves distorsions liées à divers facteurs négatifs, qu'il s'agisse du niveau élevé des droits de douane, de la multiplication des obstacles techniques au commerce ou des subventions à l'exportation.

23. Pour que les pays en développement puissent effectivement s'intégrer dans le commerce international, les règles et principes à arrêter dans les négociations en cours devaient tenir compte de la situation propre à ces pays, en prêtant attention au traitement spécial et différencié à prévoir à leur intention en raison de leurs faiblesses et difficultés structurelles. Par conséquent, il fallait mettre l'accent sur la nécessité de leur accorder une aide technique axée sur l'accroissement des ressources et le renforcement des capacités, indispensables à la compétitivité sur les marchés mondiaux. Les projets et programmes pertinents, dont le Cadre intégré et le Programme intégré d'assistance technique (JITAP), devaient donc être dotés de ressources suffisantes pour en assurer la bonne exécution, le renforcement et l'application à d'autres pays.

24. Pour finir, le représentant a dit que les pays en développement en passe d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce avaient besoin d'un appui technique pour se conformer aux règles, disciplines et procédures inhérentes à ce processus, qui leur imposait de multiples charges et nécessitait la mobilisation de ressources tant humaines que financières. À cet égard, la «procédure accélérée» devait être suivie à l'égard des pays concernés.

25. Le représentant de la **Fédération de Russie** a jugé important de fournir un appui aux pays en transition et aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales de l'OMC. La CNUCED disposait d'atouts sur certains aspects des négociations et devait contribuer à leur préparation par ses travaux d'analyse, la formation d'un consensus et la coopération technique. Le plan de renforcement des capacités et de coopération technique élaboré par la CNUCED à l'appui du programme de travail de Doha constituait un pas avant, mais vu les problèmes de ressources, des priorités devaient être fixées. Toutes les activités de la CNUCED devaient reposer sur le principe de l'universalité, les intérêts spécifiques de chaque pays ou groupe de pays étant dûment pris en considération. La coopération technique offerte par la CNUCED était efficace et produisait des effets réels: aussi était-il essentiel d'en faire bénéficier les pays adhérant à l'OMC. Enfin, la mondialisation devait logiquement se traduire par une élévation générale des niveaux de vie dans le monde entier. Les analyses de la mondialisation réalisées par la CNUCED tout comme ses prévisions concernant les conséquences de ce processus pour les pays en développement et les pays en transition étaient très appréciées. Il fallait donc espérer que les capacités analytiques de l'organisation seraient mises à profit non seulement dans les travaux d'analyse proprement dits, mais également pour élaborer des recommandations concrètes à l'intention des gouvernements des pays en développement et des pays en transition pour pouvoir remédier aux effets négatifs éventuels de la mondialisation.

26. Le représentant du **Bangladesh** a fait observer que la mondialisation semblait avoir des significations différentes selon les groupes. Pour les institutions financières et les organismes de développement multilatéraux, elle représentait la clef de l'avenir, alors que ceux qui en pâtissaient avaient d'autres avis sur la question. Nul n'ignorait les possibilités qu'elle offrait, mais celles-ci devraient être partagées équitablement. La CNUCED pouvait en l'occurrence fournir des indications susceptibles d'être utiles aux pays en développement.

27. L'on ne cessait de rappeler aux pays en développement les avantages que pouvait leur présenter le libre-échange. Cependant, il ne semblait pas y avoir d'explication aux obstacles tarifaires ou autres auxquels se heurtaient les exportations de ces pays vers le monde industrialisé. De surcroît, il leur était impossible de soutenir la concurrence sur les marchés des denrées agricoles lorsque certains pays développés octroyaient à leurs agriculteurs des subventions totalisant plus d'un milliard de dollars par jour. Or la suppression des obstacles actuels au commerce pouvait procurer aux pays en développement 1 500 milliards de dollars en 10 ans, ce qui permettrait d'extraire 300 millions de personnes supplémentaires de la pauvreté d'ici à 2015. La CNUCED avait un rôle de premier plan à jouer en appelant l'attention sur les iniquités du système commercial multilatéral et en suggérant des mesures correctives.

28. Il fallait se demander si les marchés embryonnaires de capitaux des pays en développement pouvaient résister aux chocs transmis par un réseau financier mondial fonctionnant librement. La plupart de ces pays n'étant guère en mesure d'y faire face en isolant leur monnaie, la meilleure solution pouvait consister à mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés ou un cadre réglementaire efficace.

29. Concernant les efforts de développement, le représentant a engagé les partenaires de développement des PMA à étoffer le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA pour que la CNUCED puisse proposer des programmes de renforcement des capacités. Comme le *Rapport sur les pays les moins avancés, 2002* l'avait souligné, la réduction rapide de la pauvreté dans les PMA était en grande partie fonction d'un environnement international favorable.

30. Pour finir, le représentant a noté que bon nombre de ceux qui prônaient naguère un marché non réglementé mettaient à présent l'accent sur la nécessité de prévoir des institutions qui facilitent un fonctionnement efficace des mécanismes du marché. Il était à présent admis que le développement était également tributaire de politiques et d'arrangements internationaux en matière de commerce, de financement, d'aide, d'investissement et de technologie. Ainsi que le prescrivait le Plan d'action de Bangkok, et comme cela avait été réaffirmé lors de l'examen à mi-parcours, la CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche et ses analyses dans ces secteurs.

31. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les récentes réunions au sommet avaient fait évoluer le dialogue sur le développement, une attention accrue étant désormais accordée aux conditions favorables à mettre en place au niveau national et à la mobilisation de ressources privées. La création du Millennium Challenge Account (compte du Millénaire) par son Gouvernement dénotait l'engagement pris d'aider des pays eux-mêmes déterminés à appliquer des principes de bonne gouvernance, à investir dans la population et à promouvoir la liberté économique. Certaines questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil pouvaient faire double emploi avec l'action menée dans d'autres instances: à cet égard, la CNUCED devait appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU pour passer en revue les activités

afin de recenser celles qui n'avaient plus de raison d'être. Le Gouvernement des États-Unis attachait une importance particulière au renforcement des capacités commerciales, le commerce étant un aspect essentiel de la lutte contre la pauvreté. Diverses initiatives visant à libéraliser le commerce mondial des produits agricoles et des services et à améliorer l'accès aux marchés pour les pays en développement étaient envisagées, et la CNUCED avait un rôle majeur à assumer à cet égard, mais il lui fallait rejeter les tentatives faites par les sceptiques opposés au libre-échange pour entraver la libéralisation des échanges. La réduction et l'élimination ultérieure des obstacles au commerce des denrées agricoles influeraient dans une large mesure sur la croissance économique de tous les pays. Pour l'Afrique, la libéralisation du commerce et l'intégration dans l'économie mondiale étaient essentielles à une croissance économique soutenue. Il fallait s'attacher à promouvoir des partenariats pour la croissance et, à mesure que les pays africains consolidaient la démocratie et la bonne gestion de leur économie, les pays industrialisés leur apporteraient du même coup leur concours, qu'il s'agisse de la paix, de la sécurité, du renforcement des capacités, du commerce, de l'IED ou d'une APD plus efficace. Dans le cas de la CNUCED, la délégation des États-Unis s'est félicitée des efforts entrepris en matière de capacité d'absorption et d'évaluation interne de la coopération technique, mais a estimé qu'il faudrait en faire plus pour que les postes vacants puissent être rapidement pourvus.

32. Le représentant de la **Suisse** a dit, au sujet du débat de haut niveau sur le processus de l'après-Doha, que les pays en développement avaient besoin d'une aide technique en vue des négociations, mais également d'une assistance au renforcement des capacités. Le Cadre intégré et le JITAP pouvaient y contribuer, compte tenu notamment de l'attention accordée à la coopération interorganisations. Si le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* dressait un tableau relativement pessimiste de la situation de l'économie mondiale et de la fragilité de certains pays en développement, l'expansion des exportations provenant de l'ensemble du monde en développement et la part croissante des articles manufacturés dans ces exportations étaient bel et bien encourageantes. Il y avait lieu de se féliciter de l'intensification des activités entreprises par la CNUCED en faveur des PMA, mais l'analyse du statut de PMA risquait d'être mal interprétée par ces pays. De plus amples renseignements sur les rapports entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant à New York devraient être communiqués au Conseil.

33. S'agissant de l'Afrique, le secrétariat se montrait critique à l'égard des documents de stratégie de réduction de la pauvreté: s'il était vrai que des problèmes s'étaient posés à cet égard, les mesures voulues étaient en passe d'être adoptées en matière de maîtrise, de suivi et de coûts et le processus s'orientait dans la bonne direction. Concernant la coopération technique, la délégation suisse accueillait avec satisfaction la recommandation du Groupe de travail relative aux objectifs stratégiques à incorporer dans les rapports annuels sur ce sujet et aux indicateurs de résultats.

34. Le représentant du **Japon** a dit que son pays accordait une importance particulière à la Déclaration adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui portait sur des questions intéressantes tout spécialement les pays en développement. Le Japon continuait à cet égard de s'attacher à aider ces pays sur divers plans, notamment les problèmes de mise en œuvre, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits des PMA et la coopération technique liée au commerce.

35. Le représentant de la **Norvège** a dit que la CNUCED avait un rôle primordial à jouer, non seulement sur les questions liées à la Déclaration ministérielle de Doha, mais également dans la

suite à donner au Sommet mondial sur le développement durable, à la Conférence internationale sur le financement du développement et à d'autres réunions. La CNUCED, seul organisme des Nations Unies chargé d'examiner les problèmes généraux relatifs au commerce dans le cadre du développement, était irremplaçable. Bien entendu, comme dans le cas des autres organismes du système des Nations Unies, son efficacité et sa productivité pouvaient être améliorées, mais cela n'enlevait rien de son utilité.

36. Le représentant du **Mozambique** a remercié le Conseil d'avoir accueilli son pays en qualité de membre.

Chapitre II

INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LE COMMERCE MONDIAL

(Point 3 de l'ordre du jour)

37. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi des documents suivants:

«Rapport sur le commerce et le développement, 2002» et «Aperçu général» (UNCTAD/TDR/2002).

38. Le **Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a déclaré que l'évaluation présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002*, publié en avril, avait été considérée par certains comme «pessimiste, voire négative», mais elle paraissait depuis bien optimiste eu égard aux événements ultérieurs. Lors des récentes réunions des institutions de Bretton Woods, l'optimisme prudent qui avait marqué les réunions du printemps avait été remplacé par un sombre réalisme. On estimait dorénavant que, dans le monde industrialisé, la croissance du PIB se situerait aux alentours de 1 % et 2 % pour 2002 et 2003, respectivement. Tous reconnaissaient désormais le bien-fondé des prévisions faites en 2001 par le secrétariat de la CNUCED, selon lesquelles la reprise serait lente et erratique aux États-Unis et le Japon et l'Union européenne ne remplaceraient pas les États-Unis comme locomotive de l'économie mondiale. Des excès financiers avaient été à l'origine des difficultés actuelles de nombreuses économies, dont celles du Japon, des États-Unis et d'un certain nombre de pays en développement qui avaient trop compté sur des flux de capitaux étrangers. La réticence à prendre au sérieux l'interdépendance entre les finances, le commerce et le développement restait un important obstacle à l'instauration d'un meilleur équilibre dans le système économique multilatéral.

39. La situation économique du monde en développement ressemblait à celle qui prévalait au début des années 80. Si la croissance s'était maintenue en Asie de l'Est, le reste du monde en développement connaissait à nouveau une croissance lente ou était en récession. En Afrique subsaharienne, le revenu par habitant se situait encore en dessous du niveau atteint il y a 20 ans et les chances d'une réduction soutenue de la pauvreté dépendaient de façon essentielle d'une réforme radicale de la politique internationale en matière de stabilisation et d'ajustement, d'un allègement de la dette, de l'assistance et de l'accès aux marchés. Dans la plupart des pays d'Amérique latine, deux décennies de réformes axées sur le marché avaient permis de mieux maîtriser l'inflation et avaient contribué à attirer des investissements étrangers directs, mais les exportations avaient été décevantes et, comme dans les années 80, la récession actuelle avait libéré des forces qui menaçaient de déclencher une nouvelle série de crises de l'endettement et la perte d'une décennie de plus pour le développement. Au cours de la période précédant la onzième session de la CNUCED, il importerait avant tout de faire en sorte que le système de règles et d'institutions économiques multilatérales favorise davantage le développement. L'action qu'il était prévu de mener sur le plan international évoluait en fonction des nouvelles perspectives et propositions qui avaient été présentées au fil des années par la CNUCED, comme en témoignaient l'attention que le FMI accordait aux règles relatives à la faillite des États et aux clauses d'action collective; la prise de conscience, dans le contexte de la nouvelle initiative

multilatérale d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, de deux réalités: l'analyse de viabilité reposait sur des hypothèses peu réalistes au sujet de la croissance et des exportations, et le processus n'avait pas entraîné une augmentation des ressources; le soutien que la Banque mondiale et la Commission Zedillo avaient accordé à l'idée selon laquelle il fallait doubler l'aide officielle au développement dont bénéficiait l'Afrique subsaharienne pour que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté adoptés au niveau international puissent être atteints; la plus grande attention accordée par les institutions de Washington à la question de l'imposition de conditions excessives et constituant une ingérence lors de l'octroi de prêts multilatéraux; et la prise de conscience, par tous les organismes de développement, du fait que l'adoption des solutions proposées par la CNUCED pour résoudre de nombreuses questions commerciales était une condition *sine qua non* du succès de stratégies tournées vers l'extérieur dans les pays en développement. En effet, si l'on ne parvenait pas à accomplir des progrès réels en matière de coopération au développement dans les domaines de l'assistance, de l'endettement et du commerce, tout en améliorant la gouvernance et les politiques mondiales, le nouveau millénaire commencerait par une nouvelle décennie pour rien du point de vue du développement, au lieu d'annoncer un retour à la croissance, qui devait être la pierre angulaire d'un développement soutenu et reposant sur une assise large.

40. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a déclaré que les perspectives relatives à l'économie mondiale étaient très incertaines, en particulier en raison de la fragilité de la confiance des investisseurs et de la baisse des marchés d'actions, qui résultaient en partie de problèmes liés à la gouvernance des entreprises dans les pays industrialisés. Les perspectives étaient sombres pour l'Afrique subsaharienne, où la croissance du revenu par habitant serait minime, et pour l'Amérique latine, où une croissance négative du PIB était probable. Il n'était pas possible d'obtenir une réduction soutenue de la pauvreté en redistribuant des revenus par habitant qui stagnaient ou baissaient. Il fallait au contraire une croissance plus rapide, dont bénéficieraient tous les pays et toutes les couches de la société. Par ailleurs, l'aptitude des pays en développement à bénéficier d'une interdépendance mondiale croissante dépendait également du système commercial multilatéral. Une augmentation du commerce et des investissements étrangers directs pouvait stimuler la croissance économique dans les pays en développement mais, en raison des distorsions qui caractérisaient l'ordre économique international, ce potentiel n'était pas encore réalisé. Les stratégies de développement axées sur l'exportation avaient entraîné une augmentation de la part des pays en développement dans le commerce mondial des produits manufacturés mais, dans bien des cas, la libéralisation du commerce avait également engendré une augmentation de la part des éléments importés dans la consommation, la production et les exportations de produits manufacturés. Le commerce ne devait pas être considéré comme une fin en soi, et une participation réussie au commerce international n'engendrait pas nécessairement une accélération de la croissance du revenu. L'évolution des termes de l'échange au détriment des producteurs du Sud, qui était mise en évidence par le *Rapport sur le commerce et le développement* de cette année, était très préoccupante, d'autant qu'un nombre croissant des pays en développement ayant d'importantes réserves de main-d'œuvre non qualifiée adoptaient des stratégies axées sur l'exportation. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* avait mieux fait comprendre aux responsables des pays en développement qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour faire en sorte qu'un commerce plus important de produits manufacturés se traduise par une croissance du revenu intérieur et une réduction de la pauvreté. La libéralisation commerciale et financière et les efforts accomplis pour attirer des

investissements étrangers devaient s'effectuer selon un ordre approprié et s'inscrire dans une stratégie globale de développement.

41. La protection des marchés dans les économies avancées jouait un rôle important dans la perpétuation de la pauvreté dans le monde en développement. En conséquence, il était essentiel d'accroître l'accès des pays en développement aux marchés, de mettre fin aux subventions qui provoquaient des distorsions des échanges commerciaux et de renforcer les règles concernant l'utilisation des procédures de recours commercial, telles que les mesures antidumping et compensatoires, et des normes et règlements qui entravaient les exportations des pays en développement. Alors que les subventions agricoles dans les pays de l'OCDE atteignaient plus de six fois l'ensemble de l'aide publique au développement, le transfert net de ressources aux pays les plus pauvres avait été négatif ces dernières années. Pour qu'il soit possible d'atteindre les Objectifs de développement du millénaire, les pays industrialisés devraient envisager d'urgence d'augmenter leur aide publique au développement, pour la faire passer de la moyenne actuelle de 0,22 % à 0,7 % du PNB. La mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) avait progressé, mais à un rythme trop lent. Il était nécessaire de faire des prévisions plus réalistes sur la croissance des exportations et la viabilité de la dette des PPTE. En outre, il faudrait envisager une réduction globale de la dette publique d'un certain nombre de pays débiteurs qui ne faisaient pas partie des PPTE. Il restait impératif de procéder à une réforme efficace et de grande ampleur de l'architecture financière internationale, afin de rétablir la croissance et d'atteindre les Objectifs de développement du millénaire dans les pays en développement. La nouvelle crise financière qui s'était dernièrement produite dans les pays émergents à économie de marché avait une fois de plus mis en évidence la nécessité de disposer de meilleurs instruments pour prévenir et résoudre les crises. Récemment, des progrès encourageants ont été accomplis au FMI vers l'adoption de meilleurs mécanismes pour faire face à une dette publique intenable, et cette question avait du reste été soulevée à diverses reprises par le secrétariat de la CNUCED. Étant donné qu'il existait des liens étroits entre le commerce et la finance et que les causes et les incidences de la crise actuelle avaient un caractère mondial, il était nécessaire que la communauté internationale ait recours à des stratégies cohérentes pour rétablir la croissance mondiale de la production à court terme et atteindre les Objectifs de développement du millénaire, y compris la réduction de moitié de la pauvreté, à plus long terme. La communauté devait maintenant prendre des mesures urgentes pour traduire en mesures concrètes les bonnes intentions exprimées dans de récentes déclarations adoptées lors de conférences internationales.

42. Le représentant du **Danemark**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à L'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, a déclaré que la part des pays en développement dans les exportations mondiales de marchandises était passée de moins d'un quart à près d'un tiers de 1970 à 1999. En outre, la composition de leurs exportations avait évolué des produits de base aux articles manufacturés. Ces derniers représentaient maintenant 70 % de l'ensemble des exportations des pays en développement, tandis que la part des produits de base s'était réduite de 20 à 10 %. Le commerce pouvait favoriser la croissance pour contribuer à réduire la pauvreté. Selon des estimations de la Banque mondiale, la libéralisation du commerce pourrait aider 320 millions de personnes à sortir de la pauvreté d'ici 2015.

43. Pas moins de 42 % des importations de l'Union européenne provenaient maintenant des pays en développement et la balance commerciale de ceux-ci avec l'UE était devenue excédentaire en 1999. Cependant, les exportations des pays en développement étaient encore concentrées dans une gamme limitée de produits dérivés de l'exploitation des ressources naturelles ou résultant de l'utilisation de main-d'œuvre non qualifiée. Or ces produits avaient un faible contenu en valeur ajoutée nationale. En outre, la part des 49 pays les moins avancés était tombée de 3 % dans les années 50 à 0,5 % au début des années 80 et au cours des deux dernières décennies. Cela pouvait s'expliquer par une combinaison de facteurs nationaux, tels que des politiques inadaptées, la faiblesse des capacités de production, les bas niveaux d'instruction et une corruption considérable, ainsi que par des facteurs internationaux, tels que la dégradation des termes de l'échange, la forte volatilité des prix sur les marchés mondiaux et des barrières commerciales élevées pour les produits agricoles et incorporant beaucoup de main-d'œuvre. En outre, une concurrence accrue pour attirer des investissements étrangers directs avait affaibli la position de négociation des petits pays.

44. Les études sur les effets de l'augmentation de la participation des pays en développement au commerce et aux investissements internationaux avaient montré que les pays dont la participation était plus élevée avaient tendance à enregistrer une croissance plus rapide et que, pour que le commerce ait des incidences positives soutenues sur la pauvreté, il devait faire partie d'une stratégie plus large à laquelle le pays adhère pleinement. Les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, qui incorporaient un tel concept, étaient les outils les plus efficaces en matière de réduction de la pauvreté. Une stratégie efficace de réduction de la pauvreté devait notamment inclure des politiques macroéconomiques rationnelles, de meilleurs services en matière d'éducation et de santé, un système de protection sociale approprié et le respect de règles fondamentales en matière de travail. Elle devait aussi prévoir une amélioration de l'infrastructure, l'accès aux marchés, en particulier pour les populations des zones rurales, la mise en œuvre effective d'un cadre réglementaire capable d'assurer le bon fonctionnement des marchés et de prévenir la corruption, et une législation appropriée en matière d'environnement. Pour que les stratégies nationales soient couronnées de succès, elles devaient bénéficier d'un soutien financier extérieur axé sur la réforme, le renforcement des capacités et l'infrastructure. Les institutions de Bretton Woods jouaient un rôle essentiel à cet égard. Il importait que leurs politiques de prêt tiennent compte des priorités définies dans les stratégies nationales de développement des pays bénéficiaires.

45. L'UE était prête à tenir les engagements relatifs au renforcement des capacités en matière commerciale qu'elle a pris à Doha et à Monterrey, et à améliorer les conditions d'accès aux marchés dans le contexte du Programme de Doha pour le développement. La voie avait été tracée par le schéma de préférences tarifaires généralisées et l'Initiative «Tout sauf les armes» de l'UE, mais les concessions offertes par ces initiatives n'avaient pas toujours été pleinement exploitées, ce qui indiquait la nécessité de s'attaquer aux contraintes pesant sur l'offre. Conformément aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, l'UE et ses États membres étaient prêts à participer au renforcement de l'aptitude des pays vulnérables à bénéficier des possibilités commerciales.

46. L'intégration régionale entre pays en développement pourrait entraîner une augmentation du volume des échanges et des investissements. Les accords de partenariat entre l'UE et les pays ACP visaient à renforcer les politiques d'intégration, les mesures de réduction de la pauvreté et

un développement soutenu. Cependant, l'intégration ne pouvait produire des effets positifs que dans le contexte d'un cadre directif propice, d'une bonne gouvernance et d'une sécurité réelle.

47. Le représentant de l'**Indonésie**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a déclaré que les perspectives économiques en Asie étaient plus favorables que dans d'autres zones du monde en développement mais que, comme les pays asiatiques étaient très tournés vers l'extérieur, les perspectives de croissance de la plupart de ces derniers dépendaient d'une reprise de l'économie mondiale. Compte tenu du pessimisme engendré par les évolutions et les politiques macroéconomiques dans les pays développés, les perspectives à court terme pour tous les pays en développement et pour un progrès dans la lutte contre la pauvreté n'étaient pas encourageantes. Il ne serait pas possible d'atteindre les ambitieux objectifs de la Déclaration du Millénaire si la situation économique internationale actuelle perdurait. Pour atteindre ces objectifs, il était également nécessaire de procéder à d'importants changements structurels de l'économie mondiale, en ce qui concerne tant le commerce que la finance. Cela avait été reconnu aux Conférences de Monterrey, de Doha et de Johannesburg.

48. Dans de nombreux pays, les avantages retirés d'une plus grande participation au commerce international étaient restés en deçà des attentes. Au cours du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, il fallait corriger les distorsions du système commercial multilatéral qui subsistent pour pouvoir obtenir des résultats plus équitables. Toutes les questions commerciales présentant un intérêt particulier pour les pays en développement devaient être abordées dans l'optique de la coopération, en particulier les obstacles commerciaux et les mesures faussant les échanges commerciaux. Cependant, les pays en développement devaient également préserver leur souveraineté dans la conception de leurs stratégies commerciales, d'industrialisation et de développement.

49. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* présentait une nouvelle conception des avantages que les pays en développement avaient retirés de leurs politiques de développement tournées vers l'extérieur, en particulier la libéralisation du commerce et l'ouverture aux investissements étrangers directs et aux réseaux internationaux de production. Les effets de ces politiques semblaient différer considérablement selon la région et le pays. Comme l'augmentation de la valeur ajoutée nationale se trouvait au centre des efforts de développement, il était particulièrement préoccupant pour les pays en développement de constater que l'augmentation de leur part dans les exportations mondiales de produits manufacturés n'était pas allée de pair avec un accroissement de leur part dans la valeur ajoutée incorporée dans ces produits. Il était donc nécessaire de réexaminer soigneusement les politiques passées en matière d'industrialisation et, si nécessaire, de les réviser ou de les compléter par de nouvelles mesures novatrices garantissant une part plus importante de la valeur ajoutée incorporée dans les produits manufacturés. En outre, de nombreux pays en développement utilisaient une importante main-d'œuvre dépourvue de qualifications ou peu qualifiée pour la production de biens manufacturés. Cependant, le *Rapport sur le commerce et le développement* avait attiré l'attention sur le fait que, comme ces biens représentaient une partie importante de l'ensemble des exportations, le risque de dégradation des termes de l'échange demeurerait. Les pays en développement devaient renforcer leurs capacités et compétences technologiques pour bénéficier pleinement de la mondialisation.

50. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* représentait une contribution importante au débat sur des stratégies appropriées de développement dans le contexte de la

mondialisation. Il montrait qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que la croissance et le développement entraînent automatiquement la libéralisation des échanges. Pour assurer une répartition équitable des augmentations de revenus résultant du développement de l'intégration mondiale de la production et des marchés, il fallait recourir à des conceptions nouvelles concernant les politiques nationales. Il pouvait être nécessaire de compter davantage sur les marchés intérieurs et de renforcer la coopération régionale et internationale entre pays en développement lorsque l'on mettait au point des politiques orientées vers l'exportation, afin de réduire le risque d'offre excédentaire et de baisse des prix sur les marchés des produits manufacturés incorporant beaucoup de main-d'œuvre, en particulier au cours de la phase actuelle de faible croissance et de chômage élevé dans les pays industrialisés avancés. L'expérience de nombreux pays en développement d'Asie avait montré que, pour réussir, une industrialisation axée sur les exportations ne devait pas seulement être fondée sur les forces du marché, la libéralisation et la déréglementation. Il était également nécessaire de définir un rôle positif pour l'État, les institutions nationales et les politiques qui aident le secteur privé à être compétitif sur les marchés mondiaux.

51. L'évaluation, dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002*, de l'adhésion de la Chine à l'OMC présentait un intérêt particulier pour les pays en développement d'Asie. L'analyse et les questions de politique soulevées contribueraient à une meilleure compréhension des défis en matière d'ajustement qui résultaient de cet événement, non seulement en Chine mais également dans les économies de ses partenaires commerciaux.

52. Le représentant de **Trinité-et-Tobago**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a déclaré que deux décennies d'expérimentation de réformes axées sur le marché en Amérique latine et dans les Caraïbes avaient permis de juguler l'inflation et contribué à attirer des investissements étrangers directs sur une échelle sans précédent. Cependant, les performances à l'exportation avaient été décevantes et la croissance avait été faible par comparaison avec les niveaux atteints dans les années 60 et 70. En 2002, la croissance du PIB ne dépasserait pas 2 %.

53. L'influence économique et politique de la finance internationale faisait maintenant l'objet d'un large débat. On craignait de plus en plus que l'existence de marchés financiers internationaux non réglementés ne nuise aux efforts accomplis pour renforcer la responsabilité de gouvernements démocratiquement élus, notamment dans le domaine économique. Les progrès relatifs à la très nécessaire réforme de l'architecture financière internationale étaient trop lents et, au cours de ce processus, aucune attention n'avait été accordée aux difficultés des débiteurs.

54. Dans un monde interdépendant, il serait erroné d'attribuer tous les problèmes que connaissaient les pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux caprices de la finance internationale. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* avait bien souligné qu'au cours des années 90, les flux commerciaux et financiers s'étaient conjugués de façon assez déséquilibrée pour causer un renforcement des contraintes externes sur la croissance et le développement dans la plupart des régions en développement. L'analyse du commerce et du développement présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* représentait un prolongement important du rapport de 1999. Le Groupe latino-américain et caraïbe a relevé avec une certaine inquiétude que, selon le Rapport de 2002, la plupart des pays de cette région n'avaient pas accompli de progrès dans l'exportation des produits les plus dynamiques dans le commerce mondial. Il a également pris note avec préoccupation des

indications que ce rapport présentait au sujet de l'affaiblissement du lien entre les exportations de produits manufacturés et la croissance économique. En particulier, le Rapport soulevait des questions très importantes concernant le risque que faisait courir un recours excessif aux investissements étrangers directs, notamment à ceux particulièrement axés sur l'exportation. Ces arguments avaient fréquemment été utilisés dans un débat antérieur sur le développement qui portait sur les contraintes pesant sur l'exportation de produits de base, débat qui était fortement centré sur la situation en Amérique latine.

55. Le Groupe latino-américain et caraïbe souscrirait certainement aux grands messages relatifs aux politiques qui figurent dans le Rapport, à savoir, en premier lieu, la nécessité d'une croissance plus rapide dans les pays développés; deuxièmement, la nécessité d'une marge de manœuvre politique suffisante dans les pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire, pour qu'ils puissent améliorer leur propre infrastructure industrielle et accroître la valeur ajoutée; et enfin la nécessité d'élargir les marchés dans le monde en développement, notamment au niveau régional, car il s'agissait d'un moyen essentiel de surmonter les problèmes profondément enracinés du chômage et de la pauvreté. Cependant, il n'était possible d'atteindre ces objectifs que par une stratégie coordonnée et cohérente au niveau international. À cet égard, il fallait soutenir et renforcer les efforts accomplis aux récentes conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg pour placer le développement au centre de l'action économique internationale.

56. Un grand nombre des préoccupations exprimées par le secrétariat de la CNUCED l'avaient également été par le secrétariat de la CEPALC. Au cours de l'année à venir, à mesure que s'intensifieraient les préparatifs en vue de la onzième session de la Conférence, qui aurait lieu au Brésil en 2004, il faudrait développer ces idées, notamment en coopération avec les commissions régionales.

57. Le représentant de l'**Inde** a dit que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'analyse des politiques et dans la recherche d'un consensus sur les aspects de l'interdépendance et de la mondialisation relatifs au développement. Ses attributions spécifiques étaient, entre autres, de suivre objectivement les faits et les phénomènes économiques qui sous-tendent l'élaboration des politiques; de proposer des mesures qui soient bénéfiques pour tous; d'observer et d'évaluer les incidences sur le développement de mesures précises; et de contribuer à un programme concret sur les questions systémiques et les problèmes de politique générale.

58. Les pays en développement devaient accroître la part des produits manufacturés dans leurs exportations afin d'être moins vulnérables à l'instabilité des prix et de favoriser la croissance de la productivité. Si ces pays avaient vu leur part des exportations mondiales de produits manufacturés augmenter, leur part des recettes provenant de ces exportations avait diminué et les efforts qu'ils déployaient pour obtenir une part de la valeur ajoutée manufacturière à l'échelle mondiale les avaient conduit à se livrer une concurrence féroce. Le programme de Doha témoignait de l'engagement des pays en développement d'œuvrer en partenariat avec les pays développés, étant entendu que la question du développement serait au centre des négociations. Étant donné que les tendances protectionnistes de certains grands pays développés pouvaient ébranler la confiance des pays en développement dans le système commercial international, ces derniers devaient obtenir un meilleur accès aux marchés et une stabilisation des prix pour leurs exportations, une plus grande marge de manœuvre politique pour développer les industries locales et des modalités d'adhésion au système multilatéral qui soient plus adaptées. Chaque

pays devrait avoir les moyens de choisir la voie qui convenait le mieux à sa situation et à sa population, mais, pour que les pays en développement puissent profiter tout autant que les pays développés des bienfaits de la mondialisation, l'expression d'une véritable communauté mondiale était nécessaire et devait se traduire par des mesures concrètes.

59. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que la Déclaration ministérielle de Doha avait avivé l'espoir des pays en développement de voir leurs préoccupations concernant la mise en œuvre de l'Accord du Cycle d'Uruguay être sérieusement prises en compte et les nouvelles négociations commerciales aboutir à un partage plus équitable des avantages découlant du système commercial multilatéral. Le principal défi était d'obtenir une amélioration sensible de l'accès des biens et services des pays en développement aux marchés grâce à une réduction considérable des obstacles tarifaires et non tarifaires ou à leur suppression, à l'application effective des dispositions relatives au traitement spécial et différencié et à une augmentation de l'assistance technique au renforcement des capacités de négociation et d'application des Accords de l'OMC. S'agissant du commerce des services, les lignes directrices et procédures relatives à la négociation adoptées en 2001 constituaient une bonne base de négociation garantissant que la poursuite de la libéralisation du commerce des services favoriserait un essor des échanges internationaux, le plein emploi et l'élévation du niveau de vie. La réalisation de ces objectifs dépendait dans une large mesure du droit national de la concurrence.

60. Concernant l'interdépendance du commerce, des finances et de l'investissement, il était indispensable d'améliorer la cohérence des politiques aux niveaux national et international, comme il était constaté aussi dans la Déclaration de Doha.

61. Les efforts que la CNUCED déployait pour fournir une assistance technique au renforcement de leurs capacités de négociation et d'application des Accords de l'OMC avaient considérablement accru l'aptitude des pays en développement à prendre la mesure de législations et de politiques commerciales complexes au niveau international. Nombre d'entre eux avaient aussi besoin d'une assistance pour élaborer et appliquer une législation nationale adaptée. Il était très important d'accorder une assistance juridique à l'élaboration et à l'application des lois d'habilitation d'accords aussi complexes que l'Accord sur les ADPIC et l'AGCS afin de permettre aux membres de l'OMC d'exercer leur droit à une libéralisation progressive ou de se prévaloir des dispositions relatives aux sauvegardes ou au développement stipulées dans les différents accords.

62. Le représentant de **Bahreïn**, constatant que l'économie mondiale ne s'était pas encore redressée après le fort ralentissement enregistré au cours des dernières années, a jugé urgent de coordonner les politiques pour trouver une solution mondiale à la crise. Il fallait s'attaquer aux causes fondamentales du ralentissement. Si une solution n'était pas trouvée, la crise économique s'aggraverait, exacerbant les problèmes sociaux et contribuant à l'instabilité mondiale. La mondialisation devrait être régie par des politiques appuyées par des mécanismes favorisant l'interdépendance et la coordination des politiques macroéconomiques. Les pays en développement étaient dans une position particulièrement faible pour supporter les conséquences de la crise actuelle, leur économie étant plus vulnérable aux chocs extérieurs que celle des pays avancés. Afin de surmonter la crise actuelle, les pays en développement devaient recevoir davantage d'IED, bénéficier de meilleures conditions d'accès aux marchés pour leurs exportations et faire l'objet d'une assistance technique renforcée en matière économique. Bahreïn attachait une grande importance à la promotion de l'investissement en tant que moyen

de stimuler la croissance et avait adopté des politiques libérales pour attirer l'IED et créer une économie de marché tirée par le secteur privé. Cette politique avait contribué à faire de Bahreïn l'un des pays où les conditions d'accueil des STN étaient les plus favorables.

63. La CNUCED était l'une des organisations qui aidait le plus les pays en développement à mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Elle devait continuer de fournir une assistance aux pays dont la situation économique était difficile et en particulier renforcer son assistance technique en faveur d'une reprise durable de l'économie palestinienne. L'ensemble de la région du Moyen-Orient ressentait l'impact des événements tragiques liés aux pratiques israéliennes. L'économie palestinienne avait désormais besoin de l'aide internationale pour reconstruire une infrastructure détruite et trouver une solution aux problèmes du chômage et de la pauvreté.

64. Le représentant de la **Chine** a dit que sans un environnement international favorable, les pays en développement ne pouvaient réussir à développer leur commerce extérieur. Dans le cadre des efforts qu'ils déployaient en faveur de la libéralisation des échanges, ces pays rencontraient de nombreuses difficultés car les pays développés n'appliquaient pas les engagements pris à l'occasion du Cycle d'Uruguay et continuaient de maintenir des obstacles à l'accès des exportations des pays en développement à leurs marchés. Les pays développés imposaient toujours des crêtes tarifaires élevées et de nombreux obstacles non tarifaires - et en particulier un nombre croissant de mesures antidumping - et subventionnaient fortement leur production agricole nationale. Toutes ces mesures avaient contribué à déséquilibrer de manière sensible les échanges entre les pays développés et les pays en développement et à instaurer un environnement économique international inéquitable. Plusieurs éléments du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales pouvaient renforcer la position des pays en développement dans le système commercial international. La participation effective et équitable des pays en développement à ces négociations était aussi nécessaire pour réaliser les Objectifs de développement du millénaire. Toutefois, les pays en développement devaient par ailleurs poursuivre activement leurs réformes économiques au niveau national, favoriser les mécanismes du marché et adopter des politiques macroéconomiques et sectorielles adaptées. Les résultats des conférences de Monterrey et de Johannesburg avaient suscité l'optimisme, mais il était maintenant important de veiller à ce que la communauté internationale prenne des mesures concrètes pour donner suite à ces conférences.

65. L'évaluation, dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002*, des incidences de l'adhésion de la Chine à l'OMC était très utile en tant qu'aide à l'élaboration de politiques, et les propositions qui y figuraient méritaient de faire l'objet d'un examen approfondi et d'un suivi.

66. Le représentant du **Bangladesh** a dit que si les pays en développement avaient accru leur part des exportations mondiales de produits manufacturés, leur part de la valeur ajoutée n'avait pas augmenté dans les mêmes proportions. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* avait permis de faire prendre conscience aux décideurs du fait que de nombreux pays en développement étaient situés au bas de l'échelle des compétences et de la valeur ajoutée dans les chaînes de production internationale. La recommandation adressée aux pays en développement de rechercher une plus grande latitude politique pour favoriser leurs industries nationales était importante, mais difficile à mettre en œuvre dans le système actuel. L'OMC avait beau défendre les vertus du libre-échange, les flux commerciaux étaient régis par les politiques commerciales protectionnistes des grands pays industrialisés et par les stratégies mondiales des STN.

67. À l'heure actuelle, la croissance ne pouvait s'accélérer dans le monde en développement que si les pays industrialisés stimulaient fortement la demande. D'où l'existence d'une asymétrie dans le système économique mondial: les programmes macroéconomiques ou d'ajustement structurel mis en œuvre dans les pays en développement étaient soumis à une surveillance multilatérale beaucoup plus stricte que les politiques macroéconomiques des pays développés, alors que leur impact était beaucoup plus faible au niveau mondial. Afin d'accélérer la croissance et d'éviter une plus grande instabilité économique, les politiques macroéconomiques des pays du G-3, y compris leurs politiques de taux de change, devaient être mieux coordonnées. Le système financier et commercial international favorisait les flux privés par rapport aux flux publics, la flexibilité des taux de change par rapport à la stabilité des monnaies, les créanciers par rapport aux débiteurs.

68. Pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, il fallait augmenter l'APD de 50 milliards de dollars. Le Plan Marshall était un bon exemple de la contribution que l'aide publique pouvait apporter à l'accélération de la croissance. Dans de nombreux pays pauvres, l'IED était insignifiant et n'allait souvent qu'à des activités où la valeur ajoutée locale était très faible. La libéralisation commerciale et financière ayant rendu les pays en développement plus sensibles à la mondialisation et à l'interdépendance, le défi était actuellement de renforcer la gouvernance mondiale et la contribution de ces pays à cet objectif.

69. Le représentant de la **Jamaïque** a dit que si le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* illustrait la participation croissante du groupe des pays en développement au commerce mondial, cette évolution ne valait que pour un nombre relativement restreint d'exportateurs de produits manufacturés. Pour de nombreux pays en développement qui n'avaient pu s'affranchir de leur dépendance à l'égard des produits de base, la demande stagnait et les prix diminuaient. Maints pays en développement, notamment ceux des Caraïbes, rencontraient des obstacles persistants à l'accès aux marchés qui rendaient plus difficile la transition à l'exportation de biens manufacturés. Dans presque tous les pays caraïbes, deux ou trois produits de base représentaient encore jusqu'à 60 % des exportations totales.

70. La Jamaïque, comme tous les autres pays de la région, était fortement tributaire de l'évolution des marchés extérieurs, en particulier de celui des États-Unis. Elle avait donc souffert des conséquences du ralentissement économique, le secteur le plus gravement touché étant le tourisme. En 2001, le déficit de la balance des marchandises de la Jamaïque s'était creusé pour atteindre 1 558 millions de dollars. Le déficit commercial s'était aggravé en partie en raison d'une baisse de 6,6 % des recettes d'exportation, celles provenant des marchandises ayant chuté de 5,3 % pour atteindre 1 224,5 millions de dollars, soit leur niveau le plus bas depuis 1994.

71. Il était très difficile à la Jamaïque de renforcer sa position dans le commerce international pour recueillir les dividendes économiques de la libéralisation des échanges. Comme d'autres pays rencontrant des problèmes analogues, la Jamaïque avait besoin de bénéficier d'un traitement spécial et différencié pour que lui soit garantie l'égalité des chances dans le système commercial mondial. Elle avait aussi besoin d'une assistance technique et d'un appui au renforcement de ses capacités d'offre afin d'améliorer ses résultats commerciaux.

72. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la session du Conseil se tenait à un moment crucial pour la communauté internationale. Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales s'engageait dans le cadre de l'OMC et les préparatifs de la onzième

session de la Conférence avaient commencé. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok constituaient une bonne base en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement.

73. Le débat sur l'interdépendance, la mondialisation et la libéralisation du commerce et leurs incidences sur le développement illustre l'intérêt permanent et croissant de la communauté internationale pour ces questions. Il devrait viser à trouver une approche commune pour définir un concept de développement dans l'économie mondiale qui réponde aux défis présents et futurs. Cette définition devait tenir compte des réalités d'un monde de plus en plus interdépendant et des problèmes posés par la mondialisation économique. Il était nécessaire d'arrêter des orientations et un schéma de développement qui optimisaient les effets positifs de la mondialisation pour tous les pays et qui en minimisaient les conséquences négatives pour certains pays ou groupes de pays. La participation effective des pays en développement au système commercial mondial passait par un renforcement de leur potentiel économique national. À cette fin, les pays devraient mettre en œuvre des politiques nationales appropriées et mener à bien les réformes structurelles nécessaires en tenant compte de la relation entre les aspects macroéconomiques et sociaux de leurs politiques.

74. La Fédération de Russie participait pleinement aux processus économiques mondiaux. Des projets de loi importants visant à mettre la législation nationale en conformité avec les normes et les principes de l'OMC et à intégrer totalement l'économie russe dans la communauté mondiale étaient en cours d'examen. En tant que membre du G-8, la Fédération de Russie s'efforçait aussi de contribuer à l'allègement du fardeau de la dette des pays en développement. Entre 1996 et 2001, elle avait annulé 35 milliards de dettes contractées par des pays en développement, ce qui correspondait à 0,3 % de son PIB, soit davantage que de nombreux pays développés. Par ailleurs, elle participait activement aux programmes internationaux d'assistance aux PMA. Presque tous les biens produits dans ces pays bénéficiaient d'un accès en franchise de douane sur le marché russe et ne faisaient pas l'objet de mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde.

75. Le représentant de la **Norvège** a dit que même si les questions immédiates de sécurité revêtaient depuis quelque temps une plus grande importance, le développement demeurait hautement prioritaire dans les préoccupations internationales. Le principal enjeu était dorénavant de traduire les résultats positifs des conférences internationales récemment organisées en mesures concrètes. Il était dans l'intérêt de tous les pays d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles qui soient acceptées par tous, juridiquement contraignantes et exécutoires. Le néoprotectionnisme et l'unilatéralisme n'étaient pas la solution. Le commerce ne garantissait pas forcément un développement durable ou la réduction de la pauvreté, mais inverser le processus d'ouverture des marchés aurait des conséquences préjudiciables pour tous les pays. Afin que le commerce puisse profiter à tous, il importait d'instaurer une cohérence non seulement entre le commerce, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, mais aussi entre le commerce et d'autres instruments de développement tels que les capitaux, la technologie et le savoir-faire. L'accès des produits des pays en développement aux marchés devrait être considérablement élargi à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement eux-mêmes. Un effort particulier devrait être fait pour permettre l'admission en franchise de douane et hors contingent de tous les produits des PMA.

76. Les pays en développement avaient besoin d'un meilleur accès aux capitaux, notamment grâce à un allègement de leur dette. Tous les pays développés devraient atteindre l'objectif que la communauté internationale s'était fixé en matière d'APD, soit 0,7 % de leur revenu national brut (RNB). Dans le nouveau budget de la Norvège, l'APD devrait atteindre 0,93 % du RNB. Pour qu'une stratégie de développement soit viable, il était essentiel que le secteur privé y soit associé. Mais les pays en développement devaient eux-mêmes créer un environnement favorable à la croissance grâce à une bonne gouvernance, notamment en garantissant la primauté du droit, en adoptant des mesures anticorruption et en mettant en place un système juridique crédible. La nécessité de diversifier l'économie des pays en développement a été soulignée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002*, qui constatait que la part de ces pays dans la valeur ajoutée n'avait pas augmenté proportionnellement à leur part des échanges mondiaux. La hausse de la productivité du travail résultait non seulement de politiques économiques classiques, mais aussi de l'amélioration des infrastructures, de la santé et de l'éducation pour tous.

77. Le représentant de l'**Algérie** a dit que les incertitudes de la situation internationale, dominée par les considérations de sécurité, étaient un motif de préoccupation. Après la crise en Amérique latine, les conséquences pour les pays en développement du ralentissement de l'économie mondiale risquaient d'être aggravées par un éventuel conflit armé au Moyen-Orient.

78. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* illustre à juste titre les difficultés des pays en développement à créer les conditions nécessaires à leur moindre dépendance à l'égard des produits de base en général et d'un nombre très restreint de matières premières dans certains cas. L'enjeu pour les pays en développement était de transformer leurs structures économiques pour produire et exporter davantage de biens ayant une plus forte valeur ajoutée locale. Cela passait par un renforcement de leur compétitivité internationale grâce à des apports considérables de capitaux et de technologie.

79. Au cours des dernières décennies, certains pays émergents avaient pu perfectionner leur capacité productive et accroître leur participation au commerce international, mais une majorité de pays en développement, en particulier en Afrique, avaient été marginalisés et avaient vu leur situation socioéconomique s'aggraver malgré les efforts considérables d'ajustement consentis. Selon le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002*, les pertes de recettes d'exportation engendrées uniquement par les différents obstacles protectionnistes mis en place par les pays développés se seraient élevées à 700 milliards de dollars. Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales sur le développement lancé à Doha avait fait naître l'espoir que les préoccupations des pays en développement seraient mieux prises en compte dans un système commercial transparent, ouvert et équitable. Toutefois, les faits survenus depuis la Conférence de Doha faisaient craindre le retour à un unilatéralisme et à un protectionnisme contraires à l'esprit et à la lettre de la Déclaration de Doha. Les pays en développement avaient souscrit au programme de Doha en raison de l'engagement ferme des pays développés d'accorder la priorité aux préoccupations économiques et sociales de ces pays dans les négociations en cours à l'OMC.

80. Le représentant de **Cuba** a jugé que les progrès réalisés en matière de développement dépendaient dans une large mesure de la rapidité avec laquelle le fossé entre la rhétorique et la réalité serait comblé. La CNUCED avait apporté des contributions importantes à la recherche de solutions aux problèmes de développement, même si celles-ci n'avaient pas toujours été bien accueillies au départ.

81. La mise en œuvre du Programme de Doha pourrait représenter un pas important dans la recherche de solutions favorables au développement dans le cadre de l'édification du système commercial multilatéral. Des efforts avaient été déployés à l'OMC pour tenir les délais fixés, et les pays développés devaient adopter une attitude constructive dans les négociations sur le traitement spécial et différencié et son application ainsi que sur d'autres sujets présentant un intérêt pour le développement. Certaines propositions récemment avancées en matière de traitement spécial et différencié constituaient un motif d'inquiétude car elles supposaient une renégociation de ce principe. Cuba considérait qu'un tel traitement était une condition préalable à toute forme d'association avec des pays membres se trouvant à différents stades de développement.

82. L'interdépendance accrue exigeait une meilleure gouvernance mondiale afin de créer un cadre favorable au développement qui, à son tour, aboutirait à une répartition plus égale des revenus mondiaux. La CNUCED avait démontré qu'elle disposait d'un avantage comparatif considérable dans le domaine du développement, en traitant de manière intégrée les questions relatives au commerce, aux finances, à la technologie et à l'investissement. Elle était dans une position privilégiée pour assurer le suivi des accords conclus sur les questions importantes examinées lors des derniers sommets et sa capacité opérationnelle devait être renforcée.

Chapitre III

PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LA DÉCENNIE 2001-2010

(Point 4 de l'ordre du jour)

83. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante:

«Exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED» (TD/B/49/6);
«Le statut de "pays les moins avancés": avantages effectifs et perspectives de sortie de cette catégorie» (TD/B/49/7).

84. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné la nécessité d'établir des synergies constantes entre les Objectifs de développement du millénaire et les sept engagements figurant dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, l'élimination de la pauvreté étant en tout état de cause un objectif central. Tel était précisément le contexte dans lequel le secrétariat de la CNUCED entendait intensifier ses travaux en faveur des PMA en matière d'analyse des politiques et de coopération technique pour le renforcement des capacités.

85. Le Secrétaire général a invité toutes les parties prenantes à participer à un processus concerté pour que l'impératif éthique d'une solidarité accrue avec les pays les plus faibles procure à ceux-ci des avantages tangibles. Ce processus était indispensable pour promouvoir des principes tels que la bonne gouvernance, l'ouverture, la paix et la stabilité dans les pays les plus pauvres. La CNUCED entendait servir de centre d'excellence dans ses travaux de fond et ses activités opérationnelles en faveur de ces pays. Parmi les leçons tirées de l'expérience acquise par l'organisation depuis une trentaine d'années dans le cadre de ses activités analytiques et techniques intéressant les PMA, un enseignement particulièrement important était que la tâche consistant à placer les pays concernés sur la voie d'une croissance et d'un développement soutenus était fort complexe et exigeait une perspective à long terme ainsi que des efforts continus et concertés de la part de toutes les parties prenantes. Les travaux de la CNUCED seraient axés sur les activités le plus susceptibles de contribuer à l'élaboration et à l'exécution des politiques, à la mise en place d'infrastructures institutionnelles propices au commerce et au perfectionnement des ressources humaines.

86. Les PMA comptaient pour 43 % environ dans le volume total des activités de coopération technique exécutées par la CNUCED. La plupart de ces pays avaient bénéficié de programmes tels que TRAIN FOR TRADE, le système douanier automatisé (SYDONIA), le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), les examens de la politique d'investissement et les guides de l'investissement. Par ailleurs, la tâche consistant à assurer une participation adéquate des PMA aux négociations commerciales multilatérales devenait de plus en plus lourde. La CNUCED avait contribué à une participation effective de ces pays à la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en organisant notamment, en juillet 2001, la réunion des ministres du commerce des PMA à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). Elle avait également élaboré, immédiatement après Doha, un programme global de renforcement des capacités et prévoyait d'aider les PMA à cet égard. Concernant les travaux de recherche et d'analyse des politiques, le

Rapport sur les pays les moins avancés, 2000 de la CNUCED était une source de réflexion inédite et faisant autorité sur la réduction de la pauvreté, question qui était au cœur des Objectifs de développement du millénaire. Le Conseil tiendrait sa première réunion directive sur les PMA du 2 au 4 décembre 2002 pour examiner les résultats et les conclusions des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED figurant dans ce rapport. Lors de la réunion, les principales questions d'orientation soulevées dans le rapport feraient l'objet d'échanges de vues entre les participants, à savoir les ministres et hauts responsables de certains PMA et de pays donateurs, les coordonnateurs nationaux des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les représentants de la Banque mondiale, des commissions économiques régionales, de l'Organisation internationale du café et d'OXFAM, et divers chercheurs. Concernant les pays en développement sans littoral, la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant s'étaient déjà attelés aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit et comptaient recevoir un appui financier sous la forme de contributions extrabudgétaires accrues. La CNUCED avait également apporté un soutien technique et fonctionnel à l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et à divers petits États insulaires en développement dans leurs négociations à l'OMC.

87. Le **Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'ONU** a dit que les efforts déployés par les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires pour atteindre leurs objectifs de développement devaient être soutenus par des ressources suffisantes de la part de la communauté internationale. Il était également essentiel d'y contribuer en favorisant les synergies avec d'autres initiatives, dont le NEPAD, vu que 34 des 49 PMA se trouvaient en Afrique. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que, dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, il était recommandé de créer un mécanisme de suivi efficace et particulièrement visible pour assurer l'exécution, la coordination, l'examen et la surveillance dudit Programme. À cet effet, l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 56/227 du 24 décembre 2001, créé le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans son rapport sur un mécanisme de suivi pour la coordination, la surveillance et l'examen de l'application du Programme d'action (A/56/645), le Secrétaire général de l'ONU avait défini le mandat et les fonctions du Bureau du Haut Représentant. L'Assemblée générale avait par la suite approuvé ce rapport. Le mandat et les fonctions du Bureau du Haut Représentant avaient été précisés dans le Plan à moyen terme de l'ONU, adopté par le Comité du Programme et de la coordination (CPC) à sa quarante-deuxième session (documents A/57/7 et A/57/16). Le Bureau du Haut Représentant serait, entre autres, chargé de coordonner les contributions des organismes des Nations Unies au rapport annuel pertinent. À cet égard, le Secrétaire général adjoint a fait observer que les organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du FENU, de l'UNESCO, de l'OMPI, de l'OMC et de la CNUCED avaient décidé d'intégrer le Programme d'action dans leurs programmes de travail respectifs. Il était prévu que d'autres entités du système des Nations Unies adoptent dans les mois à venir des décisions analogues.

88. Le Secrétaire général adjoint a souligné combien il importait de continuer à aider les PMA grâce au renforcement des capacités et à la coopération technique pour faciliter leur intégration efficace aux niveaux régional et mondial. Dans cette optique, il fallait envisager des mesures de

nature à assurer une transition «en douceur» dans le cas des pays sortant de la catégorie des PMA et à éviter de perturber leurs plans de développement, tout en associant les mesures spéciales d'appui international à l'objectif d'un progrès socioéconomique structurel. Le Secrétaire général adjoint a mis l'accent sur les circonstances propres aux petits États insulaires en développement, pays les plus handicapés et les plus vulnérables sur le plan économique, qui étaient en même temps les moins préparés à assumer les conséquences d'un retrait du statut de PMA, en dépit de leur revenu par habitant relativement élevé. Il fallait espérer que la prochaine Réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit qui se tiendrait en 2003 au Kazakhstan contribuerait à résoudre certains des problèmes les plus pressants auxquels se heurtaient les pays en développement sans littoral. Pour finir, le Secrétaire général adjoint a fait état des excellentes relations de travail déjà établies entre le Secrétaire général de la CNUCED et lui-même, ainsi que des consultations régulières qu'ils menaient sur des questions se rapportant aux efforts déployés en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. À la demande du Secrétaire général de la CNUCED, il avait présenté en juin dernier à New York avec M. Jeffery Sachs la livraison du *Rapport sur les pays les moins avancés, 2000* de la CNUCED. Son Bureau continuerait de collaborer étroitement avec le secrétariat de la CNUCED pour venir en aide aux trois groupes de pays les plus vulnérables.

89. Le **Vice-Président chargé des affaires extérieures de la Banque mondiale** a pris acte du rôle majeur joué par la CNUCED dans le développement des connaissances et les débats d'orientation. Il a souligné l'importance des contributions de l'organisation au débat sur les politiques de développement et l'intérêt qu'il y avait à réunir tous les partenaires de développement pour examiner des préoccupations communes et entendre différents avis. Il a fait état de la nécessité d'établir des liens entre les Objectifs de développement du millénaire et les sept engagements du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Il a évoqué la collaboration efficace existant entre la Banque mondiale et la CNUCED dans divers secteurs intéressant les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qu'il s'agisse du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, de la gestion de la dette, du commerce électronique ou du partage des données, et a souligné la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en commun. Les transformations subies par le multilatéralisme au cours des deux dernières années et les grandes conférences tenues depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (Bruxelles, 2001) offraient la possibilité d'accorder une aide au développement plus importante et de meilleure qualité. Le Président de la Banque mondiale avait à ce sujet parlé d'un nouveau compromis prévoyant à la fois une plus large responsabilité et une meilleure gouvernance de la part des pays en développement, une moindre conditionnalité et des efforts accrus d'allègement de la dette et d'ouverture des marchés de la part des partenaires de développement, ainsi qu'une participation plus active de la société civile et du secteur privé.

90. Concernant les responsabilités nationales et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, il incombait aux gouvernements des PMA de placer le commerce au centre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, d'autant que tous les partenaires de développement s'associaient désormais aux efforts visant à harmoniser leur aide au développement et à l'articuler sur les stratégies nationales relatives à la pauvreté. L'accès aux marchés était d'une importance primordiale pour le développement socioéconomique des PMA, qui se heurtaient actuellement à des obstacles considérables tenant notamment au niveau élevé des droits de

douane et aux règles d'origine. L'Union européenne et les États-Unis s'attachaient certes à faciliter l'accès de leurs marchés aux PMA, mais des efforts supplémentaires pouvaient être faits. Les subventions à l'agriculture, par exemple, représentaient environ 300 milliards de dollars, tandis que les apports d'aide étaient de l'ordre de 50 milliards de dollars. Il fallait que l'accès aux marchés occupe une place centrale dans l'aide au développement et que la communauté internationale n'attende pas l'achèvement des négociations de l'après-Doha pour libéraliser totalement le commerce, notamment dans le cas des produits intéressant les PMA, pour simplifier les règles d'origine et pour réduire les obstacles liés aux normes. En outre, il importait d'examiner de près la façon dont les ressources nouvelles ou traditionnelles consacrées à l'aide devaient être affectées et de tenir compte des limites de l'offre, des transports, de l'aptitude à appliquer des normes et de problèmes analogues. Les gouvernements des PMA et tous les organismes traitant de questions liées au commerce, notamment la CNUCED, l'OMC et le CCI, étaient invités à veiller à ce que la question du commerce figure en bonne place parmi les préoccupations relatives au développement ainsi que dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Concernant le Cadre intégré, il fallait passer rapidement du diagnostic à l'action.

91. **L'administrateur chargé du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement** a donné un aperçu général des points 4 a), concernant l'exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED, et 4 b), portant sur les avantages effectifs du statut de PMA et la question de la gradation. Au sujet du point 4 a), il a fait observer qu'après la troisième Conférence sur les PMA, le Programme spécial s'était progressivement concentré sur les activités d'analyse et de coopération technique en privilégiant deux aspects: 1) la coordination interdivisions et 2) des travaux spécifiques de recherche et d'analyse ainsi que des projets de coopération technique réalisés par le Programme spécial. Le premier aspect se rapportait à des activités intersectorielles en faveur des PMA, qui étaient intégrées dans l'action propre à chaque division ou programme de la CNUCED et mises en œuvre par l'intermédiaire de coordonnateurs pour les pays les moins avancés. Les activités exécutées dans le cadre du Programme spécial comprenaient notamment l'élaboration du *Rapport sur les pays les moins avancés*, un appui technique aux mesures de facilitation du transport en transit en faveur des PMA, des travaux de recherche et des services consultatifs sur la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement et une collaboration avec le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social sur la révision des critères et des méthodes à appliquer pour l'inscription sur la liste des PMA et le retrait d'un pays de cette liste.

92. Sur le point 4 b), l'administrateur chargé du Programme spécial a noté que, compte tenu du rôle fonctionnel assumé par la CNUCED à l'égard des PMA et en réponse au Conseil économique et social, le Programme spécial avait entrepris d'analyser les avantages effectifs découlant du statut de PMA et la question d'une «transition en douceur» pour les pays sortant de la liste des PMA, sujets d'une importance capitale pour comprendre l'effet des mesures internationales d'appui aux PMA et rendre ces pays mieux à même de tirer parti du traitement spécial qui leur était accordé en vertu de leur statut. À son avis, les débats du Comité de session sur les avantages effectifs du statut de PMA et la question de la gradation pouvaient, entre autres, être axés sur les objectifs suivants: 1) étudier la possibilité d'améliorer l'impact du traitement spécial accordé aux PMA en vue d'en faire un instrument efficace de développement socioéconomique et de transition vers une sortie de cette catégorie; 2) obtenir des États membres des orientations sur les moyens à employer pour qu'un tel traitement ait un réel impact;

et 3) préparer le terrain en vue d'un consensus international sur des mesures permettant, conformément à la résolution E/2001/43 du Conseil économique et social, d'éviter que le retrait d'un pays de la liste des PMA perturbe ses plans, programmes et projets de développement. Les délibérations du Comité devaient déboucher sur de nouvelles réflexions concernant les travaux futurs de la CNUCED relatifs aux PMA, qui puissent se traduire par de nouvelles conclusions et recommandations intéressant les PMA, leurs partenaires de développement et les organes intergouvernementaux compétents (par exemple, le Conseil économique et social, et l'Assemblée générale), tout en facilitant une mobilisation et une coordination à l'échelle du système au nom de l'ONU. Ces travaux pouvaient contribuer de manière décisive à améliorer l'efficacité de l'appui international aux PMA en vue d'accroître l'impact structurel des avantages spécifiques qui leur étaient accordés en vertu de leur statut.

93. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les PMA étaient confrontés à de vastes défis. Même si la communauté internationale tenait compte de leurs besoins particuliers, les indicateurs socioéconomiques ne s'étaient guère améliorés dans ces pays. Dans bien des cas, la situation s'était dégradée. À la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, il avait été constaté que les objectifs fixés à la conférence précédente n'avaient pas été atteints. Les pays développés et les organisations internationales étaient instamment invités à veiller à ce que les résultats des conférences organisées récemment se traduisent par des mesures concrètes. L'octroi à tous les produits originaires des PMA d'un accès en franchise et non contingenté aux marchés des pays développés constituerait un important jalon. À cet égard, le Groupe se félicitait des initiatives prises pour aider les PMA, notamment l'Initiative «Tout sauf les armes» et la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act*). Cependant, un appui accru serait souhaitable dans des domaines tels que la dette, la santé, la nutrition, l'assainissement et l'éducation, ainsi que pour remédier aux limites de l'offre dans les PMA. La représentante a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et a fait l'éloge des programmes adoptés par de nombreux pays en développement pour venir en aide aux PMA. De l'avis de son groupe, la CNUCED restait une des organisations les plus efficaces pour répondre aux préoccupations des PMA. Son expérience inégalable devait être étoffée et soutenue. L'assistance restait la pierre angulaire des politiques et programmes menés au niveau national dans les PMA. Les activités d'ensemble organisées par la CNUCED en faveur de ces pays ont été jugées globalement satisfaisantes. Des éloges lui ont été adressés au sujet du *Rapport sur les pays les moins avancés, 2000*, outil fort appréciable en raison des analyses et des renseignements concernant les PMA, qui devrait faire l'objet d'un examen approfondi à la prochaine réunion directive du Conseil. Il serait très utile de diffuser sur le nouveau site Web de la CNUCED les résultats des travaux de recherche du secrétariat relatifs aux PMA. L'aide fournie par la CNUCED aux PMA dans le cadre des activités ayant trait à l'OMC avait été d'une grande importance, notamment lors des préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, et s'avérait encore largement nécessaire, s'agissant par exemple du processus d'adhésion.

94. Le Groupe des 77 et la Chine notaient avec satisfaction l'attention accordée par la CNUCED aux problèmes se posant tant du côté de l'offre que de la demande et mettaient l'accent sur les avantages procurés aux PMA et à tous les autres pays en développement par des programmes tels que le réseau de pôles commerciaux, le système SYGADE, les examens de la politique d'investissement et EMPRETEC. Les activités de mise en valeur des ressources

humaines et de renforcement des institutions étaient d'une grande importance. Le Groupe des 77 et la Chine engageaient les donateurs à fournir les ressources nécessaires pour financer ces activités et reconstituer le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. L'écart actuel entre le niveau des ressources et les besoins non satisfaits était un sujet de vive préoccupation pour le Groupe des 77. Celui-ci apportait son appui aux travaux analytiques de la CNUCED sur le problème des avantages effectifs du statut de PMA et de la sortie de cette catégorie, ainsi que sur le développement humain dans les PMA. À son avis, la question de savoir comment assurer une «transition en douceur» n'avait pas encore été résolue et nécessitait l'application de mesures réalistes. Le Groupe des 77 invitait le secrétariat à s'adresser à tous les membres du Conseil pour faire en sorte que le problème des avantages effectifs du statut de PMA et de la sortie de cette catégorie fasse l'objet de conclusions viables et applicables par toutes les parties prenantes.

95. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA) a rappelé que la troisième Conférence sur les PMA avait permis d'examiner de près la situation de ces pays, et de voir à quel point l'extrême pauvreté y était répandue. Les PMA tenaient à remercier la CNUCED de l'appui qu'elle avait apporté à la préparation de la Conférence et, de façon plus générale, des efforts qu'elle déployait en leur faveur. La poursuite et l'extension de ces efforts s'imposaient. Le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* contenait une analyse pertinente de la situation des PMA et indiquait les domaines dans lesquels il fallait agir. Il contenait aussi une analyse détaillée et novatrice de la pauvreté dont il fallait se féliciter. Au nom des PMA, le représentant a lancé un appel aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils accroissent leurs efforts d'aide afin que soient atteints les objectifs d'APD fixés dans la Déclaration du Millénaire. Il a aussi lancé un appel en faveur de l'extension des activités d'assistance technique de la CNUCED en soulignant les répercussions positives qu'elles entraînaient sur les capacités nationales des bénéficiaires. Il a remercié les donateurs de leurs généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et a recommandé que de nouveaux efforts soient entrepris en faveur de ces pays afin que soient atteints les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles.

96. En créant un Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, le Secrétaire général de l'ONU avait montré la préoccupation que lui causait la situation de ces pays. L'étroite collaboration qui s'était établie entre ce bureau et le secrétariat de la CNUCED était une bonne chose, et il fallait espérer qu'elle se poursuivrait. La Conférence ministérielle des PMA tenue à Cotonou (Bénin) en août 2002 avait ouvert de nouvelles perspectives que les PMA et leurs partenaires de développement devaient explorer afin d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Notant les préparatifs en cours pour la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit qui devait se tenir au Kazakhstan en 2003, le représentant s'est félicité de la coopération entre la CNUCED et le Bureau à cet égard. Enfin, tout en rappelant que l'objectif de tous les PMA était de sortir de cette catégorie, il a exprimé l'espoir que la transition pourrait se faire sans heurt et que la vulnérabilité et la faiblesse des PMA seraient prises en considération comme il convenait.

97. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a rendu hommage au secrétariat de la CNUCED pour les efforts sans relâche qu'il déployait en faveur des PMA, mais a souligné aussi que les conditions socioéconomiques déplorables qui régnaient dans ces pays étaient cause de graves préoccupations. Le niveau de croissance économique nécessaire pour obtenir une importante réduction de la pauvreté dans les PMA africains était donc loin d'être atteint. Les faibles progrès réalisés jusqu'à présent avaient été annulés du fait de l'instabilité des

courants financiers et de chocs divers, si bien que l'on avait de bonnes raisons de douter que la croissance dans ces pays soit durable. L'environnement extérieur restait hostile aux PMA, en particulier aux exportateurs de produits de base (dont la plupart se trouvaient en Afrique), et leurs résultats à l'exportation restaient précaires en raison de la constante diminution des prix des produits de base. La crise du café, qui touchait 25 millions de producteurs de café du monde entier, dont la majorité se trouvait en Afrique, avait révélé la gravité du problème dans le secteur des produits de base. La baisse du prix du café avait exacerbé la pauvreté, provoqué l'insécurité alimentaire et entraîné des effets catastrophiques sur le secteur de la santé dans les principaux PMA exportateurs de café d'Afrique; de ce fait, le poids de la dette s'était aggravé, les obligations de remboursement devenant de plus en plus difficiles à respecter. Par ailleurs, les financements extérieurs, en particulier l'aide publique au développement, avaient continué de diminuer en volume et de perdre de leur efficacité. Les apports d'investissement étranger direct n'étaient pas seulement modiques en valeur absolue, ils étaient aussi concentrés sur un petit nombre de pays et un petit nombre d'activités économiques, tandis que le niveau élevé de la dette extérieure continuait de compromettre les résultats économiques dans de nombreux PMA africains. Le représentant a demandé instamment à la communauté internationale de mettre en place un dispositif de compensation à long terme afin de remédier à la baisse des prix des produits de base et d'améliorer l'environnement économique extérieur pour les PMA.

98. Le Groupe africain se ralliait pleinement à l'analyse et aux conclusions contenues dans le rapport du secrétariat (TD/B/49/6) selon lesquelles il y avait une disparité entre les ressources fournies par les partenaires de développement et les besoins des pays bénéficiaires, disparité qui exigeait l'attention immédiate de la communauté des donateurs. Le représentant a noté avec satisfaction que l'on prévoyait d'axer davantage les activités de coopération technique de la CNUCED sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions, dans les domaines de la formulation des politiques, de la mise en œuvre et de la négociation concernant les questions majeures qui se posaient en matière de commerce, d'investissement et de technologie et les questions connexes. Il a réaffirmé la nécessité de développer et de renforcer les liens entre les travaux d'analyse et de recherche et les activités de coopération technique de la CNUCED, et a lancé un appel aux donateurs multilatéraux et bilatéraux pour qu'ils accroissent leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA créé par la CNUCED en vue d'appliquer le Programme d'action. La reconstitution régulière et en temps utile du Fonds d'affectation spéciale était indispensable à la continuité des activités de coopération technique en faveur des PMA. S'agissant du statut de PMA, des avantages effectifs qu'il comportait et des perspectives de sortie de cette catégorie, il fallait insister sur l'énorme disparité existant entre les avantages théoriques offerts ou annoncés par la communauté internationale et les avantages effectivement retirés par les pays. Les avantages et les mesures internationales d'appui avaient été déterminés sur la base de critères autres que le statut de PMA. De ce fait, il y avait lieu de réexaminer les politiques, aux échelons national aussi bien qu'international, de renforcer les mesures internationales d'appui explicitement prévues en faveur des PMA et d'en faire des mesures pratiques et faciles à utiliser.

99. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, a dit que la CNUCED et les autres organisations devaient coordonner étroitement leurs activités avec le Haut Représentant pour les PMA, en particulier concernant la contribution

de chacune d'elles au Programme d'action de Bruxelles. L'UE demandait au secrétariat d'associer pleinement le Bureau du Haut Représentant à la planification et à la tenue de la réunion directive que le Conseil devait consacrer aux PMA en décembre. La CNUCED avait déjà contribué de manière notable à la mise en œuvre du Programme d'action et le secrétariat était invité à poursuivre et à renforcer ses activités dans ce domaine. Le représentant a proposé que le Conseil adopte, conformément à la résolution que le Conseil économique et social avait approuvée cette année concernant la suite donnée à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, une décision réaffirmant l'importance pour la CNUCED d'intégrer le Programme d'action dans son programme de travail. La création du Bureau du Haut Représentant avait permis de décharger la CNUCED de certaines tâches, et l'UE saluait les efforts que celle-ci déployait pour appliquer les décisions adoptées à cet égard.

100. Le représentant a noté que bien qu'un traitement spécial ait été accordé aux PMA, le nombre des pauvres y avait plus que doublé au cours des 30 années écoulées. Dans certains PMA, cette tendance résultait de l'absence de paix ou de bonne gouvernance, dont la responsabilité incombait principalement aux pays eux-mêmes. Il n'en fallait pas moins rechercher les moyens d'aider les PMA et veiller à ce que l'aide accordée soit plus efficace, les Objectifs du millénaire restant les objectifs d'ensemble à atteindre. S'agissant de l'accès aux marchés, l'Union européenne avait lancé l'initiative «Tout sauf les armes» et il appartenait aux autres pays d'entreprendre des efforts de même ordre. Le représentant s'est félicité de la plus grande importance accordée au renforcement des capacités nécessaire pour rendre plus cohérentes les politiques commerciales nationales et supprimer les contraintes pesant sur l'offre. À cet égard, il voyait dans le Cadre intégré une initiative prometteuse dans laquelle la CNUCED était invitée à jouer un plus grand rôle.

101. L'UE et les pays candidats à l'adhésion considéraient que la situation des PMA était une question essentielle dans les négociations qui se dérouleraient à l'OMC et œuvreraient de manière constructive avec d'autres membres à faciliter l'adhésion à l'OMC de ces pays. La question de la sortie de la catégorie des PMA devait être examinée plus à fond dans les organes appropriés à New York, et il fallait faciliter une transition sans heurt pour les pays concernés. Le représentant a demandé au secrétariat de la CNUCED de communiquer à sa délégation un complément d'information sur les analyses des avantages effectifs tirés par les pays de leur statut de PMA, en particulier en ce qui concernait les ressources utilisées, le calendrier et le rapport avec le mandat de la CNUCED. Il a aussi demandé à recevoir des renseignements sur la coopération avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il a souhaité recevoir les mêmes renseignements à propos des recommandations concernant d'autres activités. Il craignait que de nouvelles activités ne grèvent les capacités de la CNUCED qui, selon lui, devaient être consacrées essentiellement à une assistance liée au commerce et à des travaux d'analyse correspondant aux besoins des PMA.

102. Le représentant d'**Haïti**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que son groupe se félicitait de l'analyse présentée par le secrétariat de la CNUCED dans le document TD/B/49/7, en particulier de l'idée selon laquelle il fallait utiliser plus efficacement les avantages tirés du statut de PMA. De fait, le but envisagé en 1971, lorsque le groupe des PMA avait été établi, était d'accorder à ces pays un accès préférentiel aux marchés des pays développés, aux moyens de financement du développement et à l'assistance technique. De l'avis du Groupe, il y avait une question fondamentale qui n'avait pas suffisamment retenu l'attention: un

traitement spécial était-il accordé aux PMA pour compenser leurs handicaps permanents, ou visait-il à leur permettre un progrès socioéconomique structurel durable, grâce auquel ils se rapprochaient de la situation des autres pays en développement? Seule l'évolution des structures amènerait à sortir de la catégorie des PMA. L'histoire de ces pays pendant les trois décennies écoulées permettait de douter non seulement des bonnes intentions de la communauté internationale, mais aussi de l'efficacité du traitement préférentiel accordé. Le nombre des PMA était passé de 24 en 1971 à 49 à l'heure actuelle, et seul le Botswana était sorti de la catégorie (en 1994). Deux à quatre petits États insulaires pouvaient aussi être proches du seuil, mais dans l'ensemble, le traitement spécial accordé aux PMA n'avait eu que des conséquences structurelles limitées.

103. Même si la légitimité du groupe de PMA restait intacte, la crédibilité ou l'utilité du statut de PMA avaient été mises en cause. Une analyse systématique des avantages effectifs tirés de l'appartenance à ce groupe s'imposait. Étant donné son expérience et ses attributions en matière de recherche, la CNUCED devait continuer à s'occuper de ces questions. Le Groupe latino-américain et caraïbe appelait de ses vœux un traitement différentiel plus équitable, prenant en compte les faiblesses structurelles dont souffraient les pays. Les difficultés structurelles devaient être mesurées à partir de critères objectifs. Les petits États continentaux d'Amérique latine avaient subi de graves chocs extérieurs ces dernières années. Ils souhaitaient bénéficier d'un traitement spécial et différencié, tant dans le cadre du système commercial multilatéral que pour le financement de leur développement, sans mettre en cause la légitimité de l'attention accordée aux PMA. La CNUCED restait un lieu de débat important, en particulier pour les pays qui avaient besoin d'un appui intellectuel et technique aux fins des négociations. Le Groupe latino-américain et caraïbe soutenait sans réserve le plan de travail de la CNUCED esquissé à la section IV du document TD/B/49/7. Il engageait le secrétariat à continuer de soutenir d'autres groupes de pays souffrant de handicaps structurels et à continuer d'enrichir l'inévitable débat sur la différenciation.

104. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a rappelé que le but essentiel du Programme d'action de Bruxelles était de progresser dans la poursuite de l'objectif qui était de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des populations vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim. Ce but correspondait aux objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté fixés par la communauté internationale, qui comportaient eux-mêmes d'ambitieux objectifs annuels - croissance du PIB de 7 % au moins et taux d'investissement de 25 % par rapport au PIB. C'était là des objectifs très difficiles à atteindre et, sans la coopération de la communauté internationale, ils ne seraient pas atteints. L'Asie comprenait neuf PMA, qui représentaient ensemble 250 millions de personnes, soit 40 % de la population totale des PMA. Dans ces pays, les progrès continuaient d'être compromis en raison d'une capacité de production et d'une capacité institutionnelle insuffisantes, de l'endettement, du faible niveau des investissements intérieurs et étrangers, de l'instabilité des prix des produits de base et des tendances à la baisse de l'APD. Le Programme d'action de Bruxelles demandait aux donateurs de prendre les mesures nécessaires pour que l'aide publique au développement qu'ils accordaient aux pays les moins avancés parvienne à l'objectif minimal de 0,15 % de leur PIB, et la CNUCED estimait que si les donateurs atteignaient bien cet objectif, un accroissement de 63 % de l'aide aux PMA pourrait être obtenu en 2005 au plus tard, ce qui était indispensable pour atteindre les objectifs internationaux de lutte contre la pauvreté. La CNUCED pouvait aussi jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation de ressources en

faveur des PMA, et à cet égard le représentant a souhaité savoir où en était l'application de la décision de délier l'aide au développement, prise par les pays de l'OCDE avant la Conférence de Bruxelles.

105. Le Programme d'action de Bruxelles préconisait une amélioration de l'accès aux marchés pour les PMA, et le Groupe asiatique était reconnaissant à l'UE de son initiative «Tout sauf les armes», qui contribuait considérablement à l'accroissement des exportations des PMA vers l'UE. Le Cadre intégré visait à orienter vers des produits plus élaborés la production des PMA et leurs capacités d'exportation. La CNUCED devait jouer un rôle de dynamisation beaucoup plus important dans la mise en œuvre du Cadre intégré. Le représentant a remercié les organismes principaux du Cadre intégré et son Comité directeur d'avoir achevé l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce concernant le Cambodge et d'avoir inclus le Népal dans le programme pilote, respectivement. Alors même que les PMA avaient entrepris de profondes réformes de leurs politiques, le nombre de ceux qui y vivaient dans l'extrême pauvreté était en augmentation, et 68 % de la population des PMA asiatiques vivaient avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour. Le *Rapport sur les pays les moins avancés, 2000* faisait apparaître une étroite corrélation entre pauvreté extrême généralisée et dépendance vis-à-vis des exportations des produits de base. Les PMA tributaires des produits de base se trouvaient face à un défi particulièrement difficile à relever, puisque les prix de ces exportations avaient considérablement baissé en valeur réelle. Les accords internationaux de produits n'avaient pas répondu aux attentes. La charge de la dette extérieure, qui restait insoutenable, continuait d'être une cause majeure de préoccupation pour les PMA - le total de la dette extérieure s'élevant en 1999 à 140 milliards de dollars des États-Unis, dont les PMA asiatiques supportaient 30 %. Par conséquent, les PMA, qu'ils bénéficient ou non de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), avaient besoin de bénéficier de véritables mesures d'allègement de la dette. Par ailleurs, un nombre appréciable de PMA n'étaient pas membres de l'OMC, et la communauté internationale et la CNUCED pouvaient contribuer à faciliter l'adhésion de ces pays. Le processus d'adhésion devrait être plus rapide, et les PMA candidats ne devraient pas être invités à prendre des engagements qui n'étaient pas requis des membres de l'OMC ayant le statut de PMA.

106. Le représentant du **Bangladesh** a souligné qu'en dépit des réformes structurelles entreprises assidûment par les PMA, la crise qui entravait leur développement n'avait rien perdu de son intensité et la pauvreté généralisée qui y régnait ressortait à l'évidence de la faible valeur des indicateurs de développement économique, social et humain. La part des PMA dans les exportations mondiales de biens et de services n'avait cessé de diminuer, aggravant la marginalisation de ces pays dans l'économie mondiale. Le Programme d'action de Bruxelles, qui avait été adopté dans ce contexte, traçait les grandes lignes à suivre pour renverser la tendance continue à la dégradation des conditions régnant dans les PMA. Sans doute, les mesures internationales d'appui dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'investissement étranger direct, de l'annulation des dettes et de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des PMA avaient-elles été prises avec les meilleures des intentions, mais on pouvait se demander si elles avaient été efficaces. Le représentant s'est félicité du rapport du secrétariat (document TD/B/49/7), qui permettait de mieux comprendre la question, et a demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine, mais il a aussi fait valoir que la mise à jour de la situation des PMA vis-à-vis des seuils de sortie de cette catégorie devait être une contribution aux travaux du Conseil économique et social, ne devait pas

faire l'objet de débats au Conseil du commerce et du développement. Il a suggéré, au contraire, qu'une session extraordinaire soit consacrée à étudier l'effet des initiatives relatives à l'accès aux marchés en faveur des PMA, en particulier de l'Initiative «Tout sauf les armes» prise par l'Union européenne, et il a engagé la CNUCED à rechercher si les PMA tiraient véritablement des avantages de ces initiatives. Appelant l'attention sur la tendance à la baisse des financements extérieurs, le représentant a demandé à la CNUCED d'étudier plus avant la cause de la diminution des apports d'aide publique au développement dont bénéficiaient les PMA, d'analyser l'efficacité de cette aide et de rechercher les raisons pour lesquelles la part des PMA dans l'ensemble des courants d'investissements étrangers directs allant aux pays en développement ne cessait de diminuer. Selon lui, d'efficaces mesures d'allègement de la dette en faveur des PMA s'imposaient. Il a aussi noté que le Plan d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha comprenait un guichet distinct pour les PMA, ce qui confirmait le rôle spécial qui revenait à la CNUCED pour ce qui était d'aider les PMA dans le cadre du Programme de travail de l'OMC pour l'après-Doha. Le représentant a lancé un appel aux partenaires de développement pour qu'ils renforcent le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA. Dans le système des Nations Unies, la CNUCED restait l'organe central s'occupant des PMA, en particulier pour les questions de commerce et de développement. À son avis, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires devait faire fond sur les connaissances et l'expérience de la CNUCED lorsqu'il s'efforcerait de soutenir la cause des PMA. Le représentant a aussi demandé au Secrétaire général de l'ONU de prendre les mesures nécessaires pour donner suite au paragraphe 3 de la résolution 56/227 de l'Assemblée générale qui engageait le Secrétaire général à renforcer la capacité opérationnelle de la CNUCED à mener à bien ses activités d'appui aux PMA.

107. Le représentant des **États-Unis** s'est félicité des activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED. Il a fait l'éloge du *Rapport sur les pays les moins avancés, 2000* ainsi que du document traitant des avantages effectifs et perspectives de sortie de la catégorie des PMA (document TD/B/49/7). Le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* contribuait de manière décisive à la connaissance des questions auxquelles les PMA devaient faire face, et constituait une analyse nouvelle, du plus haut intérêt, de la pauvreté et de la croissance dans les PMA. Cela aidait à faire progresser la communauté du développement dans les efforts qu'elle faisait pour comprendre le défi qu'était la réduction de la pauvreté et le relever. En même temps, il ne fallait pas passer sous silence le rôle terrible qu'avaient joué les conflits, dans la mesure où ils avaient freiné la croissance et entravé les efforts déployés pour améliorer la condition humaine dans les PMA. À l'avenir, le rapport devrait aussi inclure une analyse des répercussions des différentes activités étudiées dans les pays visés. Le document TD/B/49/6 sur l'exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED était extrêmement utile, et le Bureau allait dans la bonne voie lorsqu'il s'efforçait de rendre cohérents entre eux les très nombreux programmes de la CNUCED. Le Gouvernement des États-Unis approuvait les efforts déployés pour établir des liens plus étroits entre les travaux analytiques de la CNUCED et ses activités d'assistance technique. Il avait apprécié l'ampleur des renseignements contenus dans le document TD/B/49/7. Enfin, le représentant a souligné la nécessité d'activités d'assistance technique bien coordonnées et bien ciblées propres à faciliter une «transition sans heurt» pour les PMA qui sortaient de cette catégorie. Pour favoriser la croissance dans les PMA, il était indispensable de s'appuyer sur de solides partenaires commerciaux au niveau régional. C'est pourquoi les États-Unis accordaient aussi un appui aux partenaires régionaux.

108. Parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, le représentant du **Danemark** a encouragé le secrétariat de la CNUCED à fournir des informations plus précises sur les estimations concernant la part des activités de coopération technique menées dans les PMA et a noté que cette part, même si elle s'établissait à 43 %, ce qui était satisfaisant, devrait être plus élevée. Le secrétariat et ses départements devaient donner clairement la priorité aux PMA dans la planification de leurs activités. L'assistance technique liée au commerce avait un rôle crucial à jouer en vue d'accroître la participation effective des PMA au système commercial multilatéral et d'appuyer les réformes des politiques et des institutions qui étaient de ce fait nécessaires. À ce propos, le Cadre intégré, grâce auquel le commerce se trouvait incorporé dans les stratégies nationales de développement et qui améliorerait la coordination de l'assistance à l'appui de cet objectif, était une initiative importante et prometteuse en faveur des PMA. Le représentant a encouragé la CNUCED à prendre une part plus active dans le Cadre intégré, en particulier en planifiant et réalisant des activités qui s'inscriraient dans le sillage des études sur l'intégration commerciale. Des conditions préalables à la réduction de la pauvreté étaient la maîtrise des programmes par les pays grâce à des stratégies de réduction de la pauvreté axées sur le développement et l'existence d'un environnement international propice. Considérant la complexité des mesures de lutte contre la pauvreté et l'absence de consensus sur le sujet, le représentant s'est félicité de la proposition faite par la CNUCED d'établir de nouvelles estimations de la pauvreté et a souligné la nécessité d'aller plus avant dans ce domaine. La paix et une bonne gouvernance, comprenant notamment des politiques économiques et sociales bien conçues, étaient des conditions essentielles du développement, et la communauté internationale pourrait aider les pays en développement qui s'efforçaient de créer ces conditions. Toutefois, c'était aux pays eux-mêmes que cette tâche incombait avant tout. Il fallait examiner les meilleurs moyens dont la communauté internationale disposait pour aider les PMA. S'agissant de l'accès aux marchés, l'UE avait lancé l'initiative «Tout sauf les armes» et le représentant a exhorté les autres pays à prendre des initiatives analogues afin que les produits originaires des PMA soient admis en franchise et hors contingent sur les marchés. La situation des PMA était un des sujets de préoccupation particulièrement importants de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés. Cette préoccupation transparaîtrait dans les négociations entreprises dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, et ces pays allaient se pencher de façon constructive avec d'autres membres sur les moyens de faciliter l'adhésion des PMA à l'OMC.

109. Le représentant de l'**Espagne** a dit que son gouvernement était favorable à la poursuite des travaux sur la vulnérabilité économique considérée comme un critère d'identification des PMA. L'indice de vulnérabilité pourrait être utile pour évaluer la situation des pays qui, même s'ils ne répondaient pas à toutes les conditions requises pour bénéficier du statut de PMA, n'en souffraient pas moins de handicaps économiques d'ordre structurel dus à divers facteurs, géographiques par exemple, et nécessitaient donc un traitement différencié. Cette question était actuellement à l'étude, la CNUCED procédant à des analyses de profils de pays, qui comportaient une évaluation de l'incidence de leur vulnérabilité économique. L'Espagne apportait son appui à cette initiative en finançant une étude sur un ensemble de critères de vulnérabilité pour divers pays. Le représentant espérait que ce travail permettrait à la Conférence d'analyser en profondeur, à sa onzième session en 2004, le problème de la différenciation des États en fonction de leur vulnérabilité.

110. Le représentant de la **Mauritanie** a rappelé que les PMA étaient de plus en plus marginalisés dans l'économie mondiale, et que ce groupe de pays, qui produisait moins de 0,5 % du PIB mondial, n'avait pas été en mesure de bénéficier de la mondialisation. Il ne serait possible de renverser la situation qu'en adoptant un ensemble de mesures internationales d'appui qui seraient de nature à permettre à ces pays de surmonter leurs handicaps structurels. Il importait de traduire en actes les Engagements de Bruxelles. La communauté internationale ne pouvait se permettre de rééditer les échecs auxquels avaient abouti dans le passé les programmes d'action en faveur des PMA. Faisant observer que la CNUCED jouait un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, le représentant a déclaré qu'elle avait accompli des travaux d'analyse et de recherche remarquables, mais que les retombées de ses activités dans d'autres domaines demeuraient limitées. Il a insisté sur la nécessité d'accroître son efficacité et déclaré qu'il faudrait faire une plus large place aux programmes d'assistance technique et au renforcement des capacités. De surcroît, la communauté des donateurs devait fournir à la CNUCED des ressources supplémentaires afin de lui permettre de répondre aux besoins vastes et complexes des PMA. La CNUCED devait participer plus activement à la mise en œuvre du Cadre intégré.

111. Le représentant de la **Zambie** a exprimé le soutien indéfectible de sa délégation au Programme spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il a noté le rayonnement de ce programme et s'est félicité de l'amélioration de la coordination entre les divisions du secrétariat de la CNUCED. Il était satisfaisant de noter dans le document TD/B/49/6 que la démarche adoptée non seulement répondait à la demande des pays, mais concordait également avec ce qui avait été convenu à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les travaux de recherche et l'analyse des politiques concernant les PMA, de même que la coopération technique et le renforcement des capacités, demeuraient pour la CNUCED une priorité. Le représentant a fait état des effets bénéfiques pour les PMA des travaux de la CNUCED. Il a mentionné à titre d'exemple les études sur l'accès aux marchés qui, selon lui, contribuaient énormément à renforcer la capacité de négociation des PMA à l'OMC, ainsi que l'assistance technique apportée aux pays tributaires de produits de base, tels que la Zambie, en vue de favoriser l'amélioration de la production et la diversification des exportations. S'agissant de la Déclaration de Doha, qui dans les faits élargissait le programme de travail de l'OMC, la CNUCED avait également contribué à étoffer les capacités des PMA pour ce qui était des négociations commerciales, de l'adhésion, de l'accès aux marchés, de l'agriculture et des services. Tout récemment, des représentants de la CNUCED s'étaient rendus en Zambie pour aider le pays à améliorer ses moyens de négociation dans le secteur des services. Le représentant a insisté sur l'importance fondamentale de la collaboration entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant et demandé aux partenaires de développement de soutenir la CNUCED et le Bureau en leur donnant suffisamment de ressources financières. L'élargissement du programme de travail de l'OMC appelait une augmentation correspondante de ressources financières pour la CNUCED afin qu'elle puisse continuer d'apporter son assistance aux PMA. Il était nécessaire de reconstituer à intervalles réguliers et en temps voulu le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Le Conseil devait créer un organe consultatif qui serait présidé par le Président du Conseil et chargé d'étudier et de résoudre les problèmes de financement en rapport avec les activités liées aux PMA. La disparité entre les ressources disponibles et les besoins non satisfaits des PMA, dont la note du secrétariat (TD/B/49/6) faisait état, était réelle et le problème ne

pouvait être résolu que si les donateurs assuraient un financement prévisible et prenaient un engagement politique.

112. Le représentant du **Botswana** a présenté le cas de son pays, le seul à être parvenu à sortir de la catégorie des PMA. Il a donné un aperçu de l'histoire économique du Botswana, des raisons pour lesquelles celui-ci avait obtenu de bons résultats, des problèmes qui n'étaient toujours pas résolus et de l'expérience que le Botswana avait acquise en matière de gradation. Depuis son indépendance, le pays avait fait de grands progrès sur la voie du développement. Non seulement son PNB par habitant avait augmenté de façon spectaculaire, mais de surcroît de gros investissements avaient été réalisés dans les infrastructures et le capital humain, notamment pour favoriser l'accès de tous à l'enseignement primaire et secondaire et aux soins de santé primaires. Ces succès avaient été obtenus grâce à une conjonction de facteurs et de politiques. Le pays avait pu tirer parti de ses richesses en diamants et minerais. Les recettes provenant du secteur minier avaient été très largement réinvesties dans le développement des infrastructures et des ressources humaines. Depuis l'indépendance, le Gouvernement avait toujours maintenu un système basé sur les lois du marché. Il avait évité de nationaliser les entreprises et avait encouragé la création de coentreprises avec des investisseurs étrangers. Il avait également assoupli le contrôle des changes. Le représentant a exprimé la gratitude de son gouvernement envers la CNUCED pour son assistance technique et son aide en matière de renforcement des capacités, qui avaient été très profitables pour son pays. Celui-ci demeurait toutefois aux prises avec de sérieux problèmes. En dépit des améliorations, la pauvreté était encore très répandue. Le représentant a également insisté sur la gravité de la pandémie de VIH/sida. Des mesures systématiques avaient été prises pour combattre le sida et en atténuer l'impact, mais elles étaient très coûteuses et ponctionnaient les ressources disponibles pour le financement du développement et d'autres programmes sociaux. Le Botswana souffrait également de l'insuffisance de ses moyens énergétiques et devait importer de l'électricité. L'instabilité régionale, à laquelle s'ajoutaient des bouleversements climatiques à répétition et les maladies du bétail, avait également compromis le développement. La sortie du Botswana de la catégorie des PMA avait pénalisé le pays en termes d'aide étrangère. Le représentant a préconisé un mécanisme de transition ayant des effets moins déstabilisants et déclaré qu'un pays ne devait pas se trouver défavorisé dès lors qu'il obtenait de bons résultats, comme cela avait été le cas pour le Botswana.

113. Le représentant du **Maroc** s'est félicité des initiatives concernant l'accès aux marchés que les pays développés avaient prises en faveur des PMA, et rappelé que le Maroc avait lui aussi pris des initiatives en faveur des PMA africains. Il était nécessaire d'assouplir les règles d'origine pour les PMA dans les négociations commerciales. Le représentant a également relevé le rôle joué par le secteur industriel dans les PMA et souligné que le Cadre intégré devait aider les PMA à surmonter plusieurs obstacles liés à l'offre. Comme les technologies de l'information étaient un facteur de production, il fallait redoubler d'efforts dans ce domaine dans les PMA. Enfin, ces derniers devaient bénéficier en priorité du programme d'assistance technique de l'après-Doha.

114. Le représentant de la **République islamique d'Iran** s'est déclaré préoccupé par le fait que les trois dernières conférences de l'ONU sur les PMA et les programmes d'action précédents n'avaient pas aidé les pays à sortir de la catégorie des PMA ni réduit la prévalence de l'extrême pauvreté. Au contraire, la catégorie des PMA comptait un plus grand nombre de pays et les populations extrêmement défavorisées étaient beaucoup plus nombreuses. Le représentant a demandé si l'absence de réussite concernant ces deux critères tenait au fait que les programmes

d'action n'avaient pas réussi à atténuer ou résoudre les difficultés socioéconomiques dans les PMA, ou si elle était liée au manque de dynamisme des partenaires de développement et des PMA eux-mêmes dans la mise en œuvre de ces programmes d'action. Tout en reconnaissant l'importance des politiques nationales, y compris la bonne gouvernance, l'obligation de rendre compte et la transparence, il a souligné le poids du facteur international. Il a insisté sur les difficultés liées à la présence des sociétés transnationales qui attachaient peu d'importance à l'incidence de leurs activités sur le développement des pays hôtes. Il a également souligné la nécessité d'une assistance et d'une APD adéquates pour renforcer les capacités et compléter d'autres sources de financement pour le développement. La réalisation dans les PMA des Objectifs de développement du millénaire dépendait d'une plus grande autonomie de décision au niveau national et d'une meilleure coordination de l'aide. Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le mécanisme des DSRP pourraient permettre de les atteindre. S'agissant des problèmes d'endettement extérieur des PMA, le représentant a préconisé des allègements de la dette et suggéré d'envisager la possibilité d'un financement par capitaux propres. Dans ses conclusions, il a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle coopère sur tous les plans et dans tous les domaines pour étudier et résoudre les problèmes des PMA et aider d'autres pays en développement à se développer. Un effort concerté était nécessaire pour que d'autres pays en développement ne se retrouvent pas dans la catégorie des PMA.

115. Le représentant du **Népal** s'est déclaré satisfait des activités de la CNUCED relatives aux PMA, notamment des activités en matière de recherche et d'analyse des politiques, de coopération technique et de renforcement des capacités. Les questions abordées par la CNUCED, y compris le commerce, l'investissement et la technologie, revêtaient beaucoup d'intérêt pour le Népal, qui avait considérablement bénéficié de l'assistance technique accordée par la CNUCED, notamment dans des domaines liés aux activités de l'OMC. L'analyse et les recommandations présentées dans le *Rapport 2002 sur les pays les moins avancés* étaient intéressantes et importantes et la délégation népalaise attendait avec intérêt l'examen plus approfondi dont ce rapport ferait l'objet au cours de la réunion directive du Conseil en décembre 2002. Le représentant a encouragé les organisations internationales concernées à instaurer entre elles une véritable coopération et à mieux coordonner leurs efforts pour favoriser plus efficacement la participation des PMA au système commercial multilatéral. Enfin, il a noté que la majorité des PMA continuaient à pâtir d'une mauvaise intégration au commerce international et souffraient de handicaps économiques structurels. Le fait que les PMA n'avaient guère fait de progrès au cours des dernières décennies et que la pauvreté dans ces pays s'était même aggravée, amenait à s'interroger sur les erreurs qui avaient été commises par le passé dans le cadre de l'assistance technique et sur les aspects qu'il fallait améliorer pour que l'application du nouveau Programme d'action en faveur des PMA aboutisse aux résultats escomptés.

116. Le représentant de la **Norvège** a insisté sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant et a pris note avec satisfaction de la bonne relation de travail établie entre les deux entités, comme en témoignait la participation active du Haut Représentant à la séance du Conseil, tenue le 11 octobre. Il a reconnu qu'il fallait définir clairement le partage des responsabilités entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant en fonction de leurs points forts respectifs. Il a fait observer que le Gouvernement norvégien se félicitait du dialogue permanent et de l'esprit de coopération instaurés entre les deux entités, chacune d'entre elles se concentrant sur ses domaines de compétence privilégiés. Il a déclaré que

l'OMC, le CCI et la CNUCED jouaient tous un rôle important dans l'octroi d'une assistance technique. Ces organismes devaient apporter, chacun, leur pierre à l'édifice en tirant parti des atouts qui leur étaient propres, mais leurs travaux sur les questions concernant les PMA devaient être mieux coordonnés. La coopération devait également s'étendre à d'autres partenaires du Cadre intégré (CI), notamment au PNUD et aux institutions de Bretton Woods. Le Cadre intégré et le JITAP constituaient des mécanismes de coordination utiles qu'il fallait pleinement mettre à profit pour améliorer la coordination des activités des différentes entités. La délégation norvégienne souscrivait entièrement à la refonte du Cadre intégré, qui devait rester ciblé sur les besoins des PMA. Le représentant a encouragé la CNUCED à s'impliquer davantage dans le processus du Cadre intégré, car il touchait aux éléments fondamentaux de l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA. Il s'est vivement félicité des activités d'analyse entreprises par la CNUCED et a exprimé l'espoir que ces travaux seraient axés, dans toute la mesure du possible, sur les discussions et négociations en cours. En ce qui concerne le suivi assuré par la communauté des donateurs, il a noté avec satisfaction certains faits nouveaux positifs relatifs aux engagements pris en matière d'APD à Monterrey et a appelé à un regain d'attention en faveur des PMA dans ce contexte. En Norvège, les PMA occupaient une place centrale dans la politique de développement. L'aide au développement des PMA y dépassait largement l'objectif de 0,15-0,2 % du RNB proposé par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En outre, le Gouvernement norvégien avait proposé d'accroître encore davantage le montant total de son APD, pour le porter à 0,93 % du RNB - un chiffre bien supérieur au taux de 0,7 % du RNB convenu par les États Membres de l'ONU. Cependant, la principale contribution des pays partenaires consisterait à améliorer l'accès des exportations des PMA aux marchés. Leur action sur ce plan devrait être complétée par des activités d'assistance technique afin d'aider les PMA à se conformer aux normes techniques auxquelles ils doivent satisfaire pour pouvoir pénétrer sur les marchés à haut revenu. Néanmoins, sans l'entière participation des PMA proprement dits, les efforts internationaux demeureraient vains. Les PMA eux-mêmes devaient jouer un rôle actif dans la création, pour les entreprises, d'un environnement qui attire les investissements étrangers et stimule les investissements nationaux. Le représentant a conclu en soulignant l'importance d'un processus de transition sans heurt qui permettrait aux pays de sortir de la catégorie des PMA sans perturber leurs plans, projets et programmes de développement en cours. La communauté internationale devait faciliter le processus de « gradation » des PMA.

117. La représentante de la **Chine** a souligné que si le développement des PMA dépendait d'une stratégie de développement national judicieuse, un environnement international favorable et le ferme appui des donateurs étaient tout aussi nécessaires. L'augmentation de l'aide et l'intensification de la coopération technique ainsi qu'un allègement plus substantiel de la dette et une amélioration des termes de l'échange constituaient des éléments essentiels de l'appui international et de l'application effective du Programme d'action. La CNUCED devait maintenir son soutien aux PMA dans les domaines du commerce et de l'investissement et aider ces pays à améliorer leur compétitivité et à renforcer leurs capacités productives. La représentante a accueilli avec satisfaction les activités entreprises par la CNUCED pour favoriser la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA, ainsi que le rapport du secrétariat (TD/B/49/7) sur les avantages effectifs et les perspectives de sortie de la catégorie des PMA. La participation de ces pays à l'élaboration des mesures spécifiques d'appui leur étant destinées était importante, de même que la prise en compte des besoins particuliers des pays sortant de la catégorie des PMA. Des mesures d'appui temporaires s'imposaient pour assurer une transition

sans heurt, mais il ne pourrait s'agir de mesures identiques pour tous les pays, car elles devraient prendre en considération les particularités nationales des divers PMA. À cette fin, il importait que les pays donateurs renforcent leur aide aux PMA.

118. Le représentant du **Japon** a mis l'accent sur l'appui que son pays apportait aux activités de la CNUCED. Il a fait observer qu'il était désormais extrêmement important de passer à l'application du Programme d'action en faveur des PMA, du Programme de Doha pour le développement et du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. Le succès de la mise en œuvre de ces textes dépendait de trois facteurs: 1) une meilleure coordination entre les divers organismes de développement œuvrant dans des domaines thématiques différents; 2) une harmonisation des programmes et politiques de développement, et notamment une mise en concordance des politiques menées dans les capitales avec celles préconisées dans les missions sur le terrain; et 3) une plus grande cohérence entre les organisations internationales et au sein de ces organisations. Dans le même esprit, le représentant a formulé trois commentaires ayant trait aux activités de la CNUCED. Il était capital que la CNUCED s'implique dans le Cadre intégré et on comptait sur un engagement plus actif de la CNUCED dans ce domaine. En outre, il était attendu de la CNUCED qu'elle agisse en conformité avec le mandat qu'elle avait reçu lors de la dixième session de la Conférence. Elle était appelée à poursuivre son action en faveur des PMA, tout comme dans d'autres domaines relevant de sa compétence. Par ailleurs, la CNUCED et d'autres organisations internationales s'occupant du commerce, notamment l'OMC, se devaient de mieux coordonner leurs activités pour éviter les chevauchements. Le représentant a cité, à ce propos, le renforcement des capacités dans le cadre des négociations et la mise en œuvre des Accords de l'OMC comme étant des secteurs d'activité où il pourrait exister des chevauchements.

119. Le représentant du **Bhoutan** s'est félicité du rôle de plaidoyer, de coordination et de suivi joué par le Bureau du Haut Représentant. Il a exprimé sa satisfaction quant au nombre d'activités de renforcement des capacités que la CNUCED était parvenue à entreprendre en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et il a préconisé l'adoption de mesures suivies et à long terme. Tout en rendant hommage à la CNUCED pour les efforts qu'elle déploie en vue de rationaliser et d'améliorer l'exécution de ses programmes en encourageant les projets régionaux et sous-régionaux, il a souligné l'importance des programmes nationaux en vue de répondre aux besoins particuliers des différents pays. Faisant état des difficultés rencontrées par le Bhoutan en raison du coût élevé des transports - qui tenait à sa situation de pays montagneux et enclavé - il s'est félicité des préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit prévue au Kazakhstan en 2003, qui réunirait les pays en développement sans littoral et de transit, les pays donateurs et les organismes internationaux de financement et de développement. Il a exprimé l'espoir que cette conférence parviendrait à mobiliser les ressources nécessaires pour améliorer les infrastructures de transport et de transit existantes et en construire de nouvelles dans les pays en développement sans littoral et de transit. Le Bhoutan bénéficiait d'une assistance de la CNUCED dans plusieurs domaines, et l'assistance technique en rapport avec son adhésion à l'OMC représentait une partie importante de cette aide. Le représentant a exprimé l'espoir que les donateurs continueraient de soutenir l'action de la CNUCED et a insisté sur le fait que le Bhoutan était déterminé à utiliser rationnellement toute l'assistance technique et financière qu'il recevrait.

120. Le représentant de l'Algérie a déclaré que les documents de base établis par le secrétariat de la CNUCED fournissaient une évaluation très claire de la situation socioéconomique des 49 PMA et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il ressortait des principales conclusions de ces études que la situation socioéconomique des pays en question s'était manifestement dégradée et que leur population s'enfonçait toujours plus profondément dans la pauvreté. La délégation algérienne souscrivait aux préoccupations, exprimées dans le document TD/B/49/7 en ce qui concerne les avantages effectifs et les stratégies de sortie de la catégorie des PMA. Elle se demandait si les avantages effectifs découlant du statut de PMA créaient réellement les conditions qui aideraient les pays considérés à sortir de cette catégorie. Les mesures internationales d'appui étaient-elles explicitement accordées en vertu du statut de PMA? Ces mesures étaient-elles mises en œuvre comme promis? Étaient-elles effectivement utilisées par les pays bénéficiaires? Les avantages découlant du statut de PMA avaient-ils véritablement une incidence structurelle? Les réponses fournies par le rapport étaient claires: la liste des PMA avait continué de s'allonger, et aucun des 49 pays n'était prêt à être radié de cette liste. Il y avait lieu de craindre qu'en définitive les mesures d'appui prévues dans le Programme d'action n'améliorent en rien la situation, comme cela avait été le cas des mesures inscrites dans les deux programmes d'action antérieurs. Il en serait notamment ainsi si les institutions financières continuaient d'envisager la situation d'un point de vue comptable en privilégiant le remboursement des ressources allouées. Eu égard à l'importance du commerce international pour l'économie des PMA, les mesures visant à améliorer leurs conditions d'accès aux marchés des pays développés restaient insuffisantes. La baisse de la part des PMA dans les exportations mondiales exigeait une application rigoureuse du principe d'un traitement spécial et différencié en faveur des PMA. Toutefois, pour que les PMA puissent profiter effectivement de ce traitement spécial et différencié, il importait que tous les pays de la catégorie des PMA, qui étaient candidats à l'adhésion à l'OMC, y soient admis sans condition. Il était essentiel que les donateurs prennent des mesures pour intensifier l'exécution des divers engagements qu'ils avaient contractés.

121. L'administrateur chargé **du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement** a regroupé les questions posées par les délégations, dans le cadre du Comité de session I, en trois catégories: 1) questions concernant la charge de travail dans les quatre domaines d'activité envisagés par la CNUCED au paragraphe 30 du document TD/B/49/7; 2) questions relatives aux stratégies nationales tendant à tirer un meilleur parti du statut de PMA; et 3) questions touchant la collaboration de la CNUCED avec le Bureau du Haut Représentant dans le domaine des avantages effectifs et de la sortie de la catégorie des PMA. En réponse au premier groupe de questions, le responsable du Programme spécial a souligné que les tâches envisagées ne pourraient pas être menées de manière suivie si elles n'étaient pas confiées au personnel interne compétent et, donc, financées au titre du budget ordinaire. La charge de travail devrait normalement occuper à plein temps deux ou trois fonctionnaires affectés au Programme spécial. Il faudrait aussi faire appel à des ressources extrabudgétaires pour des activités au sujet desquelles l'administrateur chargé du Programme spécial a donné quelques précisions. En réponse au deuxième groupe de questions, il a déclaré que les aspects intéressant les critères de faible revenu et de capital humain seraient sans doute examinés en détail dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP); par contre, il arrivait fréquemment que ces documents n'attachent pas toute l'importance voulue à la dimension de la vulnérabilité économique, d'où le lien entre les DSRP et le profil de vulnérabilité élaboré par le Programme

spécial pour promouvoir un meilleur usage du statut de PMA au niveau national. S'agissant du troisième groupe de questions, l'administrateur chargé du Programme spécial a souligné que le Bureau du Haut Représentant devrait en principe être l'un des principaux bénéficiaires des activités de la CNUCED consacrées aux avantages et à la sortie de la catégorie des PMA.

Chapitre IV

CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90: AJUSTEMENT STRUCTUREL ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

122. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que le revenu réel par habitant de l'Afrique restait de 10 % inférieur au niveau atteint en 1980. La pandémie de VIH/sida, s'apparentant à une guerre de destruction massive, continuait à sévir sans que le reste du monde lui porte suffisamment d'attention. Le frein à l'accumulation et à la croissance que constituait le manque de ressources et les termes défavorables de l'échange demeuraient des problèmes prépondérants pour l'Afrique. Les pays africains n'étaient pas parvenus à attirer des investissements étrangers directs alors que l'aide publique au développement avait fortement diminué, en particulier en direction de l'Afrique subsaharienne, et que le surendettement persistait dans de nombreux pays. Malgré des initiatives louables prises par l'Union européenne et les États-Unis dans le domaine du commerce, le continent africain continuait à faire face à des crêtes tarifaires élevées, à la progressivité des droits de douane et à divers obstacles non tarifaires. La nouvelle priorité accordée à la lutte contre la pauvreté par les institutions financières internationales ne se traduisait pas par une remise en cause fondamentale des politiques antérieures. Elle devait avoir pour support une évaluation attentive des répercussions de ces politiques sur la croissance, la répartition du revenu et la pauvreté et toute nouvelle prescription de politique devait reposer sur une analyse d'impact social. Les conditions liées à la gouvernance constituaient un autre sujet de préoccupation. L'adhésion des dirigeants politiques africains au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) attestait leur volonté d'assumer clairement la responsabilité du renforcement des institutions et de la bonne gouvernance, mais la communauté internationale devait quant à elle apporter un soutien concret au continent, comme la promesse en avait été faite à Monterrey et lors du Sommet du G-8 à Kananaskis. Il était nécessaire d'apporter une solution durable au surendettement et d'accroître l'aide, en conjonction avec une réduction par les partenaires commerciaux de l'Afrique des obstacles au commerce demeurant en place.

123. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que l'approche internationale des politiques de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté continuait à reposer sur la libéralisation et une intégration rapide et étroite à l'économie mondiale. Toutefois, il n'apparaissait pas clairement comment des politiques insistant sur la primauté des mécanismes de marché étaient susceptibles d'améliorer l'accès des pauvres aux actifs productifs. La liberté d'action des gouvernements des pays en développement dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel semblait grandement restreinte par les conditions dont étaient assortis les prêts et mesures d'allègement de la dette multilatéraux. La sixième Réunion des Ministres des finances des PPTE avait récemment appelé à la conception de cadres macroéconomiques plus souples et davantage porteurs de croissance, privilégiant l'accélération de la croissance et la création d'emploi plutôt qu'une nouvelle baisse de l'inflation. Les stratégies de réduction de la pauvreté devaient, pour aboutir, reposer sur une évaluation indépendante et attentive des effets des politiques macroéconomiques sur la croissance, la répartition du revenu et la pauvreté. Une fois adaptées aux problèmes structurels et aux besoins

des économies africaines, en conjonction avec une marge de manœuvre accrue pour la formulation des politiques agricoles, commerciales et industrielles et de pair avec une solution durable au problème de l'endettement, la mobilisation de ressources nécessaires pour l'investissement dans le capital humain et physique ainsi qu'un meilleur accès aux marchés, de telles politiques pourraient constituer les principaux éléments d'une nouvelle stratégie globale de développement qui s'imposait pour mettre l'Afrique sur la voie de la croissance et du développement.

124. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que malgré les grandes réalisations de l'humanité, l'Afrique demeurait très en retard sur le plan du développement économique et social. On avait à présent pleinement conscience des problèmes de développement et des problèmes sociaux auxquels était confronté le continent africain, en particulier ses PMA. Récemment, plusieurs pays avaient été frappés par la sécheresse et de nombreux autres par la propagation du VIH/sida. L'extrême pauvreté n'avait cessé de s'accroître dans les plus démunis des pays africains. Quelque 65 % de la population vivaient avec moins d'un dollar par jour. Les effets néfastes d'une série de guerres civiles qui avaient ravagé un grand nombre de pays africains continuaient à freiner les politiques de développement national et de nombreux pays souffraient en outre d'un endettement insupportable, d'un manque d'infrastructures et de faibles taux de scolarisation.

125. En adhérant au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les dirigeants africains avaient reconnu que les Africains eux-mêmes avaient un grand rôle à jouer dans le développement de leur continent. Toutefois, la communauté internationale avait également un rôle important à jouer en soutenant le processus de développement en Afrique. Une grande responsabilité revenait tant aux pays développés qu'aux organisations internationales. La CNUCED apportait une assistance appréciable à l'Afrique et les Africains manifestaient un fort attachement à cette organisation, demandant régulièrement que l'on accroisse les ressources destinées à assurer la fourniture de cette assistance. Inspirées par une approche différente des politiques, d'autres organisations, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, avaient également un rôle important à jouer. Les conceptions économiques en vigueur dans ces institutions avaient connu des modifications considérables au cours des 20 dernières années et le développement avait commencé à occuper une place grandissante dans leurs stratégies.

126. Le plus récent rapport que le secrétariat de la CNUCED avait consacré au développement économique de l'Afrique était un document important, non seulement pour l'Afrique mais aussi pour tous les pays en développement. Le débat relatif aux questions soulevées dans ce document allait être grandement enrichi par les vues des pays ayant déjà atteint la phase de mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Les réactions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international seraient également utiles.

127. Le document de la CNUCED pouvait donner l'impression de contester la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par les institutions de Bretton Woods; les vues exposées dans ce document devraient toutefois être considérées dans l'optique d'un débat constructif tendant à optimiser les avantages découlant de la mise en œuvre de pareilles stratégies dans différentes régions tout en minimisant d'éventuels effets secondaires. Le rôle pionnier de la CNUCED dans la présentation des approches du développement privilégiant les préoccupations des pays en développement dans différents domaines suscitait une large

adhésion. Il était normal que les conclusions des rapports de la CNUCED, dont le rapport de cette année sur le développement économique en Afrique, rencontrent l'approbation de certaines délégations et la désapprobation d'autres délégations. Il importait toutefois que les pays en développement comme les pays développés, ainsi que les organisations internationales concernées, continuent à œuvrer pour relever le défi du développement qui concernait non seulement les pays en développement mais la totalité de la planète.

128. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'adoption de la Déclaration sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) témoignait de l'appui de la communauté mondiale aux efforts déployés par l'Afrique pour accélérer le développement et réduire la pauvreté. La CNUCED s'était toujours montrée un partenaire fiable des pays africains en leur apportant l'appui technique nécessaire et en confortant les efforts tendant à renforcer les capacités, mais peut-être plus encore en concevant des programmes novateurs destinés à promouvoir l'efficacité commerciale et la compétitivité. Dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains s'étaient engagés à œuvrer au développement social et économique en se fondant sur les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et du règlement pacifique des différends. Le mécanisme d'examen collégial mis en place au titre du NEPAD allait également jouer un rôle utile.

129. Pendant plus de deux décennies, les politiques d'ajustement structurel et de stabilisation avaient ignoré les besoins fondamentaux des peuples africains, ce qui avait débouché sur une aggravation de la pauvreté. C'est pourquoi les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) des institutions de Bretton Woods, qui représentaient une étape importante sur la voie de la mise en place de véritables partenariats, devraient jouer un rôle central dans la formulation de cadres politiques adaptés et intégrés ainsi que dans l'appropriation des stratégies de développement par les pays destinataires. La conception et la mise en œuvre des DSRP réclamaient des ressources énormes et leur réussite était tributaire de l'harmonisation des politiques, pratiques et procédures des institutions internationales et des donateurs. Cela supposait aussi de solides fondations institutionnelles et un raccordement approprié aux processus budgétaires nationaux. En mars 2002, les Ministres des finances des PPTE avaient fait ressortir la nécessité de rationaliser encore la conditionnalité de la politique de prêts des institutions de Bretton Woods. Il fallait assurer une coordination adéquate des démarches nationales et internationales et il importait que les politiques convenues participent aux valeurs d'une société moderne.

130. La réduction de la pauvreté passait par la croissance économique, laquelle ne serait possible que dans le contexte de cadres macroéconomiques souples et axés sur la croissance n'accordant pas une place excessive aux politiques de lutte contre l'inflation, mais privilégiant plutôt les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé.

131. Le surendettement actuel des pays africains restait un grand sujet de préoccupation vu que l'Initiative PPTE avait donné des résultats moins que satisfaisants. Des mécanismes novateurs allant au-delà des PPTE devaient être mis au point afin de permettre aux PPTE parvenus au point d'achèvement de suivre des stratégies de développement à plus long terme tendant à promouvoir l'accroissement de la productivité, la valorisation des ressources humaines et la viabilité du socle constitué par les entreprises.

132. La mise en œuvre du NEPAD supposait une réévaluation constante des programmes et politiques dans un environnement mondial très dynamique. Sous cet angle, le rapport de la CNUCED relatif à l'Afrique constituait une contribution importante au débat sur la réduction de la pauvreté, faisant ressortir l'avantage comparatif de la CNUCED dans le domaine de l'analyse des politiques.

133. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les problèmes économiques et sociaux graves et persistants rencontrés par les pays africains, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, nécessitaient l'adoption de mesures énergiques par la communauté internationale. La réduction de la pauvreté, qui intéressait tout particulièrement l'Afrique, était une entreprise à laquelle tous les pays devaient s'atteler de concert. Il était essentiel d'aider les pays africains à rendre leur économie moins vulnérable, à faire du développement un processus interne et à accroître leur autonomie. Deux décennies de réformes d'orientation s'étaient soldées par de bien minces progrès dans l'atténuation des souffrances de la population africaine et l'amélioration des indicateurs économiques et sociaux du continent, en dépit de signes positifs provenant de la communauté internationale, notamment les pays industrialisés. Le fait que les institutions financières internationales avaient revu leur façon d'aborder la stabilisation et l'ajustement structurel prêtait à l'optimisme. La question de la pauvreté étant indissociable du processus de mondialisation, la solution ne pouvait provenir exclusivement des efforts individuels d'un pays donné. La Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qui faisaient désormais partie intégrante de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et constituaient un préalable à l'octroi du crédit d'appui à l'atténuation de la pauvreté, pouvaient créer certaines des conditions nécessaires à une croissance soutenue, mais devaient être élargis. Il fallait aussi que les pays gardent la maîtrise des programmes et que les aspirations des pauvres sur le plan de la politique générale soient prises en considération.

134. Les initiatives récentes prises par l'Union européenne et les États-Unis dans le secteur du commerce représentaient d'importants jalons: les pays industrialisés devaient toutefois montrer leur détermination à aider le peuple africain, notamment à la suite de la Conférence ministérielle de Doha, en éliminant le protectionnisme dans l'agriculture et les textiles, et en trouvant une solution appropriée aux questions de mise en œuvre, dont celle du traitement spécial et différencié.

135. Une action concertée, intégrée et synergique de toutes les parties prenantes, au niveau tant micro- que macroéconomique, s'avérait nécessaire pour faciliter l'ajustement structurel dans le cadre de la mondialisation. Pour que les efforts faits par les différents pays en vue d'atteindre leurs objectifs de développement portent leurs fruits, ils devaient s'inscrire dans un environnement financier et économique international stable et propice au développement. Les conseils de politique générale prônés dans le cadre du «consensus de Washington», y compris la notion de bonne gouvernance, devaient s'accompagner de conditions internationales qui garantissent la stabilité financière, des apports de capitaux croissants et prévisibles, un accès aux marchés pour les produits dont l'exportation intéressait les pays africains au premier chef, l'octroi d'une aide publique au développement répondant aux objectifs convenus au niveau international, et le renforcement de la coopération internationale.

136. La communauté internationale avait un vaste défi à relever, étant donné que 1,2 milliard de personnes disposaient de moins d'un dollar par jour pour vivre. Les résultats de l'Initiative PPTE

restaient décevants: une approche nouvelle, plus audacieuse, devait être adoptée pour remédier au surendettement des pays les plus pauvres, notamment en procédant à une réévaluation indépendante du degré d'endettement tolérable et en appliquant un moratoire aux paiements au titre du service de la dette.

137. Le Groupe latino-américain et caraïbe souscrivait à la conclusion du rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique. Plusieurs pays du Groupe connaissaient des problèmes économiques et sociaux analogues à ceux des pays africains, notamment la pression de la dette extérieure, la chute des prix des denrées agricoles, une faible épargne intérieure et des courants d'investissement insuffisants. Le commerce offrait peut-être la clef la plus efficace pour résoudre les problèmes des pays en développement. Les pays industrialisés devaient prendre au sérieux la nécessité d'abolir le protectionnisme, donner une forme concrète à leurs convictions relatives au libre-échange, et contribuer à édifier un système commercial multilatéral équitable et équilibré.

138. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom **du Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le secrétariat avait fourni une excellente documentation de nature à faciliter les délibérations. Il en ressortait que les pays africains continuaient de se heurter au grave problème de la pauvreté tout en étant confrontés à l'enjeu complexe de la mondialisation et de la libéralisation des secteurs commercial et financier.

139. L'économie des pays africains se caractérisait en particulier par une croissance poussive et irrégulière. La répartition des revenus faisait également apparaître une régression: tant la faiblesse de la croissance que la dégradation observée en matière de revenu avaient contribué à accentuer la pauvreté en Afrique. Les politiques d'ajustement structurel pouvaient temporairement exercer sur les groupes défavorisés des effets préjudiciables susceptibles de perdurer en l'absence de filets de protection appropriés. Il fallait analyser les incidences sociales des mesures de réforme macroéconomique et structurelle et, s'il y avait lieu, ajuster les politiques en conséquence. Une souplesse et une marge de manœuvre suffisantes étaient d'une importance cruciale pour les pays africains. En participant à l'approche fondée sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et en gardant la maîtrise de cette approche, les pays africains devaient bénéficier d'une plus grande autonomie dans la conception de leur propre politique de développement, en fonction de leurs besoins. Si l'atténuation de la pauvreté nécessitait des mesures sociales adéquates, une croissance rapide et élargie restait indispensable. La solution au problème de la pauvreté ne pouvait résider uniquement, ni même essentiellement, dans des politiques de redistribution, en raison non seulement des difficultés politiques et sociales, notoirement liées à une redistribution sans croissance, mais également de l'impossibilité de réduire sensiblement la misère par ce moyen dans un contexte où le niveau des revenus était très bas. Il appartenait aux pays africains eux-mêmes de concevoir une stratégie propre à conjuguer croissance et redistribution: des politiques prescrites de l'extérieur et le principe de la conditionnalité ne constituaient pas la solution. Le continent africain était celui sur lequel les programmes d'ajustement structurel avaient été appliqués de la façon la plus soutenue et la plus systématique au cours des 20 dernières années, sans progrès notables en matière de lutte contre la pauvreté ou de développement. Pour être couronnées de succès, les stratégies de réduction de la pauvreté devaient reposer sur une évaluation indépendante, minutieuse et objective des effets des politiques d'ajustement macroéconomique et structurel sur la croissance, la répartition des revenus et le dénuement.

140. L'appui de la communauté internationale était également crucial, de même que la détermination des dirigeants africains à tout mettre en œuvre dans l'optique du développement comme le stipulait le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce dernier fournissait à la communauté internationale un cadre solide pour aider les pays africains, car il englobait une initiative intégrée de développement durable et conférait aux pays africains une meilleure maîtrise des réformes. La coopération internationale au développement devait être renforcée et s'articuler sur des efforts visant à résoudre les graves problèmes liés au protectionnisme, à la réduction de l'aide et au fardeau de la dette. Un environnement international porteur dans les secteurs commercial et financier était essentiel au succès du NEPAD. Pour augmenter les chances d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté en Afrique réaffirmés au Sommet du Millénaire, il fallait que les autorités nationales et la communauté internationale assument leurs responsabilités respectives. Des efforts accrus sur le plan de la politique interne et de la bonne gouvernance ne pouvaient compenser l'insuffisance du financement extérieur et le renforcement du protectionnisme dans d'autres régions du monde.

141. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que de nombreux pays africains avaient, au début des années 80, entrepris des programmes d'ajustement structurel en coopération avec les institutions de Bretton Woods en vue de libéraliser l'économie, de maîtriser les dépenses publiques, de favoriser la croissance économique et d'offrir des incitations à l'investissement. Leur expérience différait selon les cas, mais des similitudes pouvaient être constatées. Ils n'avaient pu venir à bout de leurs faiblesses structurelles ni des contraintes pesant sur leur économie. De plus, la pauvreté demeurait préoccupante et, dans la plupart des pays, une croissance faible et irrégulière s'était accompagnée d'une détérioration de la répartition des revenus. En Afrique, environ 291 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour. Autrement dit, 46 % de la population mondiale se trouvait dans un dénuement extrême. En dépit des efforts faits par les pouvoirs publics pour remédier à un tel état de choses, les conditions sociales restaient précaires. D'importantes ressources s'avéraient nécessaires pour améliorer la situation dans bon nombre de secteurs tels que la santé, l'éducation, un approvisionnement alimentaire stable et les moyens de communication. La Facilité d'ajustement structurel, la Facilité d'ajustement structurel renforcée, et le nouveau cadre constitué par les documents de stratégie de réduction de la pauvreté offraient des possibilités en matière de lutte contre la pauvreté, qui restait le principal objectif. Les réformes économiques axées sur une croissance économique soutenue et rapide devaient être assorties de dispositifs de sécurité conçus au niveau national. Force était de constater également que la situation économique et sociale des pays africains était grandement influencée par des facteurs extérieurs. Les obstacles entravant l'accès aux marchés mondiaux, la faiblesse des prix des produits de base, l'insuffisance des entrées de capitaux, notamment sous la forme d'investissements étrangers directs, la réduction de l'aide publique au développement et le fardeau de la dette publique étaient autant de contraintes pesant sur le développement de l'Afrique. Sur les 49 PMA, 34 se trouvaient sur ce continent. La communauté internationale devait donc soutenir plus efficacement l'Afrique dans ses efforts de développement.

142. Le Groupe des PMA engageait ses partenaires commerciaux et de développement tant bilatéraux que multilatéraux à prendre des mesures concrètes visant à la fois à remplir les engagements pris au titre du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, ainsi que du Plan d'Action du G-8 adopté à la réunion au sommet de Kananaskis en juin 2002 en faveur de l'Afrique, et à appuyer la mise en œuvre du NEPAD.

143. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, a dit que l'Union et ses États membres accordaient la priorité absolue à l'objectif consistant à promouvoir un développement durable en Afrique. L'esprit d'initiative manifesté par les dirigeants africains dans la mise en place de l'Union africaine et l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) apportait une contribution décisive au développement durable des pays africains et à la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du NEPAD, la création de conditions propices au développement était liée aux possibilités de réduction de la pauvreté, de développement économique et d'expansion du commerce. Le Plan d'action adopté à cet effet fixait divers objectifs prioritaires, consistant notamment à renforcer les communautés économiques régionales, à améliorer le cadre macroéconomique, à approfondir l'intégration et à faciliter le commerce régional en éliminant les obstacles aux échanges intrarégionaux. L'intégration et les échanges régionaux constituaient également des priorités pour la politique de développement de l'UE et occupaient une place centrale dans les accords de partenariat économique ACP-UE. L'Union européenne entendait veiller à ce que ces accords contribuent à la réalisation des principaux objectifs du NEPAD et de l'Union africaine.

144. L'élargissement des courants commerciaux était une des conditions *sine qua non* d'une croissance soutenue, tout comme la bonne gouvernance et les réformes de la politique intérieure. L'Union européenne avait pris note des vues du secrétariat sur les politiques des institutions financières internationales, mais ne souscrivait pas à toutes les opinions exprimées. Elle convenait que les institutions financières internationales devaient jouer un rôle d'appui. Même si les conditions dont leur soutien financier était assorti s'avéraient indispensables, elles devaient faire l'objet d'un examen approfondi; il fallait en outre privilégier une démarche plus cohérente de la part de tous les acteurs, dont les institutions financières et les organismes chargés de promouvoir le commerce international.

145. Le volume global des moyens de financement affectés à la coopération internationale au développement devait également être accru. Dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, l'Union européenne avait réaffirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé pour l'aide publique au développement (APD). Dans un premier temps, elle avait notamment décidé d'accroître son APD au cours des quatre prochaines années pour atteindre collectivement une moyenne de 0,39 % à l'échelle de l'Union. L'Initiative PPTE réduirait la dette de 22 pays africains qui avaient suivi des politiques économiques rationnelles et des principes de bonne gouvernance, mais l'Union européenne était prête à envisager, si nécessaire, des mesures complémentaires d'allègement de la dette en faveur des pays touchés par des circonstances exceptionnelles.

146. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que depuis 1992, l'Éthiopie s'était engagée dans un douloureux processus d'ajustement macroéconomique et structurel et avait mis en œuvre plusieurs programmes d'investissement sectoriel. Ces efforts avaient procuré des dividendes modiques. L'Éthiopie était encore l'un des pays les plus pauvres du monde. Cette pauvreté était essentiellement un phénomène rural, mais la pauvreté urbaine allait aussi croissant. Soucieux de débarrasser l'Éthiopie du fléau qu'était la pauvreté, le Gouvernement s'était employé avec la plus grande énergie à établir un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Toutefois, le succès des politiques énoncées dans ce document demandait autant d'efforts sur le plan extérieur que sur le plan intérieur.

147. La communauté internationale était invitée à combler tout déficit de financement entre ressources disponibles et ressources nécessaires. Par le passé, elle avait soutenu les efforts de réduction de la pauvreté en Éthiopie, mais bien moins que dans d'autres parties de l'Afrique. L'Éthiopie avait désormais besoin d'une assistance de meilleure qualité en plus grande quantité. Il fallait rationaliser et harmoniser les mécanismes d'acheminement de l'aide afin de réduire les coûts de transaction et de rendre l'aide plus efficace. Pour l'Éthiopie, les termes de l'échange avaient empiré du fait de l'effondrement sans précédent du cours mondial du café, produit qui représentait 60 % de ses recettes d'exportation. Dans ces conditions, l'Éthiopie demandait à ses partenaires de développement de contribuer à faciliter l'accès aux marchés, d'encourager les courants d'investissement étranger direct, de remédier au problème de la dette et de supprimer les contraintes pesant sur l'offre.

148. Il fallait espérer que trois ou quatre décennies d'expérimentation des différents modèles de développement étaient parvenues à leur terme avec l'adoption du dispositif des DRSP. La communauté internationale devait faire preuve de la nécessaire volonté politique de s'acquitter de ses responsabilités. Elle devrait, à cet égard, tenir compte des résultats positifs auxquels avait abouti l'énorme soutien extérieur accordé pour étayer le vigoureux effort intérieur des pays de l'Asie du Nord-Est à un stade antérieur de leur développement.

149. Le représentant de la **Mauritanie** a dit que le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'avait pas donné les résultats escomptés. L'Afrique se heurtait toujours aux mêmes obstacles qu'au début des années 90. Les dirigeants africains avaient reconnu que la responsabilité principale de leur développement incombait à leur propre pays, et c'est pourquoi, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) avait été proclamé. Toutefois, l'Afrique ne pouvait relever seule le défi qui lui était lancé. Le NEPAD fournissait un cadre dans lequel promouvoir le développement de l'Afrique, mais cette occasion devait bénéficier du soutien cohérent de la communauté internationale. Une croissance plus rapide était une condition préalable d'une réduction soutenue de la pauvreté en Mauritanie; elle supposait à son tour un secteur privé plus dynamique, une stabilisation macroéconomique, une promotion des exportations et une compétitivité accrue. Toutefois, croissance soutenue ne voulait pas dire réduction de la pauvreté. Le problème de l'extrême pauvreté ne pouvait trouver sa solution que grâce au développement sectoriel, et l'intervention des pouvoirs publics était nécessaire pour créer des infrastructures économiques et sociales. Les politiques intérieures avaient une importance fondamentale, mais en l'absence d'un environnement international favorable, les objectifs du développement ne pouvaient être atteints. Les pays développés devaient ouvrir leurs marchés aux produits en provenance des pays en développement, faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire des efforts plus vigoureux d'aide publique au développement et d'allègement de la dette.

150. Le représentant de la **Tunisie** a dit que malgré l'attention accordée par la communauté internationale à la réduction de la pauvreté, la mobilisation des ressources qui auraient été nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au Sommet du Millénaire et à d'autres conférences internationales récentes n'avait pas été suffisante. La réduction de la pauvreté était néanmoins devenue l'objectif principal des programmes et activités des institutions financières internationales, et l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que les pays du G-8 à leur récent sommet, avaient pris des engagements qui étaient importants non seulement pour les pays directement concernés par le problème de la pauvreté, mais aussi pour la sécurité et la stabilité dans le monde. Ces efforts étaient d'une importance toute particulière puisque le nombre

des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour continuait d'augmenter, en particulier dans les PMA africains. Le rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique donnait une analyse pertinente des causes de cette pauvreté croissante.

151. Au Sommet de Lusaka tenu en juillet 2001, les dirigeants africains avaient adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui visait à devenir la pierre angulaire des politiques de développement africaines. Le succès de cet ambitieux programme était subordonné au soutien actif de la communauté internationale. La mondialisation et les changements qu'elle entraînait avec elle pour l'interdépendance et les liens entre paix, sécurité et développement exigeaient une approche mondiale à l'égard des problèmes de développement et de pauvreté, dont la création d'un fonds de solidarité mondiale était une illustration. Cette initiative tunisienne était inspirée par l'expérience que la Tunisie tirait de sa lutte contre la pauvreté et avait l'appui de la communauté internationale. Il fallait espérer que tous les partenaires aideraient à traduire cette initiative dans les faits en mettant en place les mécanismes appropriés, conformément aux buts et engagements énoncés au Sommet du Millénaire.

152. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que la mondialisation et la libéralisation des échanges et des flux financiers se traduisaient par de complexes difficultés pour l'Afrique. Le revenu par habitant diminuait en Afrique subsaharienne et la pauvreté allait croissant. Les programmes d'ajustement structurel appliqués en Afrique pendant les 20 dernières années n'avaient pas permis de surmonter les principaux obstacles structurels et institutionnels à l'accumulation du capital et à l'évolution des structures. Cela pouvait être dû en partie à des dérapages dans l'application des politiques, mais certaines difficultés tenaient aussi à leur conception même.

153. Alors que l'Organisation des Nations Unies, CNUCED comprise, avait pendant de nombreuses années appelé l'attention sur la nécessité de remédier à la situation critique des pays les plus pauvres, et malgré les préoccupations exprimées au Sommet du Millénaire, l'action internationale avait été jusqu'à présent insuffisante. Depuis 1999, la réduction de la pauvreté était devenue l'objectif principal des activités des institutions financières internationales dans les pays à faible revenu. Toutefois, même si ces programmes s'attachaient désormais davantage à la réduction de la pauvreté, les avis donnés en matière de politique macroéconomique ne semblaient pas s'écarter de l'approche antérieure de l'ajustement structurel, dont le fondement était l'attachement à l'économie de marché et à la libéralisation des courants d'échanges et de capitaux. Les pays africains devaient jouir de plus d'autonomie dans la formulation et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adaptées à leurs propres conditions particulières. Avec les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les prêts et dons publics multilatéraux et bilatéraux et l'allègement de la dette étaient désormais inévitablement liés aux politiques et stratégies de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, il y avait toutefois une nette contradiction entre maîtrise et conditionnalité. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), conçu et adopté par les pays africains eux-mêmes, devait être la base de l'appui accordé à l'Afrique par la communauté internationale. Il fallait faire beaucoup plus en faveur d'une augmentation appréciable de l'aide, de la réduction de la dette et d'un meilleur accès aux marchés.

154. Le représentant de la **Chine** a dit que la CNUCED avait joué un rôle important dans la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, grâce en particulier à ses analyses du développement économique

en Afrique, et qu'elle avait également apporté une contribution substantielle au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). S'agissant du rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique, la Chine estimait elle aussi qu'une croissance économique rapide était la condition primordiale de la réduction de la pauvreté. La stabilité macroéconomique et les réformes structurelles étaient déterminantes pour que la croissance soit durable et rapide, mais les mécanismes de protection sociale et les dépenses sociales avaient eux aussi leur importance. Les pays africains avaient fait de gros efforts sur le plan interne, y compris en participant au NEPAD, mais divers obstacles les avaient empêchés de réduire la pauvreté. Le développement économique et la lutte contre la pauvreté en Afrique exigeaient un effort collectif de la part de la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures actives et efficaces pour créer un environnement international favorable à un développement durable en Afrique, y compris en réaménageant les systèmes financiers et commerciaux internationaux, et qu'elle favorise et facilite un afflux de ressources vers ce continent. La mise en place d'une structure plus équitable du commerce mondial en accord avec les intérêts de tous les pays, moyennant la réduction du protectionnisme, l'octroi d'un accès aux marchés et un transfert de technologies, revêtait tout autant d'importance, de même que l'exécution par les pays développés des engagements qu'ils avaient pris concernant l'aide publique au développement et l'allègement de la dette. L'Organisation des Nations Unies devait continuer à jouer un rôle constructif en mobilisant un soutien international en faveur du développement de l'Afrique. Il faudrait encourager les gouvernements des pays africains à participer davantage à la conception des réformes et des politiques d'ajustement structurel, et l'aide apportée par les pays développés et les institutions internationales ne devrait pas être liée à la conditionnalité.

155. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique constituait une solide base pour un développement dont les pays africains prendraient l'initiative, et que le secrétariat aurait dû faire état de cette nouvelle initiative dans son rapport sur le développement économique en Afrique. Cette initiative faisait une large place à la réduction de la pauvreté comme facteur de développement.

156. Le développement dépendait d'une démarche coordonnée et cohérente dans laquelle toutes les parties prenantes mettaient en valeur leurs avantages relatifs. La cohérence, considérée comme une condition impérative du développement, dépendait dans une large mesure de la détermination de priorités du développement claires et bien conçues par les pays en développement eux-mêmes. L'un des moyens auxquels la CNUCED pouvait avoir recours pour favoriser une plus grande cohérence consistait donc à privilégier la coopération avec les gouvernements des pays africains, la société civile et les institutions de Bretton Woods dans le cadre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

157. L'élément primordial pour que l'Afrique puisse atteindre ses objectifs de développement était la paix, condition préalable au développement des marchés régionaux et des infrastructures. Simultanément à l'amélioration de l'accès aux marchés, il était nécessaire d'accroître l'aide publique au développement et d'alléger plus rapidement la dette, et simultanément aux progrès réalisés dans ces domaines, il fallait bien voir que les ressources nationales et privées étaient celles qui jouaient un rôle primordial pour assurer la permanence des efforts de développement. À mesure que les dirigeants africains confortaient la démocratie et assuraient une gestion économique rationnelle, les pays industrialisés prenaient l'engagement de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, de stimuler l'acquisition de connaissances spécialisées et le renforcement des capacités, d'encourager le commerce et l'investissement étranger direct et de fournir

une APD plus efficace. Des actions concernant la sécurité alimentaire ainsi que le développement et la productivité agricoles revêtaient elles aussi une importance extrême. Il serait possible d'accroître durablement la productivité agricole au moyen d'investissements dans le développement rural, par le développement de la recherche et des biotechnologies et grâce à la mise en place d'un cadre de politique générale favorable aux agriculteurs afin qu'ils puissent récolter les fruits de leur travail. L'initiative relative au commerce des produits agricoles que les États-Unis avaient prise dans le cadre de l'OMC apporterait un complément aux efforts des pays africains, mais les politiques nationales avaient un rôle important à jouer pour tirer le maximum du potentiel de l'agriculture.

158. Le représentant de **Cuba** a fait observer que la situation économique de l'Afrique continuait à se dégrader d'une année sur l'autre. La part de l'Afrique dans le commerce mondial allait en diminuant et de nombreux pays de la région se trouvaient encore plus marginalisés. On constatait avec le temps que la croissance ne pouvait se perpétuer sans une augmentation de l'épargne et de l'investissement. Or, une telle augmentation était impossible dès lors que les prix des produits primaires, qui contribuaient pour plus de 80 % aux exportations des pays africains, ne cessaient de diminuer par rapport aux prix à l'exportation dans le reste du monde. La libéralisation rapide des économies africaines n'avait pas donné les résultats escomptés, alors même que les obstacles subsistaient à l'accès des produits africains aux marchés des pays développés. Le subventionnement massif des produits agricoles dans les pays développés et d'autres formes de protectionnisme faisaient obstacle à un développement soutenu et à la réduction de la pauvreté. De surcroît, l'absence d'aides financières compromettrait la croissance et le développement, voire la survie même du continent. Les initiatives lancées récemment par un certain nombre de pays développés constituaient des démarches positives, mais de plus gros efforts étaient nécessaires de la part de la communauté internationale. Pour que l'Afrique puisse se dégager de l'extrême pauvreté, il était indispensable que les pays développés s'acquittent des engagements qu'ils avaient pris dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

159. Les travaux de la CNUCED dans de nombreux domaines, y compris ses liens réciproques avec d'autres institutions internationales en matière de commerce et de financement, contribuaient pour beaucoup à renforcer les politiques en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté en Afrique. Les pays africains ne pouvaient cependant atteindre leurs objectifs en matière de développement s'ils ne recevaient pas un plus large soutien de la communauté internationale sous la forme de ressources financières additionnelles, d'un meilleur accès aux marchés et d'un traitement spécial et différencié, en particulier pour les PMA. Il fallait incorporer les services fournis par la CNUCED dans différents domaines dans une démarche planétaire afin de garantir une cohérence et des synergies avec les activités d'autres institutions.

160. Le représentant de l'**Algérie** a déclaré que le rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique, même s'il s'écartait des thèses classiques, apportait une analyse exhaustive des problèmes de développement et de pauvreté qui se posaient au continent. Les partenaires de développement de l'Afrique la considéraient souvent à tort comme un continent ravagé par la guerre et où sévissaient la famine, le sida et la corruption. Certes, ces phénomènes prédominaient effectivement dans certains pays africains, mais l'on constatait également, dans la plupart des pays d'Afrique, des améliorations encourageantes concernant la gouvernance et la refonte des politiques. Cela dit, la résolution des conflits sociaux et politiques, l'établissement de gouvernements démocratiques, le respect des droits de l'homme et les

politiques de libéralisation ne suffisaient pas pour libérer les pays africains de la pauvreté. Les politiques d'ajustement s'étaient assorties d'un coût économique et social considérable qui, venant s'ajouter au poids de la dette, était devenu au fil des ans un obstacle majeur au développement durable.

161. Il était très regrettable que la communauté internationale ne reconnaisse pas à leur juste valeur les efforts déployés par les pays africains pour parvenir à une intégration régionale, en particulier après la création de l'Union africaine. Ce projet, à la réalisation duquel le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) contribuait également, montrait bien la volonté des gouvernements africains de se prendre en charge et de résoudre leurs problèmes économiques.

162. Le représentant de la **Norvège** a dit qu'une politique économique responsable de l'hyperinflation, des déséquilibres persistants des finances publiques, des systèmes inefficaces d'imposition et l'absence de mécanismes de redistribution ne profitaient pas aux pauvres, pas davantage que le maintien des taux de change à des niveaux artificiels, des institutions inefficaces ou la corruption. À l'opposé, l'investissement, le commerce et la croissance pouvaient profiter aux pauvres, mais réclamaient un environnement économique et politique favorable. La réforme des politiques et la correction des déséquilibres économiques continuaient à revêtir une importance cruciale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. La réforme économique ne suffisait cependant pas à elle seule à réduire la pauvreté et les processus de réforme n'étaient guère susceptibles d'aboutir s'ils étaient imposés de l'extérieur aux gouvernements nationaux. L'appropriation était une condition préalable de la réussite. À cet égard, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) n'aurait pu venir en temps plus opportun. Il constituait un mécanisme véritablement africain de promotion de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

163. On avait fini par reconnaître que la lutte contre la pauvreté et une croissance économique soutenue supposaient de réserver une grande place à l'éducation, à la santé, à la répartition du revenu, au développement social et à l'infrastructure. Cela se traduisait par l'élargissement et l'amélioration continus des indicateurs de résultats de la Banque mondiale concernant les prêts et la solvabilité. Le problème résidait moins dans un manque d'engagement des institutions financières internationales en faveur de politiques favorables aux pauvres que dans la nécessité de mettre en œuvre de meilleures politiques. La plupart des parties prenantes ne pouvaient que convenir qu'il existait une marge d'amélioration dans la mise en œuvre des politiques; malgré plusieurs réussites exemplaires, certaines indications faisaient apparaître que les bonnes intentions en matière de politiques ne se répercutaient pas au niveau de la mise en œuvre.

164. Les travaux consacrés par le secrétariat de la CNUCED aux politiques d'ajustement en Afrique constituaient un apport appréciable à l'échange franc et ouvert de vues et d'expériences qui s'imposait entre toutes les parties prenantes.

165. Le représentant de la **Jamahiriya arabe libyenne** a dit que l'Afrique était confrontée à de multiples problèmes et défis. La persistance de l'endettement extérieur était le problème le plus grave puisque le montant élevé des paiements au titre du service de la dette amenait de nombreux gouvernements à détourner des ressources peu abondantes d'activités essentielles à l'accélération du développement et à la lutte contre la pauvreté, telles que les dépenses d'éducation et de santé ou les investissements dans l'infrastructure. L'Initiative PPTTE n'avait pas

jusqu'à présent produit les résultats espérés. Sa mise en œuvre était lente et l'allègement de la dette accordé n'allait dans bien des cas pas suffire à assurer un endettement viable à l'avenir. En outre, il était nécessaire d'accroître les flux d'investissements étrangers directs en direction des pays africains pour aider à renforcer leur base productive.

166. Le développement de l'Afrique était impossible sans une amplification des efforts de la communauté internationale tendant à aider la région à surmonter ses faiblesses structurelles et à résoudre les problèmes que constituaient la lenteur de la croissance et la pauvreté. Des efforts régionaux étaient cependant tout aussi importants. À cet égard, la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine représentait une réalisation appréciable sur la voie d'un développement durable en Afrique. Il importait également que le secrétariat de la CNUCED continue à contribuer à une meilleure compréhension des problèmes de développement de l'Afrique et à la formulation de politiques par le canal de ses recherches relatives aux questions revêtant une importance majeure pour l'Afrique.

167. Le représentant du **Japon** a dit que sans un règlement des problèmes en Afrique il n'y aurait ni stabilité ni prospérité de l'économie mondiale au XXI^e siècle. Le Gouvernement japonais avait accueilli la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 1993, puis la deuxième en 1998, et la Réunion ministérielle de la Conférence internationale en 2001. La troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique devait se tenir au sommet en octobre 2003. Le Japon n'avait cessé de souligner à quel point il importait que l'Afrique s'approprie ses politiques de développement, ce qui passait par des initiatives et l'entraide africaines avec un soutien de la communauté internationale dans le cadre d'un partenariat. Le développement ne pouvait être durable que si les pays concernés considéraient ce défi comme le leur. À ce propos, l'exemple d'appropriation africaine que constituaient l'élaboration du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la création de l'Union africaine marquait un jalon important.

168. Le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique pouvait jouer un rôle catalyseur dans la réussite de la mise en œuvre du NEPAD en tant que cadre pour un dialogue global et une coopération entre les pays africains et leurs partenaires. À la troisième Conférence internationale, le Japon accorderait la priorité à la coopération Asie-Afrique, au développement axé sur l'homme et à la consolidation de la paix en tant que condition préalable au développement. Le rapport du secrétariat de la CNUCED sur le développement économique en Afrique soulignait à juste titre l'importance revêtue par l'éducation et les soins de santé, mais il fallait également reconnaître que les efforts de développement ne pouvaient porter leurs fruits sans la sécurité et sans la consolidation de la paix, une question qui réclamait une attention accrue dans les travaux futurs du secrétariat.

169. Le représentant de l'**Union africaine** a dit que le rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique offrait un point de vue différent sur les politiques préconisées par les institutions financières internationales. S'il était trop tôt pour tirer des conclusions sur les effets de leur nouvelle approche de la croissance et de la réduction de la pauvreté, l'importance particulière désormais accordée à l'appropriation par les pays et à une prise de décisions participative en matière de conception et de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté représentait une évolution bienvenue. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) était une initiative véritablement régionale par le canal de laquelle l'Afrique allait promouvoir ses intérêts dans l'économie mondiale et s'engager dans une

coopération avec la communauté internationale. À la récente session du Comité des négociations commerciales de l'OMC, de nombreux pays en développement s'étaient plaints de l'absence de progrès concernant les questions qui présentaient un intérêt majeur pour eux, telles que le traitement spécial et différencié, le commerce agricole et les problèmes de mise en œuvre. Tous les membres de l'OMC devaient faire preuve de volonté politique pour faire en sorte que la Conférence ministérielle de Doha aboutisse à des résultats positifs en termes de développement.

170. Les objectifs en matière de développement fixés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et son programme (NEPAD) ne pouvaient être atteints que si l'environnement extérieur était favorable. C'est conscients de ce fait que les pays africains participaient aux négociations de l'OMC tout en aspirant à une plus grande intégration régionale. Pour atteindre les objectifs préconisés dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté, il fallait réformer le système commercial multilatéral et renforcer la coopération aux fins du développement. Il était nécessaire que les pays développés apportent leur appui en accordant un accès à leurs marchés aux produits d'exportation présentant un intérêt pour les pays africains, en mettant en œuvre les initiatives en cours d'allégement de la dette et révisant leurs critères d'éligibilité, et en consacrant, conformément au but fixé, 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

171. La CNUCED devrait accélérer la fourniture de son assistance technique liée au commerce tendant à favoriser le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier en Afrique, et promouvoir la recherche du consensus dans les négociations multilatérales.

172. Le représentant de la **Fédération internationale des syndicats libres** a dit qu'il fallait s'attacher à associer les peuples d'Afrique à la mise œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les syndicats africains n'avaient cessé de contester l'idée selon laquelle une approche fondée sur le marché de la politique sociale et commerciale était susceptible de résoudre les problèmes de développement de la région. Le développement devrait en fait s'articuler autour de la démocratie et de la participation, de l'annulation de la dette, du renforcement de la protection sociale et du dialogue, et de la promotion de la paix et de l'intégration à l'échelon régional. Les modèles et schémas de développement sous-jacents aux activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale n'avaient pas permis de résoudre les problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion. Les politiques d'ajustement structurel du passé avaient échoué parce qu'elles ne reposaient pas sur des processus démocratiques prenant en considération les besoins réels de la population.

Chapitre V

EXAMEN DE FAITS NOUVEAUX ET DE SUJETS RELATIFS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA QUI INTÉRESSENT PARTICULIÈREMENT LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

173. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement» (TD/B/49/12).

174. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a rappelé que la Commission du commerce des biens et services et des produits de base avait recommandé que «le Conseil du commerce et du développement examine régulièrement les faits nouveaux et les sujets relatifs au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement», recommandation que le Conseil avait entérinée. Il a mis l'accent sur les préoccupations essentielles des pays en développement quant aux principaux faits nouveaux et sujets relatifs au programme de travail de Doha, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des produits non agricoles, des services, des règles de l'OMC, des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), du commerce et de l'investissement, du commerce et de la politique de concurrence, du traitement spécial et différencié, de la dette et du financement, du transfert de technologie et des questions de mise en œuvre. Il a également mentionné les travaux réalisés par la CNUCED en la matière.

175. Le **Directeur général adjoint de l'OMC**, M. Kipkorir Aly Azad Rana, a dit qu'il importait au plus haut point pour les pays en développement que le programme de travail de Doha soit mené à bien avec diligence. Parmi les questions intéressant ces pays, il convenait de mentionner notamment l'accès aux marchés et le traitement spécial et différencié. Concernant le premier point, les pays en développement tenaient à ce que l'accès aux marchés leur soit facilité pour les produits agricoles et autres et les services, secteurs dans lesquels ils pouvaient soutenir la concurrence au niveau international. Bon nombre de leurs produits, notamment les textiles et vêtements et le matériel électronique, continuaient de se heurter à des obstacles sur les marchés des pays développés du fait de droits de douane excessifs (crêtes tarifaires), de la progressivité des droits ou de mesures non tarifaires, d'ordre sanitaire et phytosanitaire notamment. Les mesures internes des pays développés qui empêchaient les pays en développement d'accéder effectivement à leurs marchés, telles que les subventions nationales et les primes à l'exportation, étaient également en cause. Il était à noter que le commerce Sud-Sud, qui comptait pour 40 % environ dans les exportations des pays en développement, avait gagné de l'importance et pourrait se développer encore plus grâce à l'élimination des obstacles tarifaires. Le cas du Kenya, dont le principal marché était à présent la région du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), en était un bon exemple. Concernant le traitement spécial et différencié, les pays en développement avaient besoin d'une certaine marge de manœuvre pour mener leur politique de développement national et s'intégrer pleinement et de manière dynamique dans le système commercial multilatéral.

176. Même si le calendrier de négociation de Doha était relativement serré sur plusieurs points, il était essentiel que les pays en développement participent pleinement et en connaissance de cause à ce processus dans tous les secteurs pour que leurs intérêts particuliers puissent être pris en compte dans les négociations et à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Le secrétariat de l'OMC était foncièrement attaché à un processus de négociation qui soit transparent et exhaustif. En outre, un engagement sans précédent avait été pris de la part du secrétariat de fournir une assistance technique aux pays en développement et de renforcer leurs capacités. L'une des priorités essentielles était de faire en sorte que les activités d'assistance technique soient efficaces, bien ciblées et coordonnées avec celles d'autres organismes internationaux. Il fallait donc que l'OMC collabore étroitement avec la CNUCED, qui était dans ce domaine un partenaire fiable et appréciable. Les activités d'assistance technique ne devaient pas se limiter au programme de travail de Doha *stricto sensu*: au-delà de ce programme, il fallait veiller à ce que les résultats des négociations soient dûment mis en application et que la capacité de production des pays en développement s'étoffe de façon à tirer parti de l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés. Une stratégie à long terme s'avérait nécessaire pour remédier de façon cohérente aux problèmes rencontrés par les pays en développement en matière de ressources humaines et aux limites de l'offre en termes d'infrastructure commerciale. La CNUCED, de concert avec l'OMC, avait un rôle important à jouer en favorisant le potentiel commercial des pays en développement de façon à faire de la libéralisation du commerce multilatéral un instrument au service du développement.

177. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné qu'un partenariat entre tous les participants au système commercial international était essentiel pour surmonter les problèmes inhérents à celui-ci. Dans le cadre d'un tel partenariat, il fallait veiller à ce que ce système encourage le développement et la croissance économique en créant un environnement favorable au renforcement des capacités des pays en développement du côté de l'offre et en remédiant à la pénurie d'institutions et de capacités locales adéquates. Les pays les moins avancés et les petites économies, en particulier, étaient très vulnérables et se heurtaient à des problèmes structurels qui rendaient l'intégration dans un système commercial multilatéral d'autant plus difficile. Cela avait été reconnu dans la Déclaration ministérielle de Doha et le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

178. Le Groupe des 77 et la Chine avaient fait preuve de bonne volonté et de souplesse aux divers stades des négociations de l'OMC, mais les progrès accomplis jusque-là restaient décevants dans les principaux secteurs intéressant les pays en développement, qu'il s'agisse des questions de mise en œuvre, des ADPIC et de la santé publique, de l'adhésion de nouveaux membres, de l'agriculture, du traitement spécial et différencié, de l'accès des produits non agricoles aux marchés ou des textiles et vêtements. Si la création du Fonds global d'affectation spéciale pour le programme de Doha pour le développement était une importante réalisation, les apports des donateurs et le rythme d'exécution des activités d'assistance technique n'avaient pas encore atteint leur niveau optimal.

179. La CNUCED avait joué un rôle non négligeable en aidant les pays en développement dans les négociations et les travaux de l'OMC, concernant notamment l'agriculture, les services, les questions de mise en œuvre, la facilitation du commerce, le commerce électronique et les négociations commerciales en général. Il lui fallait élargir ses activités dans les secteurs dans lesquels elle disposait d'atouts particuliers, et les donateurs étaient encouragés à apporter leur concours au plan de la CNUCED relatif à l'assistance technique et au renforcement des

capacités des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition à l'appui du programme de travail de Doha de l'OMC, parallèlement à ses programmes permanents. L'assistance technique de la CNUCED devait être axée sur le renforcement des capacités à long terme et la mise en place d'institutions, y compris les programmes de «formation de formateurs». Ses travaux d'analyse dans des secteurs tels que l'investissement, l'agriculture, le transfert de technologie et les questions de mise en œuvre étaient dignes d'éloges et devaient être intensifiés. Les donateurs étaient instamment priés de fournir à la CNUCED l'appui nécessaire pour conférer un caractère prévisible tant à ses travaux d'analyse qu'à ses activités opérationnelles. Les résultats d'une série de conférences des Nations Unies relatives au développement, dont le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, et le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, devaient être dûment mis en application et pris en compte dans les débats consacrés à la politique commerciale dans le cadre de l'OMC. Il était également essentiel que les organismes de développement procèdent à des consultations périodiques exhaustives et assurent une coordination pour rendre leurs activités plus efficaces.

180. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est félicité des efforts entrepris par le secrétariat de la CNUCED pour associer les activités de l'organisation au processus de l'après-Doha et a encouragé le secrétariat à renforcer encore son action dans ce domaine important pour la promotion d'un développement durable. L'aide liée au processus de l'après-Doha était essentiellement axée sur les aspects à court terme touchant aux négociations en cours, mais le suivi supposait également en partie l'octroi d'une assistance à long terme dans le secteur du commerce en général. Ces deux éléments devaient aller de pair.

181. La CNUCED s'attachait depuis longtemps à fournir une assistance liée au commerce. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, elle était considérée comme une organisation ayant un rôle particulier à jouer en matière d'investissement et de concurrence. L'orateur a noté avec approbation les efforts déployés par le secrétariat pour poursuivre et, dans une certaine mesure, recentrer ces activités en intégrant selon qu'il convenait le programme de Doha pour le développement dans ses travaux. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED occupait également une place importante dans le processus de l'après-Doha; certaines des réunions d'experts organisées récemment avaient par exemple été très utiles pour traiter de questions intéressant les travaux de l'OMC.

182. Le représentant de la **Communauté européenne** a dit que le commerce pouvait grandement contribuer à la croissance économique, à l'accroissement des revenus et, en fin de compte, au développement national ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans le monde. À cet égard, il a souligné l'importance de l'accès aux marchés tant au Nord qu'au Sud, de la coopération régionale et du développement des marchés régionaux, de la transparence et de la non-discrimination, notamment dans l'élaboration des règles, et de dispositions relatives au traitement spécial et différencié qui soient fonctionnelles et propices au développement. Selon le «compromis» de Doha, les pays en développement et les pays à faible revenu étaient eux-mêmes responsables des politiques économiques, budgétaires et sociales à définir au niveau national; pour leur part, les pays développés membres de l'OMC étaient résolus à soutenir les pays en développement dans leurs efforts visant à intégrer le commerce dans leurs politiques nationales, et à leur fournir une assistance technique et un appui pour renforcer leurs capacités commerciales.

183. Dans cette optique, la Commission européenne avait récemment défini la suite à donner aux conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg dans une communication adressée à ses membres et au Parlement européen. Celle-ci portait sur le commerce et le développement, ainsi que sur la façon dont l'Union européenne entendait venir en aide aux pays en développement. Un appui leur serait fourni pour leur permettre d'intégrer le commerce dans leurs politiques nationales, l'Union européenne prévoyant à cet effet: a) d'intensifier la concertation sur l'attribution de moyens de financement au commerce et, à compter de 2003, d'inclure systématiquement le commerce dans les examens à mi-parcours des documents de stratégie par pays et par région; b) de privilégier les engagements à long terme en vue de développer les capacités commerciales nationales et d'attirer progressivement les investisseurs; c) de rendre son appui plus efficace grâce à une meilleure coordination avec ses États membres et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux; d) de soutenir les pays les moins avancés en mettant en œuvre le Cadre intégré en faveur des PMA et en versant des contributions au fonds d'affectation spéciale correspondant, compte tenu notamment du rôle d'«intermédiaire» que ses États membres et la Commission européenne avaient accepté d'assumer dans au moins 7 des 14 pays bénéficiant d'un appui au titre du Cadre intégré; e) de prendre le relais du Royaume-Uni en tant que représentant des donateurs au sein du groupe de travail interorganisations du Cadre intégré et de concourir, de concert avec le Canada, au développement de ce cadre.

184. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a appelé l'attention sur les avantages qu'une économie mondiale plus interdépendante pouvait procurer à tous les pays. La Déclaration ministérielle de Doha reconnaissait que les besoins et les intérêts des pays en développement devaient occuper une place centrale dans le programme de travail adopté à cette occasion. Cependant, d'importants événements survenus dans le monde extérieur avaient influé sur les négociations et l'application de diverses mesures protectionnistes avait eu, en particulier, des effets néfastes sur la situation économique des pays en développement. Il fallait concrétiser les dispositions de la Déclaration de Doha relatives au développement et répondre aux préoccupations des pays en développement avant la cinquième Réunion ministérielle. Les pays développés devaient clairement indiquer ce qu'ils étaient prêts à faire sur leurs marchés dans l'intérêt des pays en développement.

185. En dépit de l'intégration rapide de nombreux pays en développement dans le système commercial multilatéral, ses retombées ne répondaient pas aux attentes. Les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de Doha laissaient à désirer sur les questions intéressant tout particulièrement les pays en développement; aucune mesure corrective concrète n'avait été convenue au sujet des questions de mise en œuvre ou en ce qui concerne l'examen de toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié figurant dans les Accords de l'OMC. Il fallait que les pays développés prennent des engagements plus fermes et fassent preuve de plus de souplesse, que l'existence de stades de développement différents soit prise en compte et que des obligations ne soient pas imposées à des pays qui n'étaient pas en mesure de les honorer.

186. Les problèmes de développement devaient être au cœur des négociations en cours sur les questions de fond. Le représentant a dit que son groupe accordait une importance primordiale aux négociations sur l'agriculture, secteur dans lequel des subventions à l'exportation faussant les échanges et d'autres obstacles non tarifaires étaient tolérés au détriment des pays en développement. Sans un engagement concret tendant à éliminer ces obstacles et à veiller à ce que les préoccupations d'ordre non commercial des pays en développement soient dûment prises en considération, les négociations ne pourraient être menées

à bien. Dans le secteur des services, les pays en développement devraient évaluer l'incidence des demandes qui leur étaient adressées et formuler leurs propres demandes. Il fallait faire preuve de souplesse pour le mode IV et prévoir un programme concret de renforcement des capacités pour conférer un caractère opérationnel à l'article IV, tout en achevant les négociations sur les mesures de sauvegarde d'urgence. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il faudrait convenir de modalités permettant de réduire autant que possible les crêtes tarifaires et la progressivité des droits qui touchaient les exportations des pays en développement et tenir compte des effets néfastes que l'érosion des marges de préférence pouvait avoir sur ces pays. Les négociations engagées au titre de l'Accord antidumping et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires étaient également d'une grande importance.

187. Il importait de fournir une aide aux pays en développement demandant à adhérer à l'OMC et l'adhésion devait être fondée sur des conditions qui ne dépassent pas les engagements d'autres pays en développement et de PMA déjà membres de l'OMC, et qui ne soient pas étrangères à ces engagements. La CNUCED pouvait apporter son concours dans ce domaine et contribuer au renforcement des capacités concernant la politique commerciale internationale et la stratégie de développement. Elle a été invitée à réaliser des études sur l'accès aux marchés pour les denrées agricoles et les produits non agricoles, notamment les textiles et vêtements.

188. Le représentant de la **Barbade**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a insisté sur la nécessité d'examiner les travaux en cours à l'OMC du point de vue des préoccupations en matière de développement des pays en développement. La CNUCED pouvait étudier les liens existant entre financement et commerce, capacité d'offre et accès aux marchés, technologie et investissement, et concurrence, mais ses ressources humaines et financières étaient très limitées et cela était préjudiciable à ses programmes d'assistance. Selon ce groupe, il convenait d'accorder la priorité à des efforts soutenus de renforcement des capacités et des institutions. L'aide accordée par l'OMC concernant le cadre juridique de règles commerciales avait aussi beaucoup de valeur. Il y avait ainsi de forts liens de complémentarité entre l'aide octroyée par la CNUCED et celle qu'offrait l'OMC; c'était dire combien il était souhaitable que, dans le domaine des politiques commerciales et des négociations commerciales, les activités d'assistance technique de l'OMC et celles de la CNUCED fassent l'objet d'une formulation commune.

189. Le rapport entre commerce et croissance économique était évident. Un véritable «programme pour le développement» devait être un programme équilibré dans lequel les préoccupations de tous les membres étaient prises en considération. La libéralisation devait être poursuivie de manière à produire des résultats clairs et concrets; le Groupe latino-américain et caraïbe était opposé à une libéralisation qui ne serait pas correctement gérée et ne prendrait pas en compte les besoins en matière de développement des pays en développement.

190. L'un des principaux objectifs de ce groupe, lors de négociations futures, serait d'obtenir une amélioration de l'accès aux marchés afin de permettre la diversification des secteurs produisant des biens et services dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays de la région. Il y en avait aussi d'autres: résoudre les questions de mise en œuvre en suspens, dont celles qui avaient trait au traitement spécial et différencié, faire en sorte que les travaux consacrés à l'heure actuelle à l'Accord sur les ADPIC permettent aux pays de satisfaire effectivement leurs besoins en matière de santé publique, notamment. Il faudrait aussi donner une nette orientation vers le développement aux règles commerciales constituant l'engagement

unique qui serait l'aboutissement du processus, en ce qui concernait notamment la lutte contre le dumping et les subventions, ainsi qu'aux règles applicables au commerce des produits agricoles et des services. S'agissant de l'agriculture, des réductions des subventions à l'exportation et du soutien interne entraînant des effets de distorsion sur les échanges s'imposaient dans les pays où ces pratiques étaient encore en vigueur.

191. Dans le domaine des services, les pays latino-américains et caraïbes étaient en train de préparer leurs demandes, dont certaines avaient déjà été présentées. La libéralisation des secteurs de services latino-américains et caraïbes s'était révélée plus profitable pour les entreprises de certains pays développés que pour celles de la région; dans certains cas, des pratiques anticoncurrentielles avaient faussé les résultats de la libéralisation et, dans d'autres, en l'absence d'une technologie appropriée, les fournisseurs de services locaux n'avaient obtenu que de faibles résultats. Le Groupe latino-américain et caraïbe tenait à dire combien il espérait que l'on saurait gré aux pays en développement de la libéralisation qu'ils avaient entreprise d'eux-mêmes, dans le cadre de leurs politiques nationales de réforme. Les engagements déjà pris par les pays de la région ou qu'on leur demandait de prendre risquaient d'entrer en conflit avec leurs besoins en matière de développement et, dans certains cas, ils semblaient plus étendus que ceux qui étaient envisagés dans les pays développés.

192. Des asymétries continuaient d'apparaître dans les diverses propositions examinées dans le cadre du programme de travail de Doha. De telles asymétries continueraient de susciter des obstacles dans les négociations, parce qu'elles étaient intrinsèquement contraires aux aspirations légitimes des pays en développement. En même temps, dans un programme pour le développement, il fallait reconnaître, avant toute chose, que les pays en développement avaient besoin de flexibilité pour appliquer des politiques économiques compatibles avec leurs besoins en matière de développement - c'était là un principe fondamental.

193. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a insisté sur le fait qu'entre Seattle et Doha, la situation macroéconomique des pays africains s'était caractérisée par la chute du prix des produits de base sur les marchés mondiaux, une dette persistante qui compromettait les efforts de développement, de faibles possibilités d'attirer l'investissement étranger direct et une augmentation de la pauvreté. Cela avait été reconnu à de récentes conférences internationales, en particulier à Monterrey et à Johannesburg.

194. Les pays africains espéraient que l'assistance technique et le renforcement des capacités leur permettraient de prendre une part plus active au système commercial multilatéral dans le cadre du cycle du développement, comme cela avait été convenu à Doha. À cet égard, le représentant s'est félicité du plan d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha; il était évident que les services d'experts et l'appui de la CNUCED étaient de la plus haute importance dans les domaines de l'investissement, de la concurrence, du traitement spécial et différencié et de la facilitation du commerce. Selon les pays africains, le programme d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha devait en particulier s'attacher aux questions clefs du programme de l'OMC, telles que négociations sur les services et l'agriculture; réforme du traitement spécial et différencié et mise en œuvre; questions de Singapour; et adhésions, s'agissant en particulier des pays africains. Il faudrait aussi prêter attention en priorité au renforcement des capacités techniques des négociateurs africains.

195. Le Groupe africain était favorable à l'active participation de la CNUCED aux plans d'assistance technique de l'OMC. L'approche régionale devait être renforcée par le biais de cours de formation, de séminaires et d'ateliers. Deux récents projets pilotes comportant des cours organisés à Nairobi et à Casablanca étaient une bonne illustration des nouvelles directions à prendre pour répondre aux besoins des pays africains. Il convenait de s'attacher tout particulièrement aux pays les moins avancés africains, en particulier en renforçant le JITAP, en donnant un caractère plus spécifique au Cadre intégré et en prévoyant pour ces pays des procédures accélérées d'adhésion à l'OMC.

196. Le Groupe africain pensait aussi que la création de deux nouveaux groupes de travail de l'OMC chargés l'un des questions de dette, l'autre des questions de transfert de technologie, donnait l'occasion d'étoffer le programme de travail adopté à Doha en y incluant ces questions d'une importance toute particulière pour les pays africains.

197. Le représentant a souligné la nécessité d'assurer un financement stable et prévisible pour la mise en œuvre du programme de travail. À la dernière conférence d'annonce de contributions qui s'était tenue à l'OMC le 11 mars 2002, d'importantes contributions au Fonds pour le programme de Doha pour le développement avaient été annoncées. Le Groupe africain a exprimé sa gratitude à ce sujet et a invité les pays à s'engager sans réserve à l'égard d'un authentique cycle du développement.

198. Le représentant du **Japon** a noté le rôle qui revenait à la CNUCED, instance centrale au sein du système des Nations Unies pour ce qui était de la suite à donner au programme de Doha pour le développement, en s'attachant tout particulièrement aux PMA et aux pays africains. Il a réaffirmé l'appui inlassable du Japon aux efforts déployés par la CNUCED pour répondre aux besoins des pays en développement dans le cadre du suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le commerce influait beaucoup plus sur la croissance économique que l'aide publique au développement.

199. Un certain nombre de questions avaient une importance toute particulière dans le processus de l'après-Doha. Premièrement, il était impératif d'améliorer l'accès aux marchés, et le Japon s'employait à accroître le nombre des produits pour lesquels un accès non contingenté et en franchise de droits serait accordé aux exportations en provenance des PMA; le nouveau schéma devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2003. Deuxièmement, en ce qui concernait l'assistance technique liée au commerce, le Japon avait apporté une contribution de 1,5 million de francs suisses au Fonds global d'affectation spéciale pour le programme de Doha pour le développement, créé immédiatement après la Conférence ministérielle de Doha. Le plan d'assistance technique de l'OMC aurait beaucoup à gagner à la participation active de la CNUCED, qui pourrait aussi lui apporter d'importantes contributions, en particulier dans le domaine des «questions de Singapour» telles qu'investissement et concurrence. Le Japon a réaffirmé qu'il était prêt à apporter une contribution financière aux stages de formation intensive pour l'Asie et le Pacifique qui devaient être organisés conjointement par l'OMC et la CNUCED plus tard dans l'année. Il invitait la CNUCED à participer à l'atelier sur l'investissement, qui devait être organisé conjointement par l'OMC et l'Agence de coopération internationale du Japon vers la fin de l'année. Il attachait aussi beaucoup d'importance à l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, car c'était un outil de premier ordre à employer pour aider ces pays à participer effectivement au système commercial multilatéral. Le Japon continuerait de prendre une part active aux débats sur ce sujet qui était en cours

à l'OMC, l'objectif étant de donner toute l'efficacité possible aux dispositions relatives au traitement spécial et différencié sans nuire à l'intégrité des Accords de l'OMC, et de trouver une solution aux difficultés particulières auxquelles se heurtait tel ou tel pays en développement.

200. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que le système commercial multilatéral avait un redoutable défi à relever: tenir ses promesses de développement à l'égard des pays en développement. Sans doute le programme de Doha mettait-il en évidence les questions présentant de l'intérêt pour les pays en développement et pour les pays les moins avancés, mais il restait à trouver les mécanismes propres à assurer que ce mandat se traduise véritablement dans les faits. Tandis que les Accords de l'OMC et, très récemment, la Déclaration ministérielle de Doha insistaient sur la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux pays les moins avancés membres, leur application avait été laissée à la discrétion des grandes puissances commerciales. Il fallait donc rendre obligatoires et contraignantes les dispositions des Accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié. D'autres questions étaient tout aussi importantes: il fallait améliorer l'accès aux marchés et supprimer les distorsions des échanges, en particulier dans le secteur agricole; prendre tout particulièrement en considération les besoins des pays en développement dans les négociations relatives aux services, en ce qui concernait notamment la circulation des personnes physiques; s'attacher à traduire dans les faits les accords et obligations existants, et recourir à la coopération technique pour améliorer les capacités des pays en développement membres.

201. S'agissant de l'adhésion, la longueur du processus et les conditions irréalistes imposées aux pays candidats allaient à l'encontre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement ainsi que de la nature censément non réciproque du processus d'adhésion. Le représentant s'est déclaré déçu de constater que la candidature officiellement présentée par son pays à l'OMC six ans plus tôt n'avait toujours pas été envisagée favorablement, en raison du principe du consensus appliqué par cette organisation. À cet égard, son pays espérait que la CNUCED et d'autres organisations compétentes s'emploieraient plus activement à aider les pays candidats à atteindre plus rapidement leur but - devenir membres de l'OMC.

202. Le représentant du **Bangladesh** a dit que son pays, malgré la lourde charge que représentait pour lui la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay qu'il avait assumée, n'avait pas encore bénéficié des avantages concomitants qu'il pouvait en attendre. À Doha, les membres de l'OMC s'étaient engagés à mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du programme de travail, fréquemment qualifié de «programme de travail pour le développement». À cet égard, des efforts multilatéraux concertés extérieurs à l'OMC pouvaient beaucoup aider son pays à tirer avantage des négociations se déroulant à l'OMC, et un appui de la CNUCED était indispensable pour faire de la Déclaration de Doha un moteur du développement. La CNUCED pouvait plus particulièrement aider les pays en développement dans un certain nombre de domaines: accès aux marchés, commerce des produits de base, mesures de protection commerciale exceptionnelle, ADPIC et «questions de Singapour».

203. Dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires existant dans les pays développés continuaient d'imposer des conditions peu équitables aux pays en développement. Malgré l'engagement de procéder à l'élimination progressive des contingents que les pays

développés avaient pris dans le cadre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, le Bangladesh constatait que les contingents existants continuaient d'assombrir ses perspectives d'exportation. L'analyse par la CNUCED des facteurs qui entravaient l'accès aux marchés pour les produits présentant de l'intérêt pour les pays en développement, par exemple, aiderait ces derniers à améliorer leurs capacités de recherche et d'analyse aux fins des négociations en cours. S'agissant de l'exportation des produits de base, les cours mondiaux avaient constamment baissé, entraînant une dégradation des termes de l'échange. La CNUCED devait étudier les expériences auxquelles avaient donné lieu les différents accords portant sur des produits de base et recommander aux pays en développement exportateurs de tels produits des moyens qui leur permettraient d'obtenir des recettes raisonnables. S'agissant des mesures de protection commerciale exceptionnelle, la CNUCED devait consacrer davantage d'activités à aider les pays en développement, les PMA en particulier, à se préparer à prendre des mesures de sauvegarde et des mesures antidumping. En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, les pays en développement, dont le Bangladesh, assumaient les obligations que leur imposaient l'Accord sur les ADPIC et d'autres accords internationaux sans en comprendre toutes les implications, tandis que la promesse de transfert de technologie que renfermait le paragraphe 2 de l'article 66 de l'Accord sur les ADPIC ne s'était pas concrétisée. Les pays en développement devaient se doter des capacités institutionnelles nécessaires pour contribuer aux négociations en cours sur les ADPIC ainsi qu'aux négociations attendues sur les «mesures de Singapour», et le représentant a instamment demandé à la CNUCED de continuer d'accorder une assistance technique dans ces domaines. Enfin, son pays connaissait de graves difficultés en matière d'offre, et la CNUCED, avec d'autres institutions, pouvait contribuer à lancer d'importantes initiatives dans ce domaine.

204. Le représentant de la **Thaïlande** a pris note du mandat en faveur du développement auquel avait abouti le nouveau cycle de négociations et a mis en lumière la nécessité, pour tous les membres de l'OMC, de faire preuve de détermination et de coopération dans la poursuite des objectifs du développement. S'agissant du commerce des marchandises, il ne pourrait y avoir d'amélioration substantielle de l'accès aux marchés pour les produits exportés par les pays en développement qu'à certaines conditions: réduction appréciable ou suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, éclaircissement de règles de l'OMC ambiguës, application effective d'un traitement spécial et différencié, et assistance technique accrue en faveur du renforcement des capacités de négociation. S'agissant du commerce des services, le principe de la libéralisation progressive devait occuper la première place, compte tenu du droit des pays les moins avancés membres à ne procéder à une libéralisation que progressivement. L'assistance technique accordée par la CNUCED avait aussi beaucoup d'importance. Un examen de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) s'imposait aussi, certaines de ses dispositions ayant réduit l'avantage comparatif dont bénéficiaient les pays en développement membres par rapport aux pays développés. S'agissant de l'AGCS, l'approche de la liste positive, les dispositions relatives au développement qu'il comportait ainsi que d'autres sauvegardes pouvaient fournir une bonne base à des négociations portant sur les règles multilatérales relatives à l'investissement.

205. S'agissant du commerce et de la politique de la concurrence, l'importance d'une politique de la concurrence efficace ne faisait pas de doute, et l'assistance technique et la coopération internationales pouvaient beaucoup contribuer à renforcer les régimes concurrentiels dans les pays en développement et à aider à la survie des industries nationales. Un traitement spécial et différencié dans l'application des règles de concurrence multilatérales pourrait se révéler

nécessaire, étant donné les différents niveaux de capacité d'offre et de compétitivité à l'exportation des pays en développement. S'agissant du commerce et de l'environnement, il fallait consacrer des études aux rapports entre les accords commerciaux et les accords environnementaux multilatéraux, ainsi qu'aux dispositions de l'OMC liées à l'environnement qui donnaient lieu à des pratiques commerciales restrictives. Enfin, le représentant s'est félicité des efforts de coopération technique déployés par la CNUCED, visant en particulier à renforcer les capacités nécessaires pour peser d'un plus grand poids dans les négociations et pour appliquer les Accords de l'OMC.

206. Le représentant du **Bélarus** a déclaré que le programme de travail de Doha correspondait aux intérêts des pays en développement, mais devait se traduire par des mesures concrètes. Son pays avait mis en place des préférences commerciales pour les PMA et était partisan d'un renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans le cadre de l'OMC. Lorsque l'on intensifiait l'assistance technique pour aider les pays à se préparer au prochain cycle de négociations, il fallait accorder l'attention voulue aux pays en transition, qu'ils soient membres de l'OMC ou en voie d'y adhérer. L'OMC pouvait faire œuvre utile en réalisant des travaux d'analyse pour définir ces intérêts, en vue d'offrir aux pays en transition une assistance technique plus efficace. L'intégration dans le système commercial multilatéral devait être considérée comme un moyen de contribuer à la mise en œuvre de réformes internes et à un développement économique stable. Des différences dans les niveaux de développement économique et d'engagements pris par les pays membres compliquaient les négociations futures. La CNUCED devrait jouer un rôle important dans la préparation des pays en vue des négociations, en fournissant une assistance technique et en trouvant des solutions acceptables pour tous les groupes. Les ressources financières nécessaires pour la réalisation de l'assistance technique devaient être suffisantes et bien gérées, et les négociations prochaines devaient être orientées vers le développement et prendre en considération les résultats des récentes conférences mondiales.

207. La représentante du **Venezuela** a souscrit aux principales conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement*, à savoir que les conditions préalables essentielles pour que les pays en développement puissent accroître leur participation à l'économie mondiale étaient la diversification de leurs exportations et l'exportation de produits à valeur ajoutée. Elle a également souscrit à l'idée selon laquelle il importait d'améliorer l'accès aux marchés, d'augmenter les financements et d'alléger la dette si l'on voulait aider les pays en développement à participer avec plus de succès à la mondialisation.

208. L'économie mondiale et le commerce international ne devaient pas être neutres à l'égard du développement humain. Au Venezuela, des moyens avaient été trouvés pour faire en sorte que le développement économique repose sur la justice sociale, la démocratie, la concurrence, l'efficacité et la paix. Les mêmes principes devaient inspirer la communauté internationale. Les négociations de Doha devaient avoir le développement pour but principal car, s'il n'en était pas ainsi, l'ensemble du programme de travail perdrait toute crédibilité. Les pays développés qui fermaient leurs marchés aux importations des pays en développement et subventionnaient leur secteur agricole nuisaient au système commercial multilatéral.

209. La CNUCED était l'entité qui était la mieux placée pour aider les pays en développement dans les efforts qu'ils accomplissaient pour incorporer la question du développement dans les négociations commerciales multilatérales et régionales. Certaines questions, en raison de leur

complexité et de leur intérêt particulier pour les pays en développement, méritaient une attention particulière; c'était notamment le cas des services énergétiques et la représentante a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ce domaine. La CNUCED devrait également aider les pays en développement dans le cadre des négociations actuelles relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), notamment en ce qui concerne le système de demandes et d'offres, pour faire en sorte que la libéralisation des marchés des services aille de pair avec un renforcement des capacités d'offre et d'exportation dans les pays en développement. La CNUCED pouvait également fournir une aide spéciale en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et les liens entre le commerce et le développement.

210. Le représentant de **Cuba** a déclaré que la mise en œuvre effective de la Déclaration ministérielle de Doha pourrait corriger les déséquilibres qui existaient actuellement dans le système commercial multilatéral et accroître la confiance des pays en développement dans ce système. Une conclusion positive et équitable des négociations commerciales actuellement en cours dépendrait moins des aspects techniques que de la souplesse dont les pays développés feraient preuve au sujet de questions cruciales telles que le traitement spécial et différencié, la mise en œuvre, l'accès aux marchés et le transfert de technologie. Cependant, très peu de progrès avaient été enregistrés jusqu'à présent dans ces domaines.

211. Des négociations dans de nouveaux domaines, dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler le «Programme de Singapour», ne devraient pas commencer tant que des résultats clairs n'auraient pas été obtenus en ce qui concerne les questions relatives au développement, en particulier le traitement spécial et différencié, et, comme convenu à Doha, il faudrait parvenir à un consensus lors de la quatrième session de la Conférence ministérielle avant de pouvoir envisager des négociations sur les investissements et la concurrence. La prolifération de mesures commerciales unilatérales portait atteinte au fonctionnement du système commercial multilatéral.

212. Enfin, les pays en développement se trouvaient dans une situation de plus en plus difficile: les exportations diminuaient, la dette extérieure augmentait, la pauvreté était plus répandue que par le passé et les épidémies étaient fréquentes. Il faudrait mettre en place un nouvel ordre international pour corriger les déséquilibres actuels et soutenir le développement de tous les pays.

213. La représentante du **Nicaragua** a déclaré qu'au cours du processus de l'après-Doha, il importait que les pays en développement ne soient pas exclus. Elle s'est dite préoccupée par la proximité des dates limites fixées dans la quatrième Déclaration ministérielle en ce qui concerne les négociations, en particulier pour l'agriculture et le traitement spécial et différencié. Les questions importantes qui seraient abordées lors de la prochaine Conférence de l'OMC à Cancun comprendraient la deuxième phase des travaux relatifs au traitement spécial et différencié, et l'accès aux marchés, en particulier dans le secteur agricole. À cet égard, il serait important de travailler ensemble et sans perdre de temps pour parvenir à un accord concernant les produits agricoles en tant qu'élément essentiel d'un engagement unique. En matière de politiques commerciales et de finances, il était de plus en plus difficile de prendre des décisions qui n'avaient pas d'importantes incidences sociales sur les plans national et international. Enfin, la représentante a demandé que la CNUCED continue d'aider les pays en développement au cours des négociations commerciales.

214. Le représentant de la **Norvège** a déclaré que l'un des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Doha avait été la reconnaissance du fait que les pays en développement et en particulier les PMA devraient bénéficier davantage des possibilités accrues et des améliorations du bien-être engendrées par le système commercial multilatéral. À cet égard, un meilleur accès aux marchés, des règles équilibrées et bien ciblées, une assistance technique financée de façon durable et des programmes de renforcement des capacités devaient jouer des rôles essentiels. Dans le cadre du nouveau cycle de négociations, un meilleur accès aux marchés, en particulier en ce qui concerne les textiles et les vêtements et les produits agricoles, représentait un objectif crucial pour les pays en développement. La Norvège avait supprimé le dernier quota relatif aux textiles à compter du 1^{er} janvier 2001 et admettait en franchise de droit et hors contingent tous les produits des PMA depuis le 1^{er} juillet 2002. En ce qui concerne l'assistance technique, le secrétariat de l'OMC, les donateurs bilatéraux et d'autres organismes devaient aider les PMA à définir leurs besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine commercial. L'assistance technique de l'OMC devrait avoir un rapport direct avec les négociations et la mise en œuvre des engagements. D'autres besoins devaient être satisfaits par d'autres organisations, telles que la CNUCED, et par des bailleurs de fonds bilatéraux dans un cadre cohérent. Enfin, la Norvège reconnaissait que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ne devaient pas être des moyens de prolonger ou de maintenir indéfiniment le protectionnisme. Le but recherché était de faire en sorte que ces dispositions facilitent l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral à un rythme et selon des conditions adaptées au niveau de développement de chaque pays. Pour rendre les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus efficaces et opérationnelles, il fallait préciser quels membres pouvaient en bénéficier et quels membres devaient respecter des obligations.

215. Le représentant de la **Chine** a déclaré que le mandat de Doha visait clairement à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre du commerce multilatéral en mettant en place des mesures de traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Les progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne le mandat de Doha avaient cependant été lents, ce qui était dû en partie à une attitude négative de la part des pays développés à l'égard d'une modification des aspects inéquitables du système commercial international. Le représentant a demandé à toutes les parties de se conformer strictement à l'esprit de Doha et à son calendrier, et de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes qui préoccupaient particulièrement les pays en développement, afin que le nouveau cycle de négociations soit véritablement un «cycle du développement». En ce qui concerne les négociations sur l'agriculture, contrairement aux engagements contenus dans le mandat de Doha (relatifs à une forte réduction des subventions nationales qui faussaient les échanges, à d'importantes améliorations de l'accès aux marchés, et à des réductions de tous les types de subventions à l'exportation en vue de leur élimination progressive), certains pays développés avaient récemment augmenté les subventions destinées au soutien interne, ce qui créait de nouveaux obstacles dans le cadre du nouveau cycle de négociations. Les pays développés devaient démontrer leur volonté politique de tenir cet engagement en réduisant de façon importante les droits de douane sur les produits agricoles, en réduisant l'écart entre les droits appliqués et les droits consolidés, en simplifiant les structures des droits, en rationalisant leur régime de taux de droits douaniers et de quotas, en limitant et en réduisant les niveaux globaux de subvention des produits nationaux, et en réduisant et à terme en éliminant les subventions à l'exportation. En ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non

agricoles, il fallait ouvrir rapidement les marchés aux produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, tels que les textiles et les vêtements. Enfin, l'Accord antidumping de l'OMC manquait de transparence et de prévisibilité, et il existait un déséquilibre entre les obligations contractées respectivement par les pays développés et les pays en développement. La Chine soutenait les efforts entrepris pour renforcer les disciplines afin de prévenir des abus concernant les mesures antidumping et d'améliorer les règles de l'Accord antidumping en vigueur.

216. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que la dimension «développement» de la Conférence de Doha devait concerner non seulement la nécessité de plus en plus nette d'une libéralisation du commerce des pays développés, mais également une libéralisation du commerce entre pays en développement. Il était essentiel de résoudre les problèmes concernant les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé, l'amélioration du traitement spécial et différencié et la mise en œuvre avant les dates limites de décembre 2002.

217. Une assistance technique visant à soutenir le processus de l'après-Doha représentait une priorité pour son gouvernement et le représentant a souligné la position active de son pays en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale de l'OMC. En 2001, les activités de renforcement des capacités en matière commerciale menées dans le monde entier par les États-Unis avaient représenté un montant de 556 millions de dollars et ce chiffre continuerait d'augmenter. Ces fonds devaient être gérés de façon efficace.

218. La Déclaration de Doha avait confié à la CNUCED un rôle de soutien des négociations à l'OMC, notamment en ce qui concerne l'investissement et la concurrence. Les activités menées ne devaient pas faire double emploi et la CNUCED devait faire porter ses travaux sur des domaines dans lesquels elle était mieux placée pour agir que d'autres organisations et dans le cadre du mandat établi par le Plan d'action de Bangkok.

219. Le commerce et l'investissement jouaient un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et le développement dans les pays africains et les PMA. Parmi les autres questions importantes pour les pays en développement, on pouvait citer la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles et l'obtention d'un meilleur accès aux marchés pour les agriculteurs des pays en développement; un aménagement des règles de l'OMC pour permettre aux pays pauvres d'avoir un meilleur accès aux médicaments nécessaires pour lutter contre l'infection à VIH et le sida, le paludisme et d'autres fléaux en matière de santé publique; et la libéralisation du commerce mondial des services. La CNUCED devait confirmer qu'elle soutenait l'esprit de Doha et les engagements pris dans cette ville, et qu'elle rejetait les efforts que déployaient les sceptiques hostiles au libre-échange pour faire échouer la libéralisation du commerce.

220. La mise en œuvre du plan de travail de l'OMC pour l'après-Doha représentait une importante possibilité de répondre aux préoccupations des pays en développement dans le domaine du développement. À Doha, les pays avaient reconnu qu'une croissance extraordinaire résultait de l'établissement de liens entre les pays sur le marché mondial.

221. En conclusion, le représentant a exprimé des préoccupations concernant les conseils de la CNUCED en matière de politiques dans le cadre du programme concret et son programme d'assistance technique relatif au commerce. La CNUCED devrait faire porter ses efforts sur le

renforcement des capacités nationales à analyser les questions dont l'OMC était saisie compte tenu des intérêts nationaux. Le représentant souhaitait éviter de créer une dépendance à l'égard du secrétariat de la CNUCED. Il a formulé les mêmes préoccupations concernant le plan d'assistance technique de l'après-Doha, qui avait été établi et mis en œuvre sans consultation des délégations. Il a demandé des informations sur l'état d'avancement de ce plan.

222. Le représentant de l'**Inde** a fait observer que le système de l'OMC reposait sur l'«engagement unique» et le principe du traitement identique pour tous. Cela créait un environnement restrictif, en particulier pour les politiques industrielles dans des domaines tels que les Mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et les subventions. Les pays en développement se trouvaient à un stade de développement nettement différent et, par conséquent, avaient des capacités entièrement différentes de celles des pays développés lorsqu'il s'agissait de prendre des engagements et souscrire des obligations à caractère multilatéral, et de bénéficier des possibilités d'accès aux marchés.

223. Les pays en développement avaient avancé un nombre important de propositions visant à la pleine incorporation du traitement spécial et différencié dans les règles de l'OMC. Si l'on n'établissait pas un cadre entièrement nouveau pour le traitement spécial et différencié, les mesures adoptées seraient insuffisantes et prises trop tard. Il avait été prévu que les concessions non réciproques faites par les pays développés aux pays en développement en vertu de la «clause d'habilitation» du GATT seraient non réciproques, non discriminatoires et générales, mais en fait ces concessions étaient offertes sous réserve de réciprocité et subordonnées à un accès accru aux marchés des pays en développement. Malheureusement, les pays développés ne voulaient pas aborder sérieusement des questions telles que le traitement spécial et différencié. Il en allait de même pour les textiles et les vêtements.

224. En ce qui concerne la mise en œuvre, le représentant a souligné qu'aucune date limite n'avait été respectée. Pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, les pays en développement devaient maintenir des droits de douane compatibles avec leurs besoins en matière de développement, de commerce et de sécurité alimentaire. En ce qui concerne l'AGCS, il fallait prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre effective de l'article XIX et obtenir un véritable accès aux marchés dans des secteurs et des modes qui présentaient un intérêt particulier sur le plan des exportations pour les pays en développement, tels que la circulation des personnes physiques. En ce qui concerne l'accès aux marchés de biens, si les droits de douane consolidés dans les pays développés pour les biens non agricoles étaient en moyenne peu élevés, les taux relatifs à certains articles présentant un intérêt pour les pays en développement sur le plan des exportations étaient encore très élevés.

225. L'une des principales réalisations de la Conférence ministérielle de Doha avait été la Déclaration sur l'Accord relatif aux ADPIC et la santé publique. Des discussions techniques avaient eu lieu au sein du Conseil des ADPIC, mais il était nécessaire de trouver une solution appropriée d'ici à la fin 2002.

226. En raison de son mandat et de sa vision d'ensemble du développement, la CNUCED était particulièrement bien placée pour contribuer à faire en sorte que le Programme de Doha ne soit pas en définitive une mauvaise affaire pour les pays en développement. Les tâches importantes auxquelles la CNUCED devait s'atteler étaient notamment les suivantes: a) évaluation des effets et analyse des accords commerciaux multilatéraux existants; b) recensement des obstacles à

l'accès aux marchés auxquels se heurtaient les pays en développement, en vue de leur réduction et de leur élimination; c) poursuite des travaux relatifs au «programme concret»; d) orientation de l'analyse des politiques et de l'obtention de consensus vers les dimensions «développement» du système commercial multilatéral. Parmi les autres domaines qui méritaient une attention, on pouvait citer les suivants: a) suggestions pour la mise en œuvre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans les accords futurs, en vue de défendre les objectifs de développement; b) propositions tendant à modifier l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, en vue de parvenir à un meilleur équilibre dans l'optique des intérêts des pays en développement, notamment en ce qui concerne les crédits à l'exportation et les subventions nationales; c) services, afin d'aider les pays en développement à évaluer les possibilités commerciales et à les préparer au processus de demandes; d) commerce et environnement; et e) questions soulevées à la réunion ministérielle de Singapour, en particulier les investissements et la concurrence. En outre, la CNUCED devrait présenter des propositions sur les moyens par lesquels l'Accord sur les ADPIC pourrait améliorer le développement technologique des pays en développement, notamment en donnant un contenu concret au paragraphe 4 de la Déclaration ministérielle de Doha sur les ADPIC et la santé publique. Enfin, les travaux de la CNUCED sur le commerce électronique devraient se poursuivre et mettre davantage l'accent sur la situation et les points de vue des pays en développement.

227. Le représentant de la **Jordanie** a fait observer que son pays, qui venait d'adhérer à l'OMC, avait retiré des avantages considérables de l'assistance technique de la CNUCED. Il espérait bien que de tels programmes se poursuivraient à l'avenir et seraient conçus de façon à répondre davantage aux besoins des pays ayant récemment adhéré. Il a signalé qu'au paragraphe 9 de la Déclaration ministérielle de Doha, les ministres avaient admis que les pays ayant récemment adhéré à l'OMC, y compris la Jordanie, avaient pris des engagements excessifs.

228. La Jordanie s'efforçait de libéraliser son commerce et son économie, mais cela devait se faire conformément à ses besoins nationaux en matière de développement. Elle avait terminé son cycle de négociations deux ans plus tôt et avait dû modifier et adapter sa législation, en réduisant de façon considérable ses droits de douane, de sorte que l'État avait perdu l'une de ses principales sources de recettes. La Jordanie avait également libéralisé son secteur des services ainsi que d'autres secteurs, mais aujourd'hui on lui demandait une libéralisation plus poussée encore. Cela représenterait une lourde charge et ne semblait guère possible.

229. Enfin, l'assistance technique revêtait une grande importance, mais il ne pouvait s'agir du seul type d'assistance nécessaire. La CNUCED devait également mettre en place des programmes de formation visant à répondre aux besoins et aux niveaux d'engagements des pays en développement qui avaient adhéré récemment à l'OMC.

230. La représentante de la **Confédération internationale des syndicats libres** a souligné l'importance des engagements pris à Johannesburg au sujet de la nécessité d'incorporer des considérations sociales, économiques et environnementales dans les stratégies de développement durable, ce dont le programme de travail de Doha devrait tenir compte. En ce qui concerne les négociations sur les AGCS, elle s'est dite préoccupée par le fait que de nombreuses populations n'avaient pas accès à des services publics essentiels. Le World Trade Union Group avait rendu publique une déclaration commune, qui énonçait un certain nombre de principes qui devraient être pris en considération dans le cadre des négociations relatives à l'AGCS.

231. Son organisation n'était pas hostile à toute négociation qui contribue à la création d'emplois, à l'augmentation des rémunérations et au développement économique. Cependant, les services publics, y compris les services d'enseignement et de santé, revêtaient une trop grande importance pour devoir affronter la concurrence du secteur privé, et les pays ne devraient pas être obligés de procéder à des privatisations. Le principe d'irréversibilité («lock-in») de l'OMC ne devrait pas être applicable lorsque la libéralisation des services entraînait une dégradation de la situation socioéconomique. En vertu de l'article XIX du GATT, une évaluation des effets sociaux, environnementaux et économiques des négociations était nécessaire et devait être réalisée en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les syndicats. En ce qui concerne le mode 4, relatif à la circulation des personnes physiques, les négociations devaient prendre en compte tous les aspects de la protection des travailleurs migrants. Les questions abordées lors des négociations étaient très importantes et devaient faire l'objet de discussions avec la participation de représentants des parlements et des partenaires sociaux.

232. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED**, répondant aux observations formulées, a souligné que le plan d'assistance technique de l'après-Doha avait été distribué lors d'une réunion de la Commission sur le commerce en février 2002; le Secrétaire général de la CNUCED, dans une lettre adressée à la mi-février à des bailleurs de fonds potentiels, avait demandé de formuler des observations concernant ce plan. Il avait été fait rapport sur les résultats de la réunion de la Commission à la réunion directive du Conseil, qui avait approuvé le plan. Une réunion d'information sur le plan d'assistance technique, destinée à toutes les délégations, avait eu lieu le 22 juillet, et les États membres avaient alors été informés de façon détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan. Cette question avait à nouveau fait l'objet de discussions au sein du Groupe de travail et les informations les plus récentes sur la mise en œuvre du programme avaient été communiquées. Le secrétariat avait l'intention de réexaminer le programme compte tenu de l'évolution rapide des négociations et les États membres seraient consultés. Enfin, en ce qui concerne le programme de diplomatie commerciale, il n'était pas possible de standardiser les activités, étant donné qu'elles étaient déterminées par des demandes.

Chapitre VI

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 7 de l'ordre du jour)

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

233. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante:

- a) «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/49/4 et Add.1 et 2);
- b) «Plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2003» (TD/B/49/5);
- c) «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED – Projet de décision» (TD/B/49/L.1);
- d) «Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED – Projet de décision» (TD/B/WP/L.108);
- e) «Évaluation des activités de coopération technique - conclusions concertées» (TD/B/WP/L.109).

234. Le **Chef du Service de la gestion des ressources humaines de la CNUCED** a remercié les donateurs bilatéraux et multilatéraux de continuer d'apporter leur appui et leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED. Les activités opérationnelles de la CNUCED avaient pour objet de soutenir les efforts d'intégration des pays bénéficiaires dans l'économie mondiale et étaient donc axés sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, tout en ne perdant pas de vue les besoins immédiats d'assistance technique qui nécessitaient des interventions à court terme. La coopération technique était donc fournie en fonction des demandes reçues, était conçue et mise en œuvre en consultation avec toutes les parties prenantes nationales et régionales, et était assurée en partenariat étroit avec d'autres prestataires de services d'assistance technique liée au commerce et à l'investissement, conformément aux mandats, compétences et avantages comparatifs respectifs.

235. Le Groupe de travail avait conclu que la coopération technique de la CNUCED devait être davantage rationalisée et devait privilégier les domaines dans lesquels cette dernière possédait un mandat, des compétences spécialisées et un avantage comparatif manifeste. Dans la limite de ses ressources, la CNUCED continuerait à apporter une assistance technique aux pays bénéficiaires pour répondre à leurs besoins et aux priorités que ceux-ci avaient eux-mêmes arrêtées. Toutefois, compte tenu de la capacité d'absorption de la CNUCED, il fallait définir des priorités dans les activités de coopération technique. Il allait sans dire que le maintien du niveau actuel d'assistance passait par un appui constant et accru. Le Chef du Service de la gestion des ressources a assuré les pays bénéficiaires que la CNUCED continuerait de concilier tous ses programmes de coopération technique.

236. Les stratégies d'aide au développement avaient été redéfinies pour soutenir la réduction de la pauvreté et de nombreux donateurs y incluaient une assistance technique liée au commerce et

à l'investissement. Dans les plans ou programmes d'action récemment élaborés par un certain nombre de donateurs bilatéraux et multilatéraux à l'appui des Objectifs de développement du millénaire, une attention particulière avait été consacrée au renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'investissement. Par exemple, la Commission des Communautés européennes avait expliqué la manière dont l'UE pouvait honorer ses engagements mondiaux à l'appui des efforts déployés par les pays en développement pour mieux tirer parti des bienfaits du commerce et de l'investissement, notamment en soutenant des initiatives multilatérales en collaboration avec des organismes multilatéraux et en rationalisant la coopération avec les organismes fournissant une assistance technique liée au commerce tels que la CNUCED.

237. Le **Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-neuvième session** a fait rapport sur les travaux du Groupe de travail et a recommandé au Conseil d'adopter le projet de décision TD/B/49/L.1.

238. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a réitéré la position de son groupe sur les questions des priorités et de la capacité d'absorption de la CNUCED concernant les activités de coopération technique. La définition des priorités devrait être fondée sur une décision claire des États membres. S'agissant de la capacité d'absorption, son groupe avait clairement exprimé son opinion pendant la session du Groupe de travail. Le représentant a dit que son groupe était généralement satisfait des résultats des activités opérationnelles de la CNUCED, qui avaient contribué de manière sensible à la poursuite des politiques nationales de développement. Il était impératif que la CNUCED continue de jouer son rôle en aidant les pays en développement dans le cadre de son mandat. Le soutien et la détermination de la communauté internationale, aussi bien des pays en développement que des pays développés, étaient essentiels pour permettre à la CNUCED de remplir son mandat. Les contributions croissantes que les pays en développement versaient aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED étaient le témoignage clair de leur appui et de leur attachement aux travaux de la CNUCED. Après avoir remercié les partenaires de développement de leur soutien, le représentant les a invités à renforcer leur appui afin de répondre aux demandes croissantes d'assistance adressées à la CNUCED et de fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour augmenter la capacité d'absorption de la CNUCED dans les domaines où ces demandes se multipliaient.

239. Le Groupe des 77 tenait à mettre l'accent sur l'efficacité de programmes tels que le programme relatif aux pôles commerciaux, le SYDONIA, les activités relatives au transport et au transit, le SIAM, et le SYGADE, EMPRETEC et les examens de la politique d'investissement, et priait la CNUCED de lancer de nouveaux projets dans ces domaines. Concernant les activités touchant à l'OMC, celles-ci revêtaient pour les pays en développement la même importance que d'autres activités de coopération technique de la CNUCED, et toutes les parties prenantes étaient invitées à apporter un appui suffisant à tous les programmes de coopération technique de la CNUCED. Le Groupe des 77 demandait aussi l'application intégrale du paragraphe 166 du Plan d'action que la Conférence avait adopté à sa dixième session, et se félicitait que la CNUCED emploie les compétences des pays en développement dans ses activités opérationnelles. Enfin, il soulignait l'importance que son groupe accordait à l'ensemble des différents domaines de compétence de la CNUCED.

240. Le représentant du **Danemark**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne,**

République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie), a dit que toutes les activités de coopération technique de la CNUCED devaient être fondamentalement axées sur les besoins des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés, afin de soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour réduire la pauvreté. Ces activités devraient être restreintes aux domaines dans lesquels la CNUCED était compétente et possédait un avantage comparatif manifeste. Les ressources de la CNUCED étaient obérées par le grand nombre de petits projets qu'elle gérait. Si la CNUCED administrait des projets moins nombreux, mais plus vastes et prioritaires, ses activités opérationnelles seraient plus efficaces.

241. Le représentant a demandé instamment au secrétariat de donner suite aux débats et aux résultats des travaux du Groupe de travail, notamment dans les domaines suivants: définition de priorités, renforcement des capacités, mise à jour de la stratégie de coopération technique et coordination accrue des activités avec d'autres organisations pertinentes, en particulier dans la mise en œuvre du Cadre intégré. L'UE insistait spécialement sur les activités relatives à l'OMC. Concernant le renforcement des capacités, elle encourageait particulièrement le secrétariat à mettre davantage l'accent sur la coopération avec les institutions nationales et sur la formation de formateurs, et à réévaluer les activités où les résultats n'étaient pas à la hauteur des ressources engagées. S'agissant de la définition de priorités, elle estimait que la gestion des ressources de l'organisation était la prérogative du Secrétaire général de la CNUCED.

242. La représentante du **Portugal** a souligné l'attachement de son pays à l'apport d'une assistance technique liée au commerce et a informé le Conseil que le Gouvernement portugais avait ainsi versé une contribution de 120 000 dollars pour financer des activités de la CNUCED dans les domaines du commerce et de l'investissement et en vue de l'adhésion des pays les moins avancés lusophones à l'OMC.

243. Le représentant de **Madagascar**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a rappelé les compétences fondamentales de la CNUCED et la nécessaire complémentarité des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED et de ses activités de coopération technique. Ces dernières aidaient les pays en développement à se développer et à intégrer l'économie mondiale et le système commercial international. À cet égard, le représentant a souligné l'importance du programme de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED pour l'après-Doha et de son application dans les meilleurs délais. Les dates limites fixées à Doha s'approchaient, voire avaient été dépassées pour certaines, et la CNUCED devait s'engager plus activement afin de faire bénéficier les pays africains de ses compétences. Le représentant s'est déclaré généralement satisfait des activités de coopération technique de la CNUCED, mais a regretté que la coopération technique destinée à l'Afrique ait diminué et s'est inquiété de la réduction des ressources financières dont disposait le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, qui était l'une des principales sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED. Il a remercié les donateurs de leurs contributions généreuses et leur a demandé d'accroître leur appui afin de permettre à la CNUCED de répondre aux nombreuses demandes formulées par les bénéficiaires et en particulier les pays africains. Il a félicité le secrétariat de sa bonne coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier concernant le Cadre intégré et le programme JITAP. Il s'est déclaré favorable à la mise en œuvre de la Phase II de ce programme et à son extension à d'autres pays.

244. Le représentant de l'**Indonésie**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a félicité le secrétariat de la qualité de ses programmes de coopération technique. Il a souligné l'importance d'améliorer le secteur des entreprises grâce au renforcement des capacités. Les activités menées dans les domaines de la facilitation du transport, du commerce électronique, de la réforme douanière et de la promotion de l'investissement étaient particulièrement importantes à cet égard. Le représentant a souligné la nécessité d'améliorer la coordination avec d'autres organismes de développement, afin de garantir l'apport d'une assistance technique efficace. Le Groupe asiatique remerciait les donateurs bilatéraux de leurs contributions généreuses aux activités de coopération technique de la CNUCED, mais s'inquiétait de la diminution persistante des ressources du PNUD.

245. Les pays en développement continuaient d'être marginalisés dans le commerce mondial et avaient cruellement besoin que leurs capacités humaines et institutionnelles soient renforcées. Le représentant s'inquiétait des retards enregistrés dans la mise en œuvre du programme d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha. Une approche plus ciblée des programmes de coopération technique devrait viser à répondre aux besoins croissants des pays en développement, mais cela ne devrait pas se faire au détriment des activités que ces derniers considéraient comme prioritaires. En conclusion, le représentant a mis l'accent sur les contraintes commerciales pesant sur l'offre dans de nombreux pays en développement.

246. Le représentant de **Cuba**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a noté avec satisfaction que la part des pays de son groupe dans les dépenses globales de coopération technique de la CNUCED avait augmenté et qu'un nombre plus varié de programmes de coopération technique avait été exécuté dans ces pays. Il espérait que de nouveaux efforts seraient déployés pour fournir une assistance technique de qualité aux pays de sa région, à la hauteur de leurs besoins et de leurs exigences. Les programmes de coopération technique jouaient un rôle important dans le développement des capacités locales des pays en développement ainsi que dans la création et le renforcement de leurs institutions; dans ce contexte, le Groupe latino-américain et caraïbe accordait une importance particulière aux activités opérationnelles de la CNUCED.

247. Le Groupe latino-américain et caraïbe se félicitait de l'évolution récente de l'aide au développement et en particulier de l'accent mis sur la réduction de la pauvreté et sur l'assistance technique liée au commerce et à l'investissement dans les stratégies de développement d'un nombre croissant de donateurs. Le représentant espérait que les pays de son groupe bénéficieraient pleinement de ces initiatives. Il a souligné l'importance du renforcement des capacités en tant qu'objectif à long terme de l'assistance technique grâce à des interventions mieux coordonnées et bien ciblées. Toutefois, cet objectif ne devrait pas entraver les interventions immédiates et à court terme qui continueraient de s'avérer nécessaires. Après avoir remercié les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions financières, le représentant a appelé les donateurs traditionnels et potentiels à appuyer les activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'assurer la durabilité des programmes. Dans ses débats et dans les résultats des travaux de sa session de septembre, le Groupe de travail s'était efforcé d'améliorer la prestation globale des services de coopération technique sur les plans qualitatif et quantitatif. Le représentant a prié le secrétariat d'y donner suite et de mener les consultations proposées.

248. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a rappelé que la CNUCED avait aidé les pays en développement à établir un lien plus efficace entre commerce et développement pendant plus de 30 ans. Le développement économique et social était essentiel à la paix et à la prévention des conflits et les Objectifs des Nations Unies pour le millénaire pourraient être plus facilement atteints grâce à une participation plus active de la CNUCED dans le cadre des débats intergouvernementaux et de la formation de consensus. La CNUCED avait été chargée d'aider les pays en développement au cours de leur processus d'adhésion à l'OMC.

Les complémentarités entre les deux organisations devaient être renforcées, de sorte que l'OMC édicte les règles commerciales et que la CNUCED façonne les stratégies de développement. À ce propos, il était nécessaire d'augmenter les ressources ordinaires et extrabudgétaires de la CNUCED.

249. L'allocation des ressources étant amenée à jouer un rôle important dans les activités futures de la CNUCED, il fallait que la répartition des ressources et la définition des domaines d'activité prioritaires se fassent de manière plus équitable. Les projets nationaux, qui étaient adaptés aux pays, produisaient des résultats plus tangibles. Le représentant a proposé la mise en place par la CNUCED d'un réseau de formateurs dans le domaine commercial, afin de tirer parti des compétences des chercheurs et des formateurs spécialistes du commerce provenant de pays en développement, qui pourraient participer aux travaux de recherche de la CNUCED.

250. L'Iran avait bénéficié d'importants programmes de coopération technique de la CNUCED. Le renforcement des capacités de la CNUCED n'était pas un objectif en soi, mais plutôt un moyen d'aider les pays en développement à définir leur stratégie et à faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral. Il était donc impératif que la CNUCED apporte une assistance aux pays en développement adhérant à l'OMC.

251. La représentante de la **Chine** a noté que la CNUCED devait disposer de ressources financières suffisantes pour mener à bien ses activités de coopération technique. À terme, l'évolution fluctuante de ses ressources empêcherait la CNUCED d'exécuter ses activités de coopération technique. À ce propos, la représentante s'est inquiétée de la diminution des contributions totales versées aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2001, qui avait entraîné une baisse des dépenses en Afrique et en Asie. Elle a appelé les donateurs à accroître leur appui et à garantir des ressources prévisibles. Elle a encouragé le secrétariat à élargir et à renforcer sa coopération et sa coordination avec tous les organismes de développement compétents et a fermement souscrit au programme de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED pour l'après-Doha. Ce programme était un facteur essentiel de succès des futures négociations commerciales multilatérales et une contribution essentielle de la CNUCED à la formulation, par les pays en développement, de politiques commerciales plus efficaces au service de l'atténuation de la pauvreté et du développement durable. Il devrait par ailleurs être mieux coordonné avec les activités de l'OMC.

252. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a félicité le secrétariat de la qualité de ses activités de coopération technique, qui contribuaient à l'intégration effective des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Il a souligné en particulier l'importance de programmes tels que le JITAP, TRAIN FOR TRADE, le SYDONIA, le CAPAS et le Cadre intégré. Il a invité les donateurs à accroître leur appui à ces activités importantes.

253. La représentante du **Bélarus** a dit que son Gouvernement accordait une grande importance à la coopération technique de la CNUCED et s'est déclarée pleinement satisfaite de la manière dont le secrétariat mettait en œuvre ses activités de coopération technique, en particulier celles relatives au SYDONIA, au SYGADE, au développement des entreprises et au commerce électronique. Elle a souligné l'importance que son pays accordait aux examens de la politique d'investissement. Elle a aussi insisté sur la nécessité de former des spécialistes des questions liées à l'adhésion à l'OMC dans le cadre de l'assistance technique pour l'après-Doha. Enfin, évoquant l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, elle a demandé au secrétariat d'envisager l'organisation de cours spéciaux destinés aux pays en transition, qui ne connaissaient pas bien les questions relatives à l'OMC.

254. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'un des éléments de la coopération technique de la CNUCED dont son pays se félicitait le plus était la volonté de la CNUCED d'évaluer ses programmes afin de s'assurer que ses ressources étaient utilisées de manière optimale au profit des pays en développement. Il a salué les efforts déployés pour rendre compte des résultats obtenus et les analyser. Il a souligné à nouveau la nécessité de perfectionner et d'améliorer les programmes de coopération technique de la CNUCED, ce qui impliquait forcément la définition de priorités. Les contributions extrabudgétaires avaient été relativement stables au cours des dernières années, se situant entre 23 et 25 millions de dollars par an. Si la CNUCED devait à nouveau accroître ses activités, comme l'avait demandé le Groupe des 77, cela aurait des incidences sur les capacités d'absorption du secrétariat. Le représentant attendait avec intérêt le large débat qui s'engagerait sur ces questions dans le cadre de la préparation de la onzième session de la Conférence. Dans l'intervalle, il appartenait pleinement au Secrétaire général de la CNUCED de gérer au mieux les ressources du secrétariat dans le cadre de son mandat.

255. La représentante de l'**Inde** a souligné le rôle tout à fait particulier que la CNUCED jouait dans le système des Nations Unies, les pays en développement la considérant comme l'organisation où étaient examinés les aspects relatifs au développement. Dans le cadre de l'après-Doha, l'assistance technique de la CNUCED devait apporter une contribution importante à un renforcement viable et durable des capacités. Les pays en développement espéraient collectivement que les ressources de la CNUCED seraient augmentées à cette fin. La représentante a prié le secrétariat, dans ses activités d'analyse et de coopération technique, de tenir compte des intérêts de tous les pays en développement et d'allouer les ressources disponibles de façon à répondre aux besoins exprimés par ces pays. Par exemple, il fallait procéder à des études ciblées qui aideraient les pays en développement à participer pleinement aux négociations commerciales multilatérales. Par le biais de sa coopération technique, la CNUCED pourrait montrer la voie en facilitant et en orientant les négociations de manière à mieux prendre en compte les aspects relatifs au développement. Le renforcement des capacités devait être ciblé et tenir particulièrement compte des besoins des usagers. La CNUCED possédait un avantage comparatif dans ce domaine, en particulier en matière de politique de concurrence, d'investissement, de services et de transfert de technologie.

256. Le représentant de la **Suisse** a souligné l'importance de la coopération technique en tant qu'instrument essentiel de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Concernant la CNUCED, il a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche plus ciblée des activités exercées en fonction des domaines où celle-ci disposait d'un avantage comparatif manifeste. Seules les activités les plus efficaces devraient être poursuivies et le secrétariat devrait

éviter de disperser ses efforts. La Suisse a examiné les nouveaux domaines du programme d'assistance technique de la CNUCED dans lesquels elle pourrait apporter son appui. Elle avait aussi décidé de verser une contribution d'un million de dollars au titre de la reconstitution des ressources du Guichet rapide (*Quick Response Window*), destiné à financer les activités de coopération technique en matière de promotion de l'investissement. Enfin, le représentant s'est félicité de l'évaluation indépendante du renforcement des capacités et a demandé au secrétariat de donner suite aux recommandations formulées. Il a aussi salué la décision du Groupe de travail d'inscrire la question des indicateurs de résultat à l'ordre du jour de sa prochaine session.

257. La représentante de la **Norvège** a dit que la CNUCED avait un rôle important à jouer en vue d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à participer plus activement aux négociations commerciales mondiales et au système commercial multilatéral. À cet égard, la contribution de la CNUCED à une assistance technique globale et ciblée était expressément évoquée dans la Déclaration de Doha. Les ressources allouées à la coopération technique devaient être utilisées de la manière la plus efficace et la plus rentable possible; à cette fin, les activités devaient répondre aux demandes des pays bénéficiaires et être contrôlées par ces derniers. Pour être efficace et rentable, l'assistance technique devait être fondée sur l'avantage comparatif de la CNUCED et se concentrer sur les domaines prioritaires, des économies d'échelle devaient être réalisées, et la coordination externe et interne devait être renforcée. Les programmes interorganisations tels que le JITAP et le Cadre intégré devaient recevoir l'appui résolu de la CNUCED et des autres organismes participants. La représentante a souligné l'importance des activités d'évaluation et des indicateurs d'impact, a salué l'évaluation des activités de renforcement des capacités, et a prié instamment le secrétariat de donner suite aux recommandations formulées. Elle s'est déclarée satisfaite du grand intérêt porté aux pays les moins avancés dans les activités d'assistance technique de la CNUCED et s'est félicitée que le niveau des contributions bilatérales reste élevé et en particulier que celles des pays en développement augmente considérablement, ce qui témoignait clairement du degré de maîtrise des pays bénéficiaires. Enfin, elle a rappelé que son pays soutenait sans réserve les activités de coopération technique de la CNUCED et continuerait d'apporter son appui dans les domaines de l'investissement, de la dette et de la concurrence, en particulier au profit des PMA.

258. Le **Chef du Service de la gestion des ressources de la CNUCED** a rappelé que le secrétariat comptait engager des consultations avec les coordonnateurs régionaux sous peu, afin d'actualiser la stratégie de coopération technique de la CNUCED. Concernant la proposition de la République islamique d'Iran de mettre en place un réseau de formateurs dans le domaine du commerce, il a annoncé que la CNUCED avait récemment reçu un montant modeste de ressources extrabudgétaires qui pourrait permettre à un certain nombre d'universitaires de pays en développement de mener des travaux de recherche à la CNUCED, à Genève, en tant que chargés de recherche, pendant une période de trois à six mois environ.

Chapitre VII

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

259. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que les débats du Conseil avaient permis de faire des avancées importantes dans la compréhension des questions à l'ordre du jour. Le secrétariat était encouragé par les témoignages de soutien reçus et était reconnaissant des orientations données sur ses activités futures. Il a noté qu'aucune conclusion concertée n'avait été adoptée sur les points 3 et 6 de l'ordre du jour, mais que cela était dû à la nature des questions examinées. Enfin, il a rendu hommage à M. Bernard Chidzero, ancien Ministre des finances, de la planification économique et du développement du Zimbabwe et ancien Secrétaire général adjoint de la CNUCED, décédé le 8 août 2002.

260. Le représentant de l'**Algérie** a dit que les résumés des déclarations contenus dans les rapports du Conseil n'étaient pas toujours fidèles et a suggéré que des procès-verbaux soient établis après chaque session du Conseil.

261. Le représentant du **Danemark**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, a dit que la cohérence était importante et que, à ce titre, la participation aux sessions du Conseil de représentants d'autres institutions et organismes était positive. Les débats sur le processus de Doha avaient été particulièrement pertinents. Concernant les conclusions concertées sur les PMA, la CNUCED devait s'efforcer d'instaurer une coordination stratégique étroite avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de faire en sorte que la CNUCED apporte une contribution efficace et appropriée, dans le cadre de son mandat, à l'application du Programme d'action de Bruxelles. S'agissant de l'Afrique, l'UE avait démontré son engagement en faveur du développement du continent de nombreuses manières, notamment par la conclusion de l'Accord de Cotonou, par le montant de l'APD allouée et par son soutien au NEPAD. Elle regrettait que le débat sur les conclusions concertées du Conseil ait été aussi long; ce dernier ne devrait pas essayer de renégocier des engagements qui relevaient de la compétence de l'Assemblée générale, des conseils d'administration d'autres organisations et des conférences. L'UE restait convaincue de l'utilité des conclusions concertées, lesquelles devraient, selon que de besoin, servir à orienter les travaux de la CNUCED à l'appui d'objectifs communs. Concernant la coopération technique, le secrétariat devrait rationaliser ses activités, d'où l'importance de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations en découlant. Il faudrait s'attacher dans une large mesure à aider les pays en développement à atteindre les objectifs du programme de Doha pour le développement. Pour ce qui était de la charge de travail, les capacités d'exécution du secrétariat étant limitées, celui-ci devrait établir des priorités claires pour ses travaux, en particulier dans ses propositions budgétaires. À sa onzième session, la Conférence devrait aussi définir des priorités claires pour les travaux de la CNUCED et sa contribution aux Objectifs de développement du millénaire. Le secrétariat devrait informer les États membres de ses réflexions sur les thèmes de la prochaine session de la Conférence ainsi que de la préparation et de la date de celle-ci.

262. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la définition des priorités devrait être guidée et approuvée par les États membres, et que le

secrétariat ne pouvait agir de manière unilatérale sur cette question. Les États membres désireux de soulever cette question devraient le faire dans le cadre approprié, c'est-à-dire dans celui de la préparation de la onzième session de la Conférence, afin de l'examiner.

263. S'exprimant au nom de son pays, le représentant a demandé que des consultations soient engagées afin d'adopter une décision concernant l'emploi de l'arabe et du chinois au CCI.

264. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que les préoccupations principales de la CNUCED devaient être le développement, la lutte contre la pauvreté et la meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

265. Le représentant de la **Suisse** a dit que dans le cadre de la préparation de la onzième session de la Conférence, l'objectif devrait être de rationaliser les activités de la CNUCED en fonction de son avantage comparatif et de la nécessité d'éviter toute dispersion.

266. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'ordre du jour du Conseil avait porté sur des questions de fond et avait été pertinent. Le NEPAD devait être mis en œuvre, ce qui exigeait l'appui de la communauté internationale, notamment de la CNUCED.

267. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que les conclusions concertées du Conseil démontraient clairement la volonté des États membres de soutenir les objectifs de développement des PMA et de l'Afrique, et attendait avec intérêt leur réalisation. Il était important pour le Conseil d'approuver des conclusions concertées, afin de donner des orientations claires à la communauté internationale et à la CNUCED sur la voie à suivre. Les principes directeurs relatifs au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental adopté lors de l'examen à mi-parcours avaient été appliqués.

268. Le représentant du **Japon** a dit que son pays apporterait une contribution notable aux préparatifs de la réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui devait se tenir en 2003.

269. Le représentant de la **Chine** a dit que la CNUCED était l'organe de réflexion des pays du Sud et devait donc analyser les politiques formulées et proposées dans ce domaine. La Chine remerciait le secrétariat de la CNUCED de lui avoir consacré un chapitre du *Rapport sur le commerce et le développement* et étudierait les propositions qui y avaient été faites. Elle se félicitait du rôle de la CNUCED dans la formation de consensus et se réjouissait d'avance de collaborer avec cette dernière dans le cadre des activités de l'après-Doha, de la préparation de la onzième session de la Conférence et de la coopération technique.

270. Le représentant du **Bangladesh** a dit qu'au cours du débat sur le point 6 de l'ordre du jour, un certain nombre de suggestions avaient été faites concernant les domaines dans lesquels la CNUCED pourrait accroître son assistance, suggestions dont le secrétariat devrait prendre note. La participation aux travaux du Conseil du Haut Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement était une bonne chose, mais il importait de distinguer clairement le mandat du Haut Représentant de celui de la CNUCED.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Honduras
Albanie	Hongrie
Algérie	Inde
Allemagne	Indonésie
Angola	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Iraq
Argentine	Irlande
Autriche	Israël
Bahreïn	Italie
Bangladesh	Jamaïque
Barbade	Jamahiriya arabe libyenne
Bélarus	Japon
Belgique	Jordanie
Bénin	Kenya
Bhoutan	Luxembourg
Bolivie	Madagascar
Botswana	Malaisie
Brésil	Malte
Bulgarie	Maroc
Burundi	Maurice
Chine	Mexique
Colombie	Mozambique
Congo	Népal
Côte d'Ivoire	Nicaragua
Croatie	Nigéria
Cuba	Norvège
Danemark	Oman
Égypte	Ouganda
El Salvador	Pakistan
Émirats arabes unis	Panama
Équateur	Pays-Bas
Espagne	Pérou
États-Unis d'Amérique	Philippines
Éthiopie	Pologne
Fédération de Russie	Portugal
Finlande	République arabe syrienne
France	République de Corée
Ghana	République démocratie du Congo
Grèce	République populaire démocratique de Corée
Guatemala	
Guinée équatoriale	
Haïti	

* La liste des participants porte la cote TD/B/49/INF.1.

République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Slovaquie
Sri Lanka
Suède
Suisse

Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs:

Brunéi Darussalam
Kazakhstan
Monaco
Palestine
Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Fonds commun pour les produits de base
Commission européenne
Ligue des États arabes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation internationale de la francophonie

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation internationale du Travail
Centre du commerce international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Banque mondiale
Organisation mondiale du commerce.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Internationale démocrate chrétienne

Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CIRAC)

Confédération internationale des syndicats libres

Confédération mondiale du travail

Fédération syndicale mondiale

6. Les personnes ci-après ont participé à la session en tant qu'invités spéciaux:

Débat de haut niveau - Principal orateur

M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'OMC

Animateurs

Interdépendance (point 3 de l'ordre du jour)

M. Wen Hai, Professeur d'économie (Inchcape), Directeur adjoint, China Center for Economic Research, Université de Pékin

M. Bernard Hoekman, Directeur de la recherche du Groupe du commerce international du Groupe de la recherche sur le développement, Banque mondiale

M. S. P. Shukla, ancien Ambassadeur de l'Inde auprès du GATT et ancien Secrétaire chargé du développement des femmes et des enfants, du commerce et des finances

M. Adrian Wood, Chef économiste et Directeur d'économie, Business and Statistics Division, Department for International Development (Royaume-Uni)

Pays les moins avancés (point 4 de l'ordre du jour)

M. Patrick Guillaumont, Professeur d'économie, Président du Centre d'études et de recherches sur le développement international, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand (France), et membre du Comité des politiques de développement (Conseil économique et social)

M. Constantine Michalopoulos, ancien Haut Conseiller auprès de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce

M. Madhukar Rana, ancien Directeur exécutif du Centre de développement économique et d'administration du Népal et ancien Haut Conseiller auprès du Gouvernement népalais

M. Adão da Silva Rocha, ancien Ministre de l'industrie et de l'énergie du Cap-Vert et consultant international

Afrique (point 5 de l'ordre du jour)

M. Eugène Adoboli, ancien Premier Ministre du Togo et ancien Secrétaire exécutif du Corps commun d'inspection de l'Organisation des Nations Unies

M. Augustin Fosu, Directeur de recherche, African Economic Research Consortium (AERC), Nairobi (Kenya)

M. Thandika Mkandawire, Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Genève

M. Adebayo Olukoshi, Secrétaire exécutif du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar (Sénégal)
